

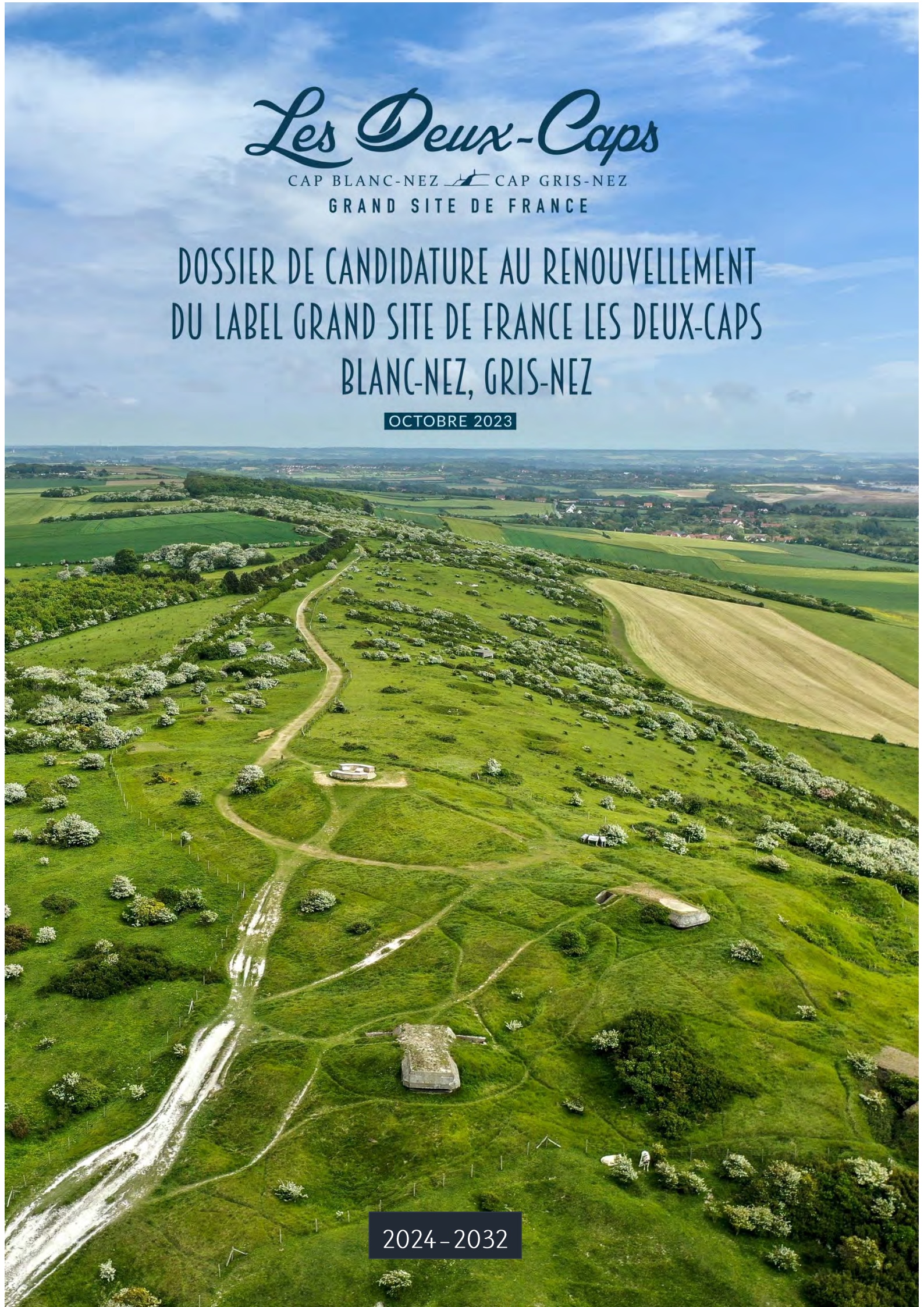
Les Deux-Caps

CAP BLANC-NEZ  CAP GRIS-NEZ
GRAND SITE DE FRANCE

DOSSIER DE CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS BLANC-NEZ, GRIS-NEZ

OCTOBRE 2023

2024-2032





SOMMAIRE

Déclaration d'engagement du Président du Département du Pas-de-Calais page 6

PARTIE 1 BILAN DE LA PERIODE DE LABELLISATION 2018/2023 page 9

1.1 Une évaluation à mi-parcours en 2021, précurseur du bilan final des dix-sept engagements pris en 2018 page 11

1.2 La volonté d'élargir le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps page 15

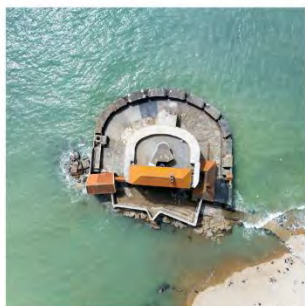
1.3 Une gouvernance & une animation permanente page 19

1.4 Les chiffres clés de la période 2018/2023 page 22

PARTIE 2 LE PORTRAIT DU NOUVEAU PERIMETRE DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS page 29

2.1 Le nouveau périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps page 31

2.2 Un site emblématique de la Région Hauts-de-France page 48



PARTIE 3	LE PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS : ENJEUX & PLAN D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2024/2032	page 57
3.1	Les enjeux du renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps	page 59
3.2	Le plan d' actions 2024/2032 du Grand Site de France Les Deux-Caps	page 61
	<u>AXE 1</u> : PRESERVER, GERER ET VALORISER LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES DES DEUX-CAPS	page 63
	<i>Préserver les paysages et gérer les espaces protégés</i> (Fiches 111 et 112)	page 63
	<i>Développer le conseil, l'accompagnement des projets, la maîtrise de l'occupation et l'utilisation des sols</i> (Fiches 121 à 124)	page 69
	<u>AXE 2</u> : CONCRETISER LA REVISION DU SCHEMA D' ACCUEIL STRATEGIQUE AU SEIN DU PERIMETRE ELARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS	page 79
	<i>Intégrer les risques, adapter la démarche au changement climatique</i> (Fiche 201)	page 79
	<i>Partager l'enjeu d'un accueil de qualité en cohérence avec l'offre et la capacité du site</i> (Fiches 211 à 218)	page 82
	<i>Suivre la fréquentation</i> (Fiches 221 à 224)	page 100
	<i>Favoriser l'expérience de découverte sans voiture</i> (Fiches 231 à 233)	page 109
	<u>AXE 3</u> : UN TERRITOIRE D' INNOVATION ET D' EXPERIMENTATION	page 116
	<i>Valoriser et accompagner l'identité agricole spécifique au Grand Site de France Les Deux-Caps</i> (Fiches 311 à 313)	page 116
	<i>Valoriser la dimension maritime et littorale du projet</i> (Fiches 321 à 323)	page 123
	<i>Proposer une offre touristique équilibrée et cohérente</i> (Fiches 331 à 335)	page 130
	<i>Partager les savoirs et animer le territoire avec et pour les habitants du Grand Site de France Les Deux-Caps</i> (Fiches 341 à 346)	page 141
PARTIE 4	GOVERNANCE DU PROJET & MOYENS PARTAGES	page 155
4.1	Les instances de la gouvernance du Grand Site de France Les Deux-Caps	page 157
4.2	Les moyens partagés par l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la dynamique du Grand Site de France Les Deux-Caps (Fiches 411 et 421)	page 160
BIBLIOGRAPHIE		page 166

DECLARATION D'ENGAGEMENT DU PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Les classements successifs des Dunes de la Slack et de la Pointe aux Oies en 1973, puis des Caps Blanc-Nez, Gris-Nez et de la Baie de Wissant en 1978 au titre de la loi bientôt centenaire de 1930, ont été des signes forts et précurseurs des actes fondateurs de la reconnaissance nationale de l'action de préservation et de gestion des paysages et des espaces naturels menée localement.

L'attribution du label Grand Site de France Les Deux-Caps en 2011 par le ministère de la Transition écologique est venue conforter l'engagement des élus et des habitants mobilisés sur le site.

Renouvelé en 2018, fort d'un bilan positif, le Département du Pas-de-Calais a partagé dès 2021, avec ses partenaires, l'ambition d'un renouvellement pour la période 2024/2032 répondant à la recommandation de l'État de travailler sur une extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Ce dossier concrétise ce projet auquel dix-huit communes sont désormais engagées pour tout ou partie de leur territoire. Cette extension s'est construite sur la base d'un fil conducteur paysager, au nord vis-à-vis du Cap Blanc-Nez, au sud au regard du périmètre du classement en cours de la Pointe de la Crèche et à l'est autour de l'entité paysagère du Mont de Couple.

Bien entendu, cette démarche s'est accompagnée d'une concertation très large des élus et des habitants sur le contenu de ce nouveau projet. La préservation, la gestion et la valorisation des paysages emblématiques du territoire demeurent l'axe central de notre candidature au renouvellement du label Grand Site de France.

L'adoption en janvier 2023 d'un nouveau schéma d'accueil stratégique, à l'échelle du périmètre élargi, guide la volonté de créer les conditions d'un accueil et d'une fréquentation maîtrisée.

Enfin, nous continuerons à faire de cette expérience unique, un laboratoire de l'innovation et des expériences à mettre en œuvre pour anticiper l'avenir, travailler les thématiques spécifiques à notre territoire comme sa dimension agricole, sa résilience au changement climatique qui impacte le trait de côte et contribuer à la dynamique du Réseau des Grands Sites de France pour témoigner des progrès accomplis sur les Deux-Caps.

La dimension internationale du détroit du Pas-de-Calais trouvera également écho dans ce nouveau projet via le Comité du Détroit rassemblant les partenaires britanniques, belges et néerlandais dans un espace aux enjeux multiples, dont celui de la situation migratoire complexe où le Site des Deux-Caps est un des points de départ pour rejoindre l'Angleterre.

Enfin, le projet Geopark mondial UNESCO porté par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale nous permettra de valoriser la richesse géologique du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Forts de l'expérience acquise depuis 2011, le Département du Pas-de-Calais et ses partenaires restent mobilisés autour de cette nouvelle candidature au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps pour transmettre les valeurs paysagères et l'esprit de ce lieu unique aux générations futures.



Jean-Claude LEROY
Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais
Député honoraire

Au nom de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la candidature
au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps :
Les maires des communes **d'Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles,
Bazinghen, Boulogne-sur-Mer, Escalles, Havelinghen, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Marquise,
Peuplingues, Saint-Inglevert, Sangatte Blériot-Plage, Tardinghen, Wimereux, Wimille et Wissant**
Les présidents(es) des **Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté
de communes de La terre des 2 caps et Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers**
Les présidents(es) de la **Région Hauts-de-France, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc
naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, Eden 62, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement 62, Conservatoire du Littoral,
Pas-de-Calais Tourisme, Boulogne Développement Côte d'Opale, Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais
et la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France**



Plage de Wissant



PARTIE 1

CAP BLANC-NEZ  CAP GRIS-NEZ

BILAN DE LA PERIODE DE LABELLISATION 2018/2023

Le bilan de la période 2018/2023 s'appuie sur la volonté déclinée localement depuis 45 ans de protéger et préserver le site, et de développer une démarche collective pour faire vivre le site économiquement, culturellement et socialement.

Faisant face au contexte sanitaire de la crise liée à la Covid-19 en 2020/2021, les élus de la gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps ont souhaité, tout au long de l'année 2021, s'engager dans un travail d'évaluation à mi-parcours de la seconde période de labellisation 2018/2023. Ce travail fut l'occasion de maintenir le lien et la dynamique entre les vingt et un partenaires rassemblés autour du projet Grand Site de France Les Deux-Caps et d'avoir un regard constructif sur le travail accompli, et de celui qui restait à entreprendre pour construire la candidature au renouvellement d'une 3^{ème} période de labellisation Grand Site de France.

Chacun, élus, habitants, techniciens des différents organismes mobilisés sur le Site des Deux-Caps, a ainsi pu s'exprimer et abonder cette évaluation.

Les recommandations de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, la révision du Schéma d'Accueil Stratégique datant de 2012, les questionnements de la gestion d'une fréquentation maîtrisée et de la multiplication des usages, la mise en place d'outils d'observation... ont alimenté cette phase essentielle de bilan.

Le fil conducteur de cette première partie est basé autour de la notion des valeurs du paysage et de l'esprit des lieux. Les trois axes de travail proposés répondent tous à des objectifs de qualité paysagère. Ils cherchent à protéger et gérer les paysages emblématiques du Grand Site de France Les Deux-Caps... mais aussi à organiser l'accueil et la mise en valeur des sites patrimoniaux.

Le bilan intègre l'évaluation des dix-sept engagements pris en 2018 et les recommandations du rapport établi par Monsieur Jean-Luc CABRIT, chargé de mission d'inspection générale, présenté le 14 décembre 2017 devant les membres de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

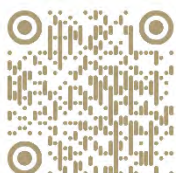
Mont de Couple



1.1

UNE EVALUATION A MI-PARCOURS EN 2021, PRECURSEUR DU BILAN FINAL DES DIX-SEPT ENGAGEMENTS PRIS EN 2018

L'évaluation à mi-parcours réalisée en 2021 s'est conclue par le partage en décembre 2021 d'un document détaillant l'avancement des dix-sept engagements répartis sur les trois axes de travail retenus pour la période de labellisation 2018/2023.



“ Evaluation à mi-parcours de la
seconde période de labellisation
2018/2023 – décembre 2021 ”

Ce temps d'évaluation a été partagé avec le président du Réseau des Grands Sites de France, Monsieur Louis VILLARET, lors d'une visite du Grand Site de France Les Deux-Caps les 14 et 15 septembre 2021. Ce dernier a pu échanger avec les élus et acteurs locaux et vérifier que les engagements étaient tenus et les recommandations suivies.

Une restitution spécifique a également été concrétisée avec la DREAL Hauts de France.

Fin 2023, ce bilan est conforté par la mise en œuvre des dernières actions annoncées en 2018.

Visite du
président du Réseau
du Grand Site de
France, Monsieur Louis
VILLARET, sur le Fort
de la Crèche –
14/09/2021



Les principales réalisations

Concernant **l'axe 1 : Préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques**, les **cinq engagements** sont, soit finalisés, soit en cours de mise en œuvre, soit reportés en tenant compte des évolutions climatiques, territoriales et législatives. C'est en particulier le cas sur l'évolution du trait de côte et l'érosion progressive, tant sur les milieux dunaires que sur les zones de falaise. (**Engagement 1**)

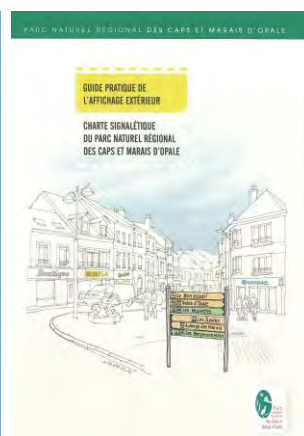
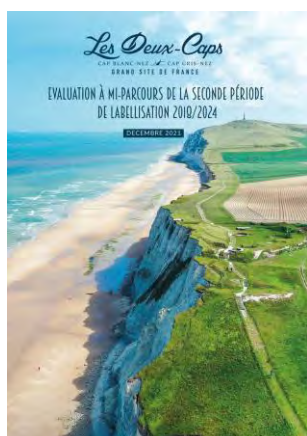
Le travail en cours sur la Baie de Wissant porté par la Communauté de communes de La terre des 2 caps suite à l'appel à partenaires de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) et du CEREMA confirme la difficulté d'établir avec certitude l'évolution du trait de côte. Si les différents acteurs et habitants locaux font majoritairement preuve d'humilité, ils restent néanmoins vigilants et résilients sur le sujet. Concernant **l'engagement 5**, la mise en ligne courant 2020 du site www.observatoire-photographique.lesdeuxcaps.fr, regroupant 256 points d'observation segmentés en dix-sept entités paysagères captées en drone, conforte les outils techniques et scientifiques de l'évolution du trait de côte. Cet observatoire est partagé avec le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale et le Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France.



Photos en drone de la Plage du Châtelet, Tardinghen Août 2020 (gauche) et septembre 2023 (droite) - observatoire-photographique.lesdeuxcaps.fr

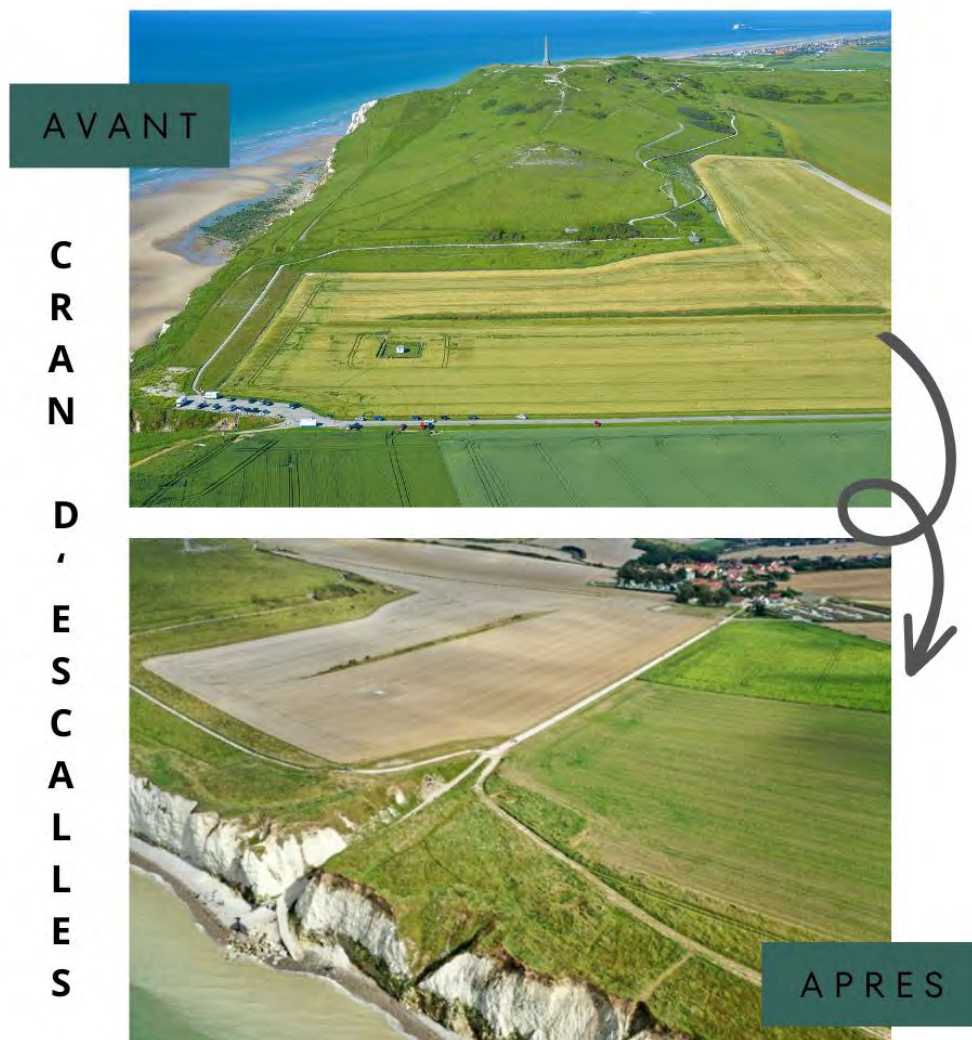
La gestion par Eden 62 des espaces naturels, principalement propriété du Conservatoire du Littoral, a fait l'objet d'une reconnaissance nationale pour la qualité et les résultats dans la progression des indicateurs de biodiversité. Elle concrétise **l'engagement 3** et bénéficie d'un soutien humain et financier significatif du Département du Pas-de-Calais.

Enfin, l'édition fin 2022 d'un premier guide de retour d'expérience menée sur le Grand Site de France Les Deux-Caps, consacré à la « signalétique, signalisation et publicité » pilotée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, suivi quelques semaines plus tard du guide pratique de l'affichage extérieur – charte signalétique du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale – ont permis de mobiliser de nombreux acteurs autour de **l'engagement n° 2** du dossier de candidature déposé en 2017.



Concernant **l'axe 2 : proposer une nouvelle expérience de découverte, sept engagements** étaient déclinés.

Les **engagements 7 et 9**, correspondant à la programmation opérationnelle des aménagements et travaux, ont suivi le rythme et le cadre réglementaire permettant de poursuivre la mise en œuvre des schémas d'accueil locaux, notamment sur la commune d'Escalles au pied du Blanc-Nez.



Le permis d'aménager des Dunes de la Slack, validé en mai 2023, va également permettre une renaturation importante du site, la suppression d'un parking situé au cœur de l'espace naturel protégé et l'achèvement du tronçon de la Vélomaritime entre Wimereux et Ambleteuse. A noter un impact fort de l'érosion et le recul du trait de côte sur le GR 120, sentier du littoral qui a subi trois déviations en 2022 issues d'effondrements de falaises et de dunes.

L'engagement 6 de « scénarisation des voies d'accès au Grand Site de France Les Deux-Caps » n'a pas été concrétisé. L'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps doit permettre de relancer la réflexion, en lien avec les trois intercommunalités auxquelles les dix-huit communes désormais concernées sont rattachées.

Sur le volet de « destination touristique » ciblant les **engagements 10 à 12**, le travail s'est concentré sur l'équilibre à tenir entre les temps de forte fréquentation (week-ends de mai, période de juin à août) et la quantification et la gestion cohérente de la fragilité des espaces naturels protégés. En 2022, le dispositif de comptage et d'observation de la fréquentation a été renforcé avec l'installation de trois éco-compteurs permettant d'avoir des données quantitatives de déplacement pédestre et cyclable. Les résultats à fin 2022 démontrent un maintien de la fréquentation avec un étalement saisonnier au printemps et à l'automne.

La période de l'après Covid-19 a été marquée par une augmentation significative des incivilités, en particulier sur une multiplication d'usages commercialisés et illicites ou pratiqués sans autorisation sur les espaces naturels sensibles. Le point noir récurrent depuis 2021 cible les usages de camping sauvage des camping-cars en site classé ou sur des espaces publics ou privés non autorisés. 13

En 2021, la publication du guide méthodologique de l'insertion paysagère des campings existants en site classé, produit par le ministère de la Transition écologique, a trouvé une déclinaison opérationnelle au travers du guide Pas-à-Pas Cap sur l'hôtellerie de plein air pour accompagner les gestionnaires et porteurs de projet, mieux intégrer la dimension environnementale et paysagère des établissements, quel que soit le nombre d'emplacements proposés. Ce travail partenarial, piloté par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, a fédéré le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le Département du Pas-de-Calais et Pas-de-Calais Tourisme.



Concernant **l'axe 3 : faire du Grand Site de France Les Deux-Caps un laboratoire de l'innovation territoriale**, les **engagements 13 à 17** ont été tenus et ont contribué activement à la dynamique territoriale, renforçant la place des habitants.



La déclinaison opérationnelle de la politique partagée avec la profession agricole intitulée « 2 caps en fermes », les actions déclinées par le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, le volet insertion et les différents temps réguliers mobilisant les habitants et le réseau associatif local, ont consolidé la participation et l'adhésion de la population au projet.

Le revers principal de cette dynamique se concentre sur la montée en puissance d'une spéculation immobilière, générant l'émergence de nouveaux programmes de promoteurs et une explosion de la mise en location de nombreux biens immobiliers via Airbnb, Booking... au dépens d'un habitat permanent pour un réel questionnement sur les villages littoraux (26,6 % de résidences principales en 2019 à Wissant, 43,9 % à Audinghen, 45,6 % à Audresselles).

1.2

LA VOLONTE D'ELARGIR LE PERIMETRE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

Après l'échéance électorale des municipales de **mars et juin 2020**, le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais s'est engagé dans la réflexion de porter à **l'horizon 2024 un projet élargi d'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps**. L'extension s'est concrétisée à partir des enjeux paysagers, de la cohérence territoriale des flux de mobilité desservis par l'A 16 et d'une concertation élargie aux élus, aux habitants et aux acteurs associatifs du territoire.

Le pilotage des séquences paysagères de terrain par le cabinet Elise et Martin HENNEBICQUE, paysagistes concepteurs, a permis de comprendre la dimension des paysages des monts et vallées identifiée en 2016 dans l'approche du Plan de Cohérence Paysagère initiée par le Cabinet Folléa Gautier. Cela se traduit aujourd'hui par **l'apport d'une nouvelle profondeur du territoire** des Deux-Caps.

Ce nouveau périmètre sollicitant le label Grand Site de France Les Deux-Caps s'étend **au-delà des seuls sites classés**. Cette proposition s'appuie sur les constats partagés des interactions existantes entre les sites classés et les paysages des territoires qui les entourent. Elle tient compte des projets en cours et à venir déjà identifiés par les intercommunalités des communes pressenties pour intégrer le nouveau périmètre et respecte la superposition des périmètres existants comme celui du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Les résultats de cette concertation se concrétisent aujourd'hui sur les propositions d'extension suivantes :

- ▶ **Au sud**, avec la mise à jour du périmètre en cohérence avec la **procédure de classement de la Pointe de la Crèche** portée par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Ce projet induit une extension concernant **partiellement** le territoire des communes de **Wimille et Boulogne-sur-Mer**.
- ▶ **Au nord**, avec une extension du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps vers les **dunes du Fort Mahon** et la **ligne de crête du Fond de la Forge**, dans la continuité arrière littorale du **Blanc-Nez** situé sur la commune de **Peuplingues**.
- ▶ **A l'est**, avec les communes **d'Hervelinghen, Audembert, Saint-Inglevert, Leulinghen-Bernes et Leubringhen**, sur la définition d'un projet autour de **l'entité paysagère du Mont de Couple** et sur **Bazinghen et Marquise** à partir de l'entrée du territoire sur le **rond-point de Rouge Berne**.



Cette dynamique d'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps va également permettre d'interroger les **enjeux de mobilité, de gestion des flux et d'organisation de l'accueil du public** pour réduire la pression sur les espaces naturels des sites classés.

Ce travail a été **porté par la gouvernance partagée** du Grand Site de France Les Deux-Caps. Ces perspectives ont été débattues puis concrétisées positivement en mesurant rapidement la plus-value et la pertinence des questionnements posés indirectement sur nos habitudes de travail, et une acceptation dans l'écoute et l'attention d'une parole et d'un regard extérieur ou plus simplement de prendre le temps de prendre un peu de hauteur pour relancer et canaliser la dynamique territoriale de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps.

Cette période de labellisation **débutée en 2018** a également permis de **concrétiser un certain nombre de recommandations et d'observations faites dans le rapport de la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages** dans sa séance du 14 décembre 2017 :

- Concernant le traitement de la communication, de la scénarisation et de la signalétique d'accès, une action concertée associant le Département, le Conservatoire du Littoral et Eden 62, mobilisant l'expertise du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62 et du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, a été mise en œuvre dès 2018. Elle se concrétise par la **refonte des panneaux d'accueil et d'information** et une **réduction conséquente du nombre de mobiliers divers**.
Fin 2022, un **premier guide de « Retour d'expérience sur le Grand Site de France Les Deux-Caps »** a été réalisé sur le thème de la signalétique. Il a été conforté début 2023 pour la révision de la charte signalétique du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la diffusion d'un guide pratique de l'affichage extérieur.

Les engagements 10 à 12 illustrent également cette volonté d'accueil élargi permettant de **diluer les flux**.

La **création de cinq boucles cyclo/vélo** à partir de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen en 2020, articulées sur l'ossature de la Vélo maritime, a pour objectif de faire découvrir les paysages du Grand Site de France Les Deux-Caps en périphérie du périmètre, sur les chemins des communes arrières littorales.



Panneau d'Accueil et d'Information - Eglise de Tardinghen



Panneau d'Accueil et d'Information de l'aire d'accueil d'Hubert Latham - Sangatte

- Enfin, dès **septembre 2018**, une procédure de marché public « **d'assistance à maîtrise d'ouvrage à compétence paysage** pour la mise en œuvre de projets liés au Grand Site de France Les Deux-Caps » était lancée. Le cabinet Elise et Martin HENNEBICQUE, lauréat du prix AJAP dédié aux jeunes architectes et paysagistes, était **choisi en février 2019** pour une période de trois ans parmi les douze propositions reçues. Ce marché a été **reconduit en mars 2022** avec le cabinet Elise et Martin HENNEBICQUE pour une nouvelle période de trois ans.

Cette assistance est mise à disposition de l'ensemble des partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps. **L'articulation avec les conseils du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62** s'est également concrétisée avec des projets communaux (Escalles, Audresselles, Wimereux, Havelinghen ou Leubringhen).

Le cabinet Elise et Martin HENNEBICQUE intervient de façon systématique sur les projets d'aménagements des différents schémas d'accueil locaux, pour le compte du Département, mais aussi celui des partenaires maître d'ouvrage à l'image du permis d'aménager déposé par le Conservatoire du Littoral sur le site de la Pointe de la Crèche en 2021.

- L'évaluation des engagements 13 à 17 détaillant les **opérations mises en œuvre depuis 2018** a été menée. La difficulté principale d'établir un programme prévisionnel tient aussi au caractère spontané d'appel à projets auprès des différents partenaires, à l'exemple des **opérations mises en œuvre depuis 2018 par l'association des paysans du Site des Caps** accompagnée dans ses travaux structurels bâtimentaires, ou encore le **projet de mise en place de bacs à marée** porté par les associations **Rivages Propres et Nature Libre**.

Les différentes initiatives gouvernementales liées au **Plan de relance** (France Vue Mer, sentiers de nature, Fonds Vert...) ont confirmé cette difficulté récurrente d'anticiper une programmation de moyen et long terme, tout en conciliant le calendrier de réalisation des travaux et celui plus incertain de l'instruction réglementaire, en particulier sur les sites classés ou en espace remarquable.

Néanmoins, le **Département a établi dès 2019 un Plan Pluriannuel d'Investissement délimitant jusqu'en 2026 les contours du programme d'actions opérationnelles**.

La prochaine période de labellisation permettra de définir un programme d'actions opérationnelles, basé sur le **Schéma d'Accueil Stratégique révisé en 2023**.

- Sur les moyens de suivi, d'évaluation et d'observation, les collectivités publiques sont soumises au respect des procédures administratives, en particulier dans le domaine budgétaire, où budget prévisionnel et budget supplémentaire sont rythmés par l'arbitrage politique et la rigueur du suivi et du contrôle de la gestion des deniers publics.

De la même façon, l'optimisation des recettes tant en investissement qu'en fonctionnement dépend aussi d'une continuité relative.

Ce premier constat vaut également sur la perception du temps nécessaire pour mener à bien des aménagements, modifier les habitudes et les pratiques liées à la fréquentation du site, mesurer les impacts et l'évolution de ces changements ou résoudre l'équation spatio-temporelle du temps d'instruction réglementaire et administrative et la volonté des acteurs locaux d'apporter des solutions face aux situations parfois complexes auxquelles ils sont confrontés.

Néanmoins, un **bilan des moyens financiers et humains des différents partenaires** de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps a été **initié en 2020** pour quantifier l'investissement collectif sur la période 2018/2023.

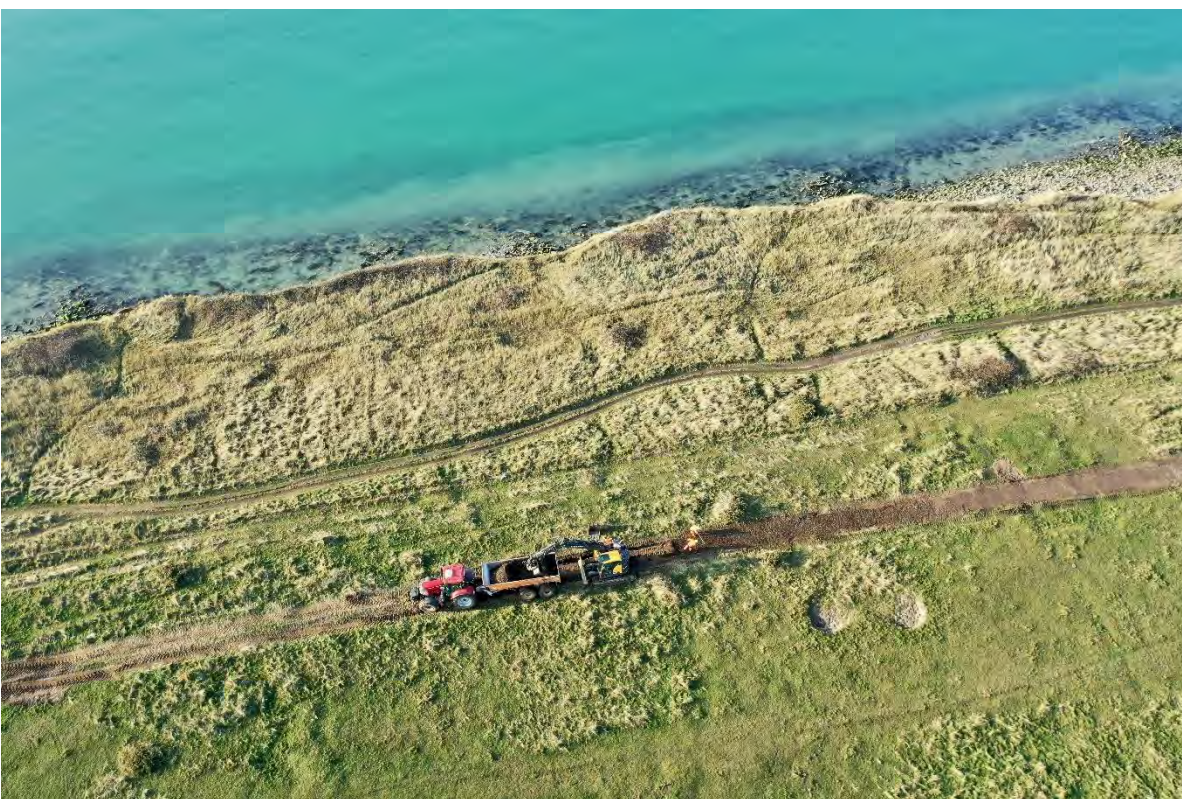
Concernant le « **tableau de bord des aménagements et travaux du Grand Site de France Les Deux-Caps** », il a été mis en place avec la **création du Pôle Aménagement en 2019** animé par la Sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Piloté par les services du Département, ce tableau est partagé avec les différents services de l'État (DREAL, DDTM et UDAP), le Conservatoire du Littoral, Eden 62, le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62.

- Enfin, sur l'organisation et les moyens de la gouvernance, l'évaluation de ce volet **répond** désormais à la recommandation de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages. A l'image du pilotage partagé des différents engagements de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, la gouvernance respecte les compétences des différentes collectivités.

Malgré un contexte sanitaire contraint depuis mars 2020, les échéances électorales municipales, départementales et régionales, la gouvernance a continué à (bien) vivre sur le Grand Site de France Les Deux-Caps.



Réalisation de l'aire d'accueil du Cran d'Escalles en 2019



Réalisation du sentier de la Pointe de la Crèche en 2022

1.3

UNE GOUVERNANCE & UNE ANIMATION PERMANENTE

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais est, depuis 2011, le garant et l'animateur d'une gouvernance partenariale et collaborative du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

L'objectif fixé de faciliter et coordonner l'action publique sur le Site des Deux-Caps est à ce jour atteint. Si la crise sanitaire a eu une répercussion certaine depuis mars 2020 sur la capacité de maintenir une animation présenteielle, dès la fin avril 2020 l'activité des entreprises mobilisées sur le terrain reprenait courant mai. De son côté, la gouvernance se réinventait via la visioconférence et l'audioconférence.

Cette période a également été marquée par des temps de respiration démocratique :

- **Elections municipales de mars et juin 2020**
- **Elections régionales et départementales de juin 2021**

De facto, un **renouvellement important** des différents élus communaux, départementaux et régionaux a également été intégré.

Enfin, **dès 2022, les élus** des communes, **consultés pour l'extension** du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps, ont été associés et ont participé le **17 janvier 2023 au comité technique de la gouvernance** du Grand Site de France Les Deux-Caps se prononçant **sur le futur périmètre**.

Les tableaux présentés sur les pages suivantes illustrent cette **animation dense et rythmée** de la gouvernance.

Pour compléter ces temps des différentes sphères officielles de gouvernance, la démarche Grand Site de France a été confortée par une **volonté permanente d'informer, d'écouter et de dialoguer avec les habitants et associations** des huit communes du Grand Site de France Les Deux-Caps.

De nombreux projets ont associé les habitants et des représentants d'associations locales, tant dans les aménagements mis en œuvre, que dans la valorisation et le soutien des activités culturelles, sportives ou sociales du territoire.



Comité Technique du 17 janvier 2023

Une gouvernance active

Le tableau ci-dessous détaille le rythme soutenu des différents temps de gouvernance :

<p><u>Comité de pilotage</u></p> <p>Il est présidé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais où les élus et représentants des acteurs du Site des Deux-Caps valident les orientations stratégiques, et prennent les décisions vis-à-vis des opérations et actions à entreprendre ainsi que des moyens humains et financiers à solliciter et mobiliser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 16 novembre 2018 - 12 décembre 2019 - 01 février 2022 - 22 juin 2023
<p><u>Comité technique</u></p> <p>Il est coprésidé par le Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais en charge de l'environnement et par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Boulogne-sur-Mer. Il est l'outil technique de travail pour le suivi et la réalisation des opérations liés à l'Opération Grand Site. Il est le lieu de débat et de concertation technique préalable au comité de pilotage. Il est ouvert à l'ensemble des techniciens représentant les différents signataires de la Convention de Partenariat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 9 novembre 2018 - 3 juillet 2019 - 4 février 2021 - 23 Novembre 2021 - 17 janvier 2023
<p><u>Comité local de suivi</u></p> <p>Il est présidé par le Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais en charge de l'environnement. Il rassemble les maires des huit communes et des trois intercommunalités concernées aujourd'hui par le périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps. Il est le lieu privilégié de débat et de concertation sur la mise en œuvre des engagements du dossier de candidature à l'échelle locale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 15 octobre 2018 - 29 mai 2019 - 1^{er} septembre 2020 - 28 septembre 2021 - 16 septembre 2022 - 19 septembre 2023
<p><u>Equipe-projet</u></p> <p>Une équipe-projet initiée au sein même du Conseil départemental du Pas-de-Calais, mobilise les personnels désignés par les signataires de la Convention de Partenariat, principalement EDEN 62, le Conservatoire du Littoral, les services de l'État (DREAL, SDAP, DDTM), la Région via notamment le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale mais aussi le Parc Naturel Marin, la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France, l'Agence Pas-de-Calais Tourisme, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture et les trois intercommunalités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 25 mai 2018 - 26 juin 2018 - 11 septembre 2018 - 13 novembre 2018 - 21 février 2019 - 2 avril 2019 - 13 juin 2019 - 10 septembre 2019 - 17 octobre 2019 - 23 janvier 2020 - 26 mars 2020 - 2 juillet 2020 - 1^{er} octobre 2020 - 17 février 2021 - 18 novembre 2021 - 14 décembre 2021 - 2 mars 2022 - 8 avril 2022 - 16 juin 2022 - 13 décembre 2022 - 9 mars 2023 - 19 octobre 2023

<p><u>Ateliers-groupes de travail</u></p> <p>Constitués en juin 2015 dans le cadre de l'évaluation de la première période de labellisation, les quatre ateliers-groupes de travail ont également contribué aux propositions d'engagements pour le renouvellement du label Grand Site de France 2018/2023. Ils ont vocation à perdurer dans l'animation des engagements pris pour la seconde période de labellisation. Illustration concrète de la gouvernance mise en œuvre sur le Site des Deux-Caps avec les vingt et un partenaires, les quatre ateliers sont pilotés et animés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale/Eden 62/Conservatoire du Littoral (atelier patrimoine naturel, protection des paysages, urbanisme et foncier) ▶ Département/Direction Opération Grand Site de France (atelier Schéma d'Accueil) ▶ Agence Pas-de-Calais Tourisme (atelier développement économique et touristique) ▶ Département/Direction Opération Grand Site de France (atelier agriculture, enjeux littoraux, solidarité et insertion, innovation, citoyenneté). 	<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2019/ janvier 2020 - Avril 2021 - Juin/juillet 2022 - Mars/avril 2023
<p><u>Conseil Consultatif Associatif</u></p> <p>La proposition faite dans le dossier de candidature de la période 2018/2023 d'impliquer le tissu associatif local s'est traduite dès décembre 2018 par la mise en place du Conseil Consultatif Associatif. Ce dernier concerne une centaine d'associations locales. Un temps présentiel annuel est maintenu depuis 2018. Deux temps de consultation écrits via des questionnaires ont complété l'animation du Conseil Consultatif Associatif.</p> <p>Ce lieu participatif a également généré des projets plus ponctuels à l'image des circuits d'interprétation réalisés à Wissant avec l'association Art et Histoire de Wissant, à Audresselles avec l'association des Flobarts des 2 Caps ou à Ambleteuse avec l'association des amis du Fort d'Ambleteuse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 décembre 2018 - 5 novembre 2019 - Consultation numérique sur l'évaluation à mi-parcours lancée le novembre 2020 - 16 décembre 2021 - 8 décembre 2022 - Décembre 2023
<p><u>Pôle Aménagement</u></p> <p>Enfin, un nouvel outil de Gouvernance a été mis en place, le Pôle Aménagement. Coprésidé par le Sous-Préfet de Boulogne-sur-Mer et le Vice-président du Département en charge du dossier Grand Site de France Les Deux-Caps, il rassemble les techniciens des services de l'État, du Département, du Conservatoire du Littoral, d'Eden 62, du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ainsi que le cabinet de paysagistes concepteurs mandaté en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'aménagement paysager du Grand Site de France, pour concrétiser les temps de procédure et d'instruction réglementaire en coordination avec l'ingénierie budgétaire et le calendrier parfois contraint à la saisonnalité écologique, agricole ou touristique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 31 mai 2018 - 17 octobre 2018 - 7 juin 2019 - 15 octobre 2019 - 4 février 2021 - 19 octobre 2021 - 15 mars 2022 - 16 décembre 2022 - 17 mai 2023 - Novembre 2023

1.4

LES CHIFFRES CLES DE LA PERIODE 2018/2023

Ce volet se concentre sur des données chiffrées factuelles **illustrant l'investissement collectif des moyens humains mobilisés sur le projet Grand Site de France Les Deux-Caps**, ceux **financiers** confortant l'engagement budgétaire sur le site et ceux de la fréquentation qui regroupe quantitativement et qualitativement l'enjeu des acteurs du territoire à l'horizon 2032.

Enfin, si le Département du Pas-de-Calais est attributaire du label, ces chiffres illustrent l'évolution significative sur la période 2018/2023 de l'implication de l'ensemble des acteurs, communes, intercommunalités, Région, État, Europe ainsi que le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, l'agence Pas-de-Calais Tourisme, Chambres d'agriculture et de commerce.

Des moyens humains mobilisés

Depuis 2011, la direction Opération Grand Site de France du Conseil départemental du Pas-de-Calais est passée de 5 ETP à **13,5 ETP** présents durant l'année 2023. Cette organisation est confortée par l'ouverture de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen en 2014.

Si la direction Opération Grand Site de France externalise des missions spécifiques avec le cabinet Elise et Martin HENNEBICQUE – paysagistes concepteurs ou celles reliées à des marchés à bon de commande, étude environnementale, géomètre... elle mobilise l'équivalent de **6 ETP complémentaires** au sein des différents services départementaux :

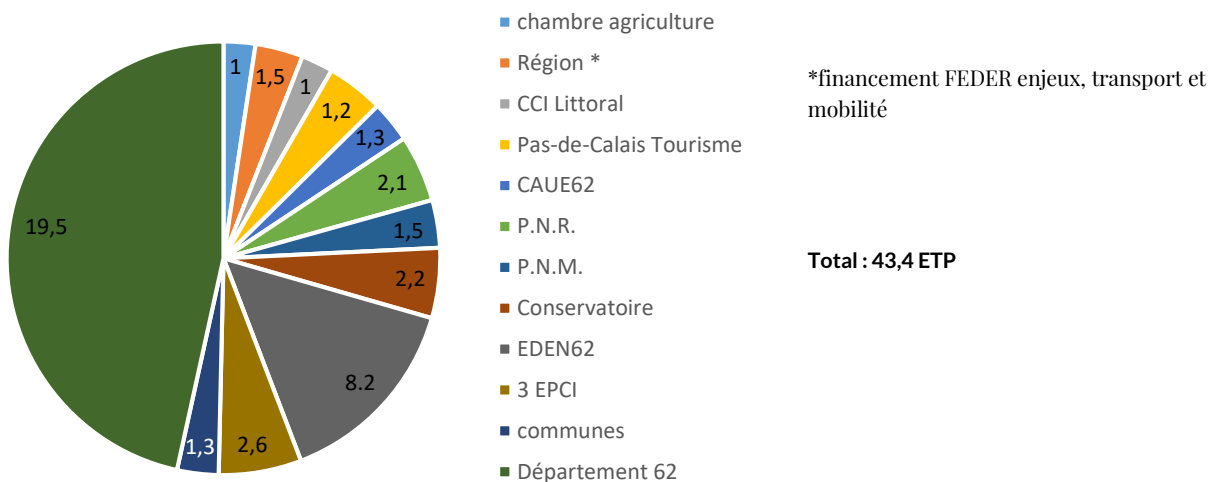
- Direction de la mobilité et du réseau routier
- Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement
- Pôle des réussites citoyennes, incluant les directions des affaires culturelles, les archives départementales, de l'éducation et des collèges, des sports de nature
- Pôle des solidarités
- Pôle ressources et accompagnement incluant la direction de l'accompagnement juridique, la commande publique et les finances
- Pôle partenariats et ingénierie, incluant la mission de coopération européenne et internationale et la mission mécénat
- La direction de la communication



Réalisation du second tronçon de la Vélomaritime entre Wimereux et Ambleteuse, octobre 2023

De la même façon, la période 2018/2023 s'est attachée à renforcer la mobilisation des partenaires du projet, à la fois dans la gestion de leurs compétences et missions respectives mais également en prenant directement la maîtrise d'œuvre d'opérations d'animation et d'aménagement.

Graphique ETP mobilisés par les différents partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps :



L'implication d'Eden 62, gestionnaire des espaces naturels protégés, couvre la « garderie » du site et le volet lié à la gestion de ces espaces, l'entretien, le soutien de l'activité pastorale au Blanc-Nez, la veille sur la conciliation des usages.

Un engagement budgétaire conséquent

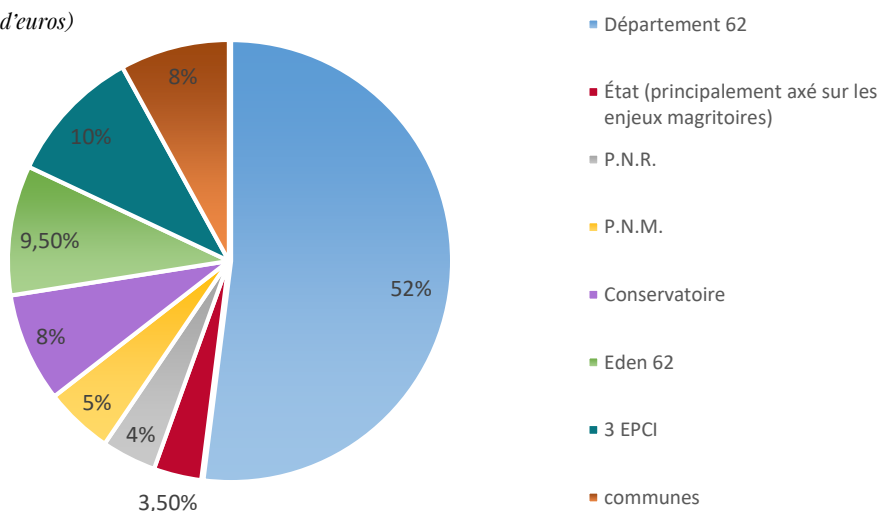
L'exercice de chiffrage budgétaire nécessite de cumuler l'intégralité des budgets consacrés à la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps par l'ensemble des partenaires qui contribuent directement aux enjeux de préservation, de valorisation et d'accueil sur le Site des Deux-Caps.

Concernant le **Département du Pas-de-Calais**, le budget d'investissement consommé de 2018 à 2023 s'élève à un peu plus de **18.7 millions d'euros**.

De la même façon, les retours des différents partenaires mobilisés sur la démarche Grand Site de France a permis d'établir un chiffrage correspondant aux financements de fonctionnement (personnel, entretiens des sentiers, des espaces naturels, des services développés comme les toilettes sur les aires d'accueil d'Escalles et Sangatte) et d'investissement (**17.3 millions** sur la même période 2018/2023) au titre de leurs missions et compétences respectives.

Engagement budgétaire des différents partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps:

(calcul sur un total de 36 millions d'euros)



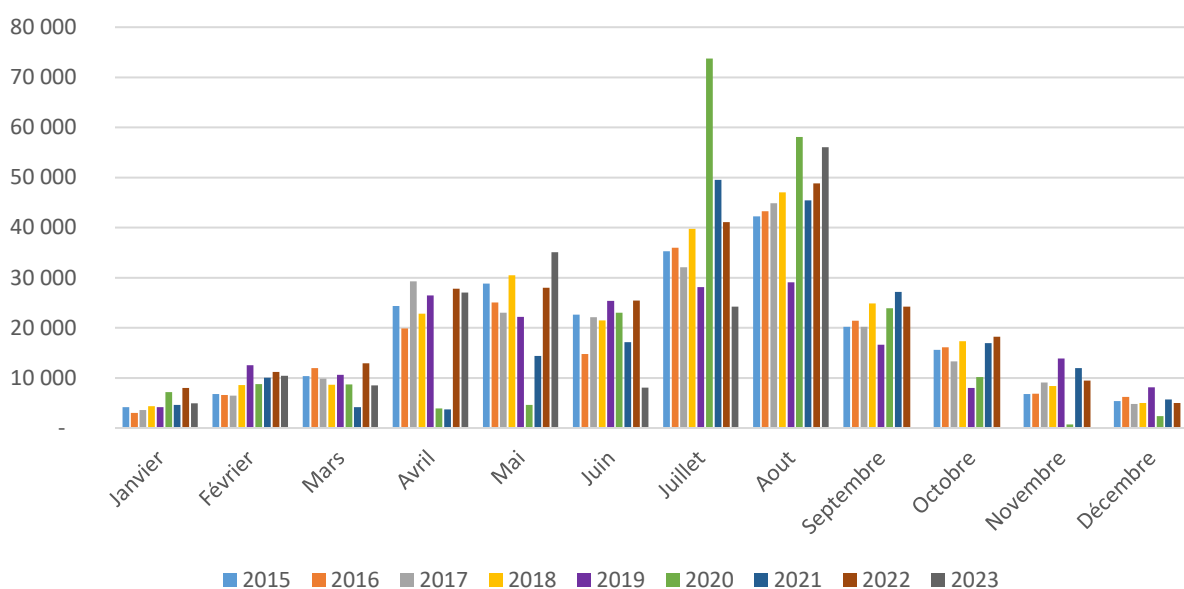
Pour la réalisation de ce programme d'actions, le Département du Pas-de-Calais et ses partenaires ont mobilisé des ressources dans le cadre **du Plan de Relance de l'État** (France Vue Mer - 2023) et des **fonds européens** (FEDER et FSE) pour un total estimé à **5 329 373,20€** (4 664 682,27€ pour le FEDER (2014-2022), 466 690,93€ pour le FSE (2019-2021) et 198 000€ pour France Vue sur Mer).

Une volonté de maîtrise de la fréquentation

Cette question d'observation et d'estimation de la fréquentation fait l'objet d'un débat animé.

Le tourisme et de façon générale l'accueil sur le site d'un flux continu de visiteurs constituent un **pilier de l'économie du territoire** (hébergement, restauration, service de loisirs...). Si des **pics de fréquentation sont observés** lors des premiers week-ends ensoleillés de **mai** et sur la période estivale de **début juillet à fin août**, les chiffres de fréquentation enregistrés sur les éco-compteurs des principaux sites, Blanc-Nez, Gris-Nez, sont stables.

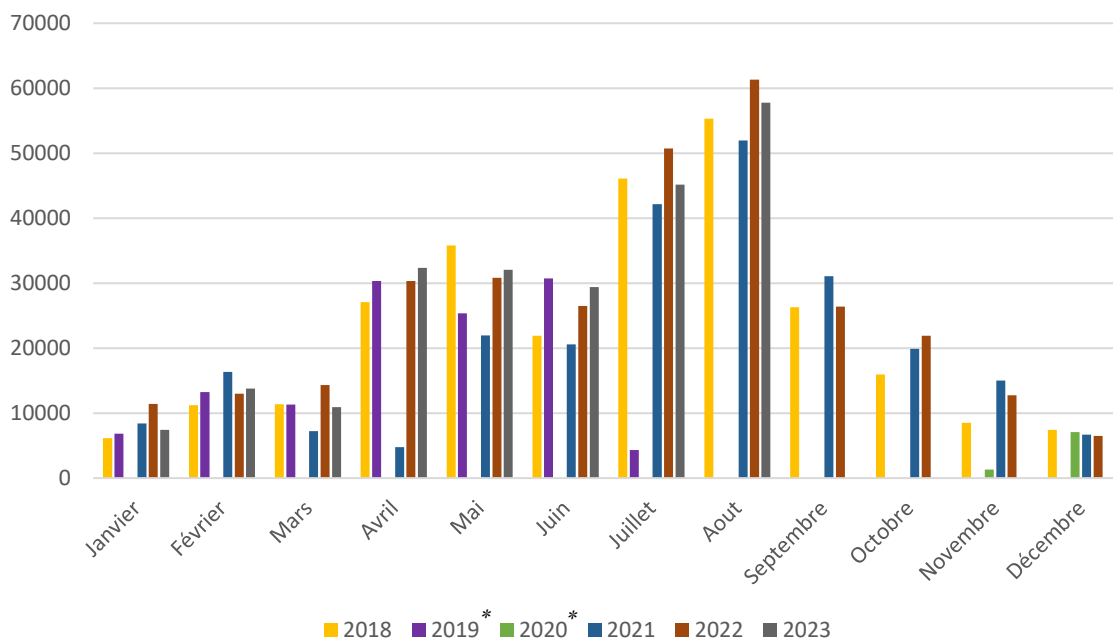
Fréquentation mensuelle du Gris Nez entre 2018 et 2023



Fréquentation au Gris-Nez en 2018



Fréquentation mensuelle du Blanc-Nez entre 2018 et 2023



* les données 2019 et 2020 sont incomplètes suite à des actes de vandalisme sur les éco-compteurs.

La mise en œuvre progressive d'un réseau de dispositifs de comptage pédestre et cyclable, la refonte en 2023 du dispositif de comptage routier sur le réseau départemental et la perspective de mettre à jour l'étude de fréquentation datant de 2015 vont alimenter la réflexion autour de la programmation des aménagements à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps à l'horizon 2032 **pour conforter la gestion et la maîtrise de la fréquentation.**

De la même façon, les moyens, outils et sollicitations de promotion seront axés sur une **découverte « sans voiture »** avec un rappel sur **la fragilité des lieux** et leur inadéquation à certains usages.

Les différents partenaires de la démarche ont également manifesté un intérêt conséquent sur **les moyens coercitifs à mettre en œuvre pour faire face aux incivilités** constatées et concentrées sur les pratiques de stationnement nocturne de camping-cars et autres véhicules aménagés en lieu d'hébergement.

Un engagement sur l'expérience acquise depuis 2011

A l'image des sollicitations de territoires en réflexion au sein du Réseau des Grands Sites de France, accueillis sur le Grand Site de France Les Deux-Caps, ou de témoignages du travail accompli, le Département du Pas-de-Calais a initié fin 2022 une première édition **d'un guide de retour d'expérience** consacré à la signalétique, la signalisation et la publicité.

Fin 2023, le second guide de retour d'expérience sera consacré à l'utilisation de la photographie dans la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps.

En conclusion de ce bilan et après douze années de partage et d'animation de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, il est important de **témoigner des difficultés rencontrées, des limites parfois atteintes** et des évolutions très, parfois trop, rapides liées au **changement climatique**, aux usages et à différentes formes de **consommation des espaces naturels**, au développement exponentiel **des outils numériques et applications diverses**, le tout dans un contexte réglementaire de plus en plus complexe et même par moment ubuesque et contradictoire.

Aire d'accueil d'Hubert Latham, à Sangatte, en 2022

Travaux de recalibrage en 2023, de la situation sanitaire dégradée de l'aire Hubert Latham conseillé par différents sites et applications de site gratuit d'hébergement de camping-cars.







Village d'Hervelinghen



PARTIE 2

CAP BLANC-NEZ  CAP GRIS-NEZ

LE PORTRAIT DU
NOUVEAU PERIMETRE
DU GRAND SITE FRANCE
LES DEUX-CAPS

Cette seconde partie du dossier de candidature permet de dresser le nouveau **portrait du territoire élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps**, une esquisse de son histoire, de ses entités paysagères, de son organisation, de ses acteurs rassemblés depuis 2011 autour **d'une démarche collective, d'expériences acquises à partager, pour renforcer la préservation et la valorisation de ce site unique**. Cette extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps est une nouvelle étape dans ce projet partagé de territoire. Il marque la **volonté collective** des acteurs locaux à **franchir ensemble ce nouveau cap**.



2.1

LE NOUVEAU PERIMETRE DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

Le travail d'évaluation à mi-parcours de la seconde période de labellisation 2018/2023 conclu en décembre 2021, a démontré la nécessité de **mobiliser l'ensemble des partenaires** sur le projet de territoire à partager pour le renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps au 1^{er} trimestre 2024.

Adopté en 2012, le schéma d'accueil stratégique du Grand Site de France Les Deux-Caps nécessitait de son côté d'être revisité au regard des résultats d'une décennie d'aménagement mais aussi face aux évolutions et aux usages des fréquentations.

Le comité de pilotage du Grand Site de France Les Deux-Caps, organe majeur de la gouvernance coprésidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, actait le 1^{er} février 2022 cette révision, puis adoptait le 17 janvier 2023 **le nouveau Schéma d'Accueil Stratégique à l'échelle d'un périmètre revisité**.

- **La volonté de mener un travail coopératif et participatif pour réinterroger le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps**

L'équipe projet, initiée au sein même du Département du Pas-de-Calais, au travers de la Direction Opération Grand Site de France et rassemblant les personnels désignés par les signataires de la Convention de Partenariat Grand Site de France Les Deux-Caps, a établi une proposition de **méthode de travail coopérative et participative**.

Très concrètement, cette mission de révision du Schéma d'Accueil et de questionnement du périmètre Grand Site de France, a été rythmée de mars à décembre 2022 de différents temps de construction, d'interrogation et d'écoute :

- **Quatre ateliers-groupes de Travail du 23 juin au 11 juillet 2022** réunissant élus, techniciens, présidents d'associations du territoire.
- **Le Comité Local de Suivi le 21 septembre 2022** rassemblant les élus de la Région, du Département, des trois intercommunalités et des huit communes du périmètre initial du Grand Site de France Les Deux-Caps.
- **Les Séquences Paysagères du Grand Site de France Les Deux-Caps**

Ces demi-journées, pilotées par le cabinet de paysagistes concepteurs Elise et Martin HENNEBICQUE, se sont déroulées du **18 octobre au 24 novembre 2022** sur les sites emblématiques des **cinq schémas d'accueil locaux** :

- Cap Blanc-Nez sur les hauteurs du Mont d'Hubert
- Baie de Wissant au sommet du Mont de Couple
- Cap Gris-Nez depuis la Maison du Site des Deux-Caps
- Baie de la Slack depuis le belvédère des dunes
- Pointe de la Crèche sur les bâtiments du Fort et des bunkers allemands

Elus des dix-huit communes concernés par l'extension du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps, techniciens, associations, habitants ont ainsi échangé sur les constats, les enjeux et les perspectives d'extension du périmètre, d'accueil, de mobilité, d'évolution du site et des expériences à mener sur chacun des sites.

- **Un Conseil Consultatif Associatif** est venu conforter le **8 décembre 2022**, la participation des associations et habitants usagers du site. Ce temps d'échanges a été précédé d'une enquête questionnaire sur les constats, enjeux et perspectives abordés dans ce travail de longue haleine.
- **Un Comité Technique** organisé le **17 janvier 2023 puis un Comité de Pilotage le 22 juin 2023** rassemblant les élus, techniciens, représentants des partenaires de la gouvernance du Grand Site de France Les Deux-Caps, sont venus finaliser et officialiser le travail en présence des maires ou leur représentant des dix-huit communes concernées par l'extension et le projet de territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps pour la période 2024/2032.

• La concrétisation d'un projet et d'une extension partagés

Concernant l'extension du périmètre, le nouveau Schéma d'Accueil Stratégique du Grand Site de France Les Deux-Caps a posé les bases des enjeux et des objectifs d'un projet commun, articulé autour de quatre thématiques :

- L'accueil, incluant la volonté d'évaluer la capacité d'accueil et de développement du territoire
- Les mobilités, devant contribuer à nourrir une destination sans-voiture
- Les évolutions du site, qu'elles soient climatiques, sociétales, environnementales ...
- Les expériences à développer pour atteindre les objectifs et engagements du projet de territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps.

L'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps s'est formée naturellement au sud, au nord et à l'est du périmètre historique de 2011, en suivant le fil d'Ariane des paysages déroulé tout au long des différents temps de discussion pour définir une entité paysagère cohérente sur laquelle **le projet de territoire à l'horizon 2032** va se construire.

- ✓ **Au sud, avec la mise en cohérence de la procédure du classement de la Pointe de la Crèche**

L'instruction menée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) depuis 2014 s'appuie sur un double critère historique et pittoresque.

Elle fait écho à la tenue dans le vallon de Terlincthun de la seconde cérémonie de remise de Légion d'Honneur le 16 Août 1804, par le 1^{er} Consul de la République, Napoléon BONAPARTE, dans le cadre du Camp de Boulogne.

Ce projet de classement se répartit majoritairement sur la commune de **Wimereux**, mais inclut partiellement le territoire communal de **Wimille** et **Boulogne-sur-Mer**, où la rade du port a été exclue du périmètre.

- ✓ **Au nord, une extension vers les Dunes du Fort Mahon et sur l'entité paysagère du Blanc-Nez**

Cette extension s'appuie sur une volonté d'intégrer les enjeux paysagers de l'ensemble du massif du Blanc-Nez.

La proposition cible le **flanc nord-est du Blanc-Nez** constitué du Fond de la Forge, du Fond Saint-Martin, du Fond Ambrel, du Fond Charlot, du Mont Saint-Martin, de l'arrière du Mont d'Escalles et du Mont de Calais, ainsi que des Côtiers de Wandin qui permettent de rejoindre Ramsault et les villages de Peuplingues, Havelinghen et Saint-Inglevert.

Là encore, le camaïeu de paysages vallonnés, colorés d'une palette de terres agricoles, offre des ouvertures sur le littoral et des panoramas complémentaires sur le Cap Blanc-Nez, caractérisant cette entité paysagère singulière. La jonction avec le site protégé des Dunes du Fort Mahon (42,5 hectares, propriété du Conservatoire du Littoral) s'effectue via la digue Camin, support de la Vélomaritime.

Les Dunes du Fort Mahon complètent la palette géologique des espaces naturels présents sur le Grand Site de France Les Deux-Caps. Elles constituent le début de la plaine flamande.

Cette proposition d'extension conforte la présence du territoire de la commune de **Sangatte Blériot-Plage** et associe pleinement celui de la commune de **Peuplingues**.

✓ **A l'est, de Rouge Berne au Mont de Couple sur une extension emblématique initiée sur l'entité paysagère du Mont de Couple**

Du haut du Mont du Couple (164 m d'altitude), le panorama sur les paysages du Grand Site de France Les Deux-Caps est grandiose. Le regard balaie d'un seul tenant la Baie de Wissant, les Caps Blanc-Nez et Gris-Nez, ainsi que les monts et vallées, les terres agricoles, les hameaux et villages entre la mer et la terre, barrée par l'autoroute A 16.

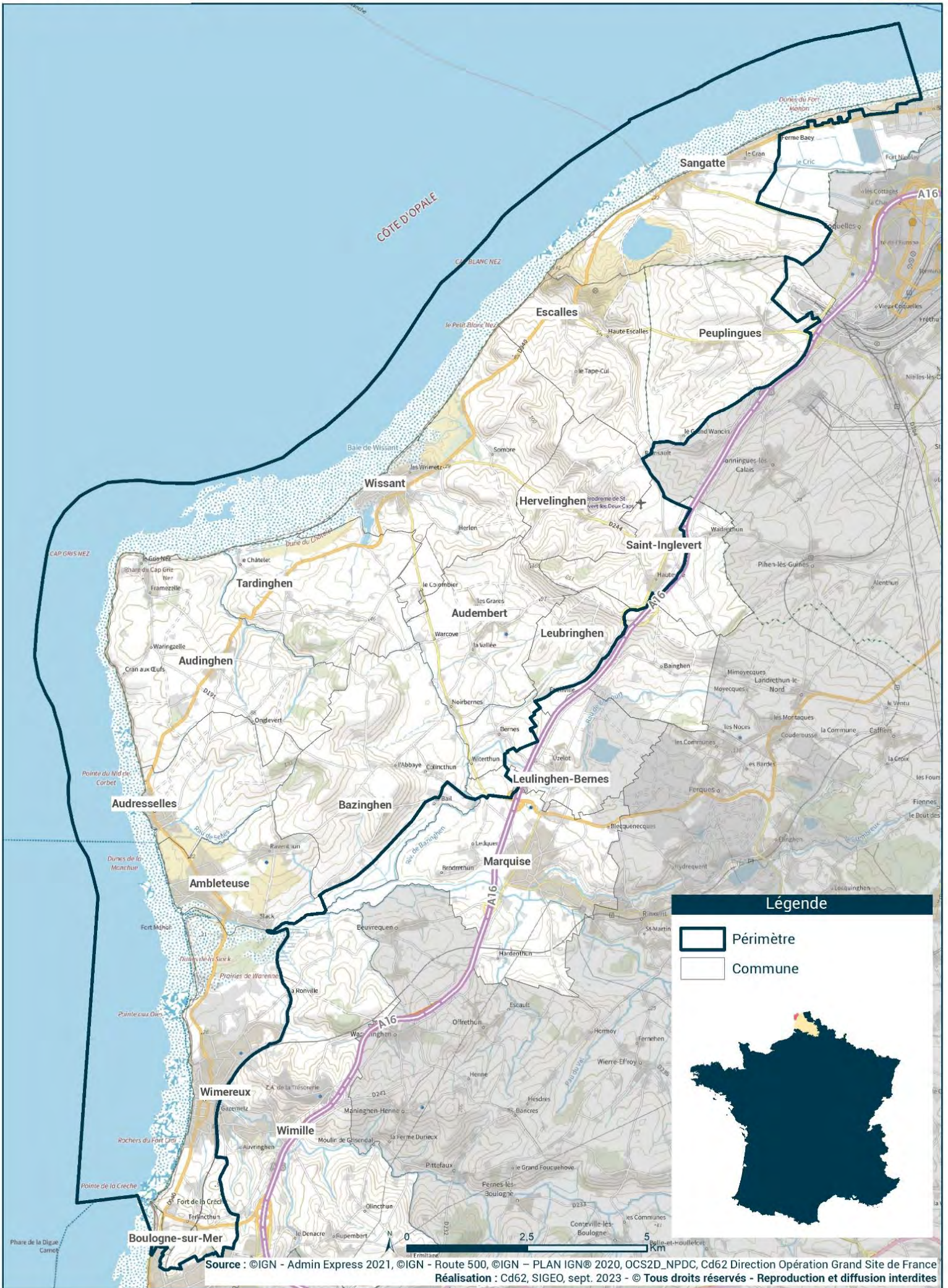
Inscrit au nord dans la continuité de l'extension du flanc nord-est du Blanc-Nez à hauteur d'**Hervelinghen** et **Saint-Inglevert**, la proposition associe le territoire des communes d'**Audembert** et **Hervelinghen**, ainsi que celles de **Saint-Inglevert**, **Bazinghen**, **Leubringhen**, le hameau de Bernes (**Leulinghen-Bernes**) et une partie de **Marquise** au niveau de Rouge Berne.

Le Mont de Couple bénéficie de la présence depuis 2011 d'une réserve naturelle régionale (RNR) sur une surface de 13,6 hectares (délibération du Conseil Régional Hauts-de-France du 10 octobre 2011). Les pelouses calcicoles, un inventaire dense en flore et faune et une gestion du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, confortent la qualité du site.

L'accès au Mont de Couple s'articule sur les différents réseaux routiers départementaux et les sentiers de randonnée et se prolonge au niveau du rond-point de Rouge Berne vers le balcon paysager de la crête située sur le village de **Bazinghen**, délimitée par la RD 237.

Dunes du Fort Mahon- Sangatte





Légende

-  Périmètre
-  Commune



• Une nouvelle dimension

Ce nouveau périmètre a fait l'objet d'un état des lieux complet à l'occasion de la révision du Schéma d'Accueil Stratégique du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Ce projet concerne aujourd'hui **dix-huit communes**¹ réparties sur **trois intercommunalités** :

- **Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers :**
 - Escalles
 - Sangatte Blériot-Plage
 - Peuplingues
- **Communauté de communes de La terre des 2 caps :**
 - Wissant
 - Tardinghen
 - Audinghen
 - Audresselles
 - Ambleteuse
 - Audembert
 - Havelinghen
 - Saint-Inglevert
 - Leubringhen
 - Leulinghen-Bernes
 - Bazinghen
 - Marquise
- **Communauté d'Agglomération du Boulonnais :**
 - Wimereux
 - Wimille
 - Boulogne-sur-Mer

De huit communes et une superficie de 7 500 hectares, ce sont désormais dix-huit communes (neuf dans leur totalité et neuf de façon partielle) représentant une superficie de 17 700 hectares.

En termes de population et d'habitat, les données globales sont à contextualiser. Prises à l'échelle communale, elles tendent à biaiser l'analyse des résultats. C'est le cas en particulier des données issues des communes de Boulogne-sur-Mer, Wimille ou Marquise. Ces trois communes rassemblent 49 383 habitants sur un total de 68 344 habitants que comptaient en 2019 les dix-huit communes concernées par l'extension du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps. Le territoire de Boulogne-sur-Mer, Wimille ou Marquise ciblé dans cette extension, compte moins de 100 habitants.

De la même façon, les communes de Sangatte Blériot-Plage, Peuplingues, Saint-Inglevert, Leubringhen, Leulinghen-Bernes et Bazinghen sont intégrées dans une superficie partielle. La **population**, habitant dans le nouveau périmètre du Grand Site de France est estimée à **17 000 habitants, sur la base des données INSEE de 2019**.

¹ En bleu : communes faisant déjà partie du Grand Site de France

En orange : communes ciblées par l'extension

En vert : Sangatte Blériot-Plage déjà dans le Grand Site de France mais concernée par une extension

• Une dimension agricole confirmée

Les propositions d'extension du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps vont **renforcer la profondeur du site** et la présence **d'une économie agricole dynamique**, confortant **le maintien des ouvertures paysagères**.

Cent quatre exploitations agricoles sont désormais identifiées à l'échelle du nouveau périmètre. Elles étaient quarante-neuf sur les huit communes initiales. La production de céréales (4 250 ha), les prairies dédiées à l'élevage (2 400 ha) et les surfaces mobilisées pour la production de plantes à fibres (1 200 ha) constituent l'ossature de l'économie agricole.

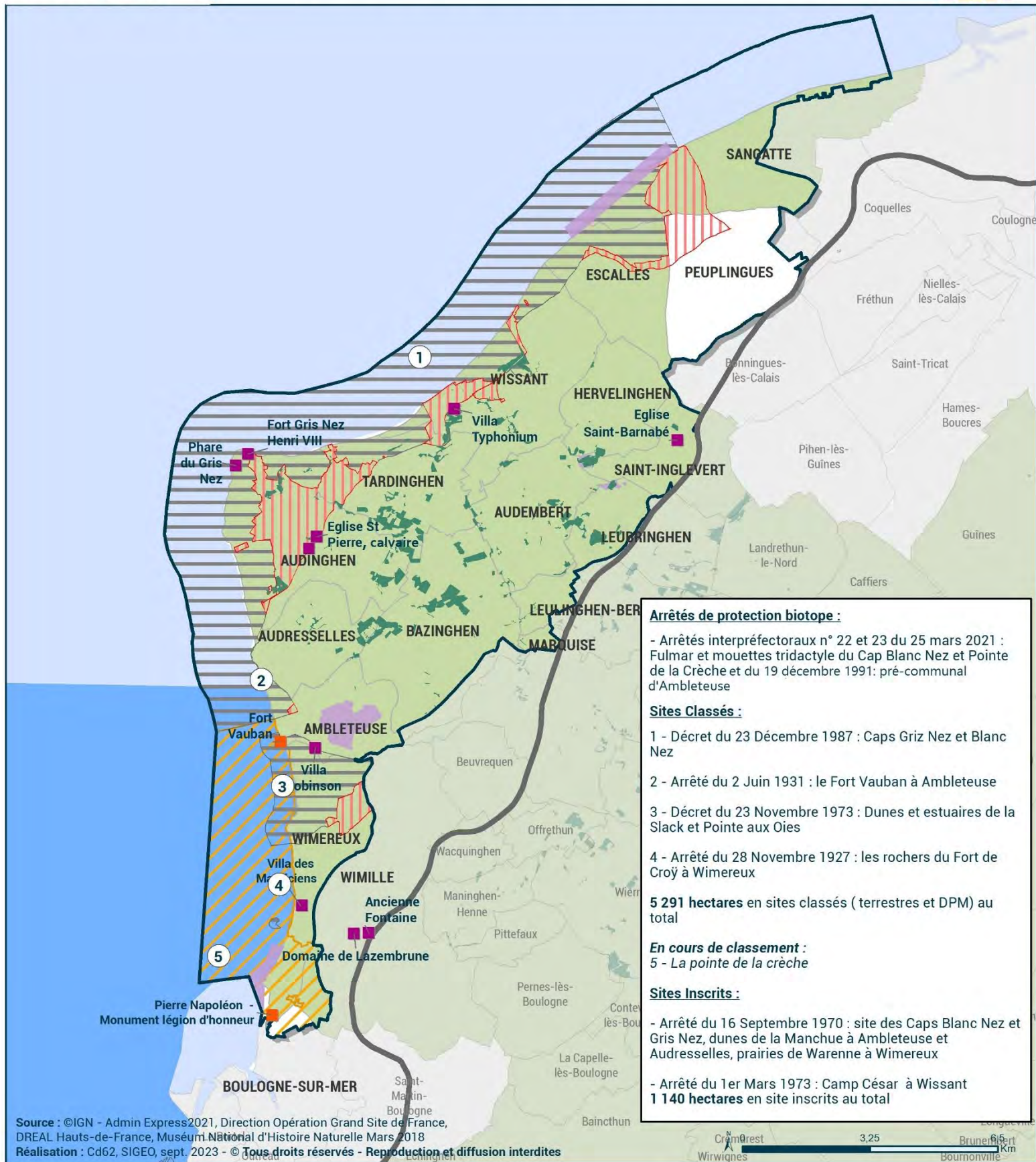
L'implication de **la Chambre d'agriculture** dans **la gouvernance** du projet et la création en 2016 de **l'association des paysans du Site des Caps** ont permis d'assurer la mise en œuvre d'un partenariat actif et opérationnel à l'image du programme d'actions « 2 caps en fermes », d'intégration paysagère des bâtiments agricoles fédérant le soutien du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, de la Chambre d'agriculture et du Département du Pas-de-Calais, ainsi que de la fondation du Crédit Agricole.

• Une mobilisation pour la protection des espaces naturels renforcés

L'aboutissement de la procédure de classement de la Pointe de la Crèche témoigne de la prise en compte d'une protection du site de son patrimoine naturel et paysager.

Les différentes cartes et tableaux de ce volet illustrent cette volonté partagée des intercommunalités, du Conservatoire du Littoral, des Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, d'Eden 62 et du Département du Pas-de-Calais, de se mobiliser autour des enjeux réglementaires de protection du site.





Arrêtés de protection biotope :

- Arrêtés interpréfectoraux n° 22 et 23 du 25 mars 2021 : Fulmar et mouettes tridactyle du Cap Blanc Nez et Pointe de la Crèche et du 19 décembre 1991: pré-communal d'Ambleteuse

Sites Classés :

- 1 - Décret du 23 Décembre 1987 : Caps Griz Nez et Blanc Nez
- 2 - Arrêté du 2 Juin 1931 : le Fort Vauban à Ambleteuse
- 3 - Décret du 23 Novembre 1973 : Dunes et estuaires de la Slack et Pointe aux Oies
- 4 - Arrêté du 28 Novembre 1927 : les rochers du Fort de Croÿ à Wimereux

5 291 hectares en sites classés (terrestres et DPM) au total

En cours de classement :

- 5 - La pointe de la crèche

Sites Inscrits :

- Arrêté du 16 Septembre 1970 : site des Caps Blanc Nez et Gris Nez, dunes de la Manchue à Ambleteuse et Audresselles, prairies de Warenne à Wimereux
- Arrêté du 1er Mars 1973 : Camp César à Wissant

1 140 hectares en site inscrits au total

Source : ©IGN - Admin Express 2021, Direction Opération Grand Site de France, DREAL Hauts-de-France, Muséum National d'Histoire Naturelle Mars 2018
Réalisation : Cd62, SIGEO, sept. 2023 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites



Légende

- Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits
- Arrêtés de protection de biotope
- Sites inscrits
- Sites classés
- Procédure de classement en cours
- Espaces boisés classés
- Périmètre du Parc naturel marin
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Périmètre Grand Site de France étendu



Le classement du site de la Pointe de la Crèche vient faire écho au fondement de la politique des Grands Sites de France et à la loi, bientôt centenaire du 2 mai 1930, ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, et créant les sites naturels classés ou inscrits.

Les sites classés et en cours de classement

nom du site	date de classement Critère	superficie	communes concernées
Rocher du Fort de Croÿ	28 novembre 1927 Artistique	5.11 ha	Wimereux
Dunes de la Slack et de la Pointe aux Oies	23 novembre 1973 Pittoresque	470.32 ha	Wimereux Ambleteuse
Site des Deux-Caps	23 décembre 1987 Grande qualité paysagère	4 628 ha	Ambleteuse Audinghen Audresselles Escalles Sangatte Tardinghen Wissant
Pointe de la Crèche	en cours de classement	Estimée à 679.05 ha	Wimereux Wimille Boulogne-sur-Mer

Soit à terme 5.782,48 ha en site classé, dont 2,500 ha situés en mer, répartis sur dix communes.

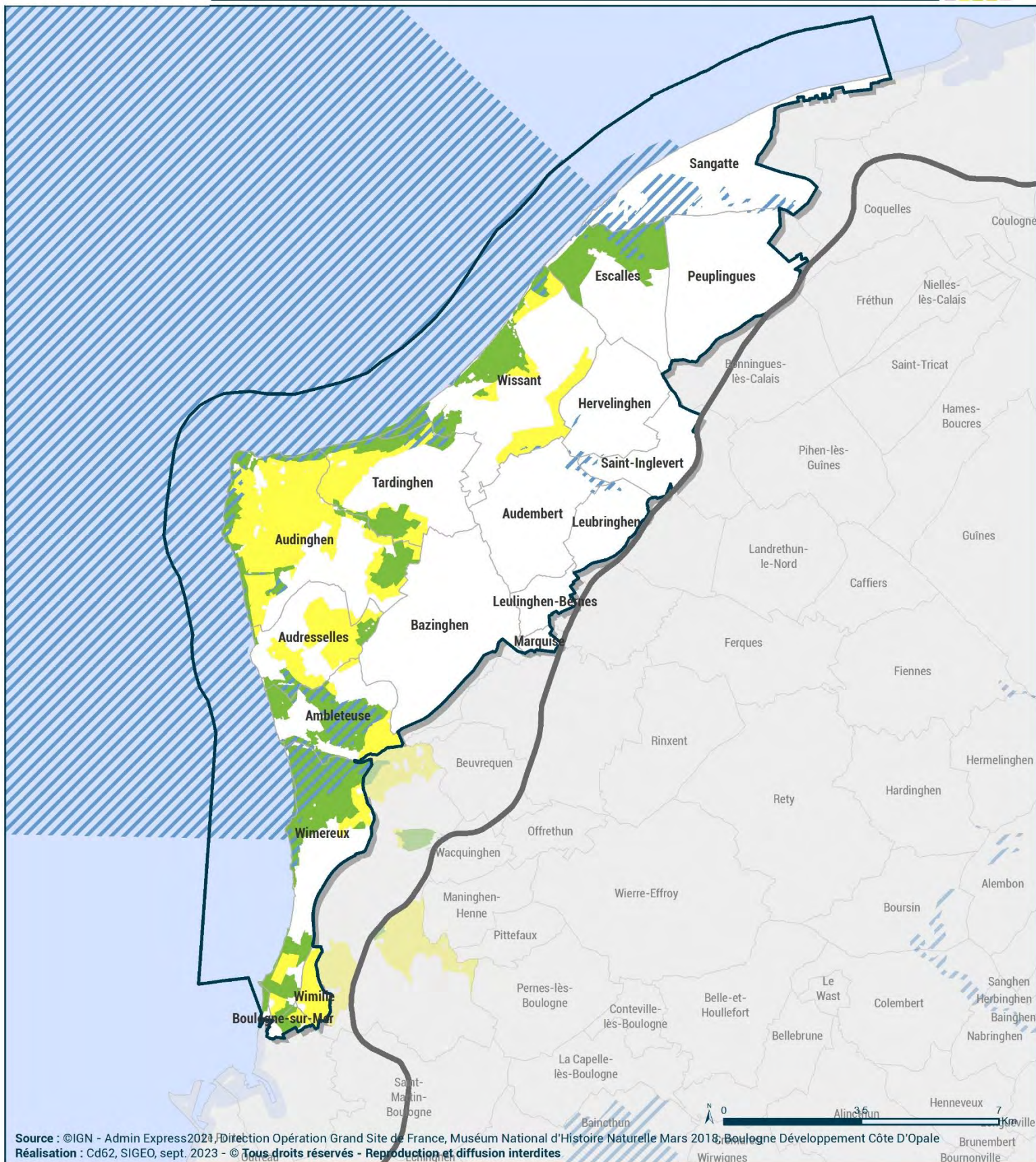
Les sites inscrits

Les sites inscrits représentent une superficie de 1 043 ha répartie sur neuf communes : Wimereux, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Escalles, Sangatte et Peuplingues :

nom du site	date de classement	superficie	communes concernées
Dunes de la Manchue	16 septembre 1970	3,86 ha	Ambleteuse Audresselles
Prairies de la WARENNE	16 septembre 1970	73,77 ha	Wimereux
Cap Blanc-Nez et Cap Gris-Nez	16 septembre 1970	946,33 ha	Audinghen Audresselles Escalles Sangatte Peuplingues Tardinghen Wissant
Camp César de Wissant	1 ^{er} mars 1973	20,33 ha	Wissant

Cette dimension de protection et de gestion des espaces naturels est complétée par une action collective et mutualisée des différents acteurs et propriétaires que sont le Conservatoire du Littoral, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Eden 62, le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ou le Conservatoire des Espaces Naturels, les communes d'Ambleteuse, Audresselles, Wimereux, Audembert, Sangatte Blériot-Plage, le Département du Pas-de-Calais ou l'État :

Nom du site	Propriétaire	Gestionnaire	Superficie	Communes concernées
RNR Ambleteuse	Commune d'Ambleteuse	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	60,5 ha	Ambleteuse
RNR Mont de Couple	Commune d'Audembert	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	13,6 ha	Audembert
Pointe de la Crèche	Conservatoire du Littoral	Eden 62	65,36 ha	Boulogne-sur-Mer / Wimereux
Baie de la Slack	Conservatoire du Littoral	Eden 62	213 ha	Wimereux/Ambleteuse
Communaux sur Wimereux : Pointe aux Oies / Roselière	Commune de Wimereux	Eden 62	6 ha (Roselière) 22,60 ha	Wimereux
Pré Marly	Conservatoire du Littoral	Eden 62	7,27 ha	Ambleteuse
Dunes de la Manchue	Commune d'Audresselles	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	4 ha	Audresselles
Communaux d'Audresselles	Commune d'Audresselles	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	14 ha	Audresselles
Cap Gris-Nez	Conservatoire du Littoral	Eden 62	152 ha	Audinghen/Audresselles
Baie de Wissant	Conservatoire du Littoral	Eden 62	122 ha	Tardinghen / Wissant
Cap Blanc-Nez dont Petit Blanc-Nez	Conservatoire du Littoral	Eden 62	355 ha	Escalles / Sangatte/ Wissant
Dunes du Fort Mahon	Conservatoire du Littoral	Eden 62	53 ha	Sangatte
Communaux de Sangatte (Blanc-Nez)	Commune de Sangatte-Blériot Plage	Eden 62	17,57 ha	Sangatte
Fond de la Forge	Département du Pas-de-Calais / Conservatoire du Littoral	Eden 62	37,42 ha dont 19,22 ha propriété du Conservatoire et 18,2 ha propriété du Département du Pas-de-Calais qui font l'objet d'un processus de cession au Conservatoire (délibération en date du 20.03.23)	Sangatte, Blériot
Ambleteuse	Conservatoire des espaces naturels	Conservatoire des espaces naturels	0,5 ha	Ambleteuse
Estuaire de la Slack	État	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (partie maritime)	20 ha	Ambleteuse / Wimereux
SUPERFICIE TOTALE			1 163,82 ha	Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Boulogne-sur-Mer, Escalles, Sangatte-Blériot Plage, Tardinghen, Wimereux, Wissant



Légende

Espaces remarquables au titre de la loi Littoral

AI

NI

Sites Natura 2000

Périmètre Grand Site de France étendu





Source : ©IGN - Admin Express2023, EDEN 62
Réalisation : CdG2, SIGEO, juil. 2023 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites



Légende

- Gestion par le Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale (Communaux d'Audresselles, Ambleuse, Réserve Naturelle du Mont de Couple)
- Réserves naturelles
- Roselière Wimereux gérés par Eden
- Acquisition par le Conservatoire d'Espace
- Terrains acquis par le Conservatoire du Littoral gérés par Eden 62
- Zone d'intervention du Conservatoire du Littoral
- Cours d'eau





Fulmar Boréal

Le site compte également **cinq sites du réseau Natura 2000**, trois sites terrestres animés par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et deux sites en mer animés l'Office Français de la Biodiversité.

N° européen du site	Libellé du site	Statut du site
FR 3100477	Falaises et pelouses du Cap Blanc-Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couple Site mixte majoritairement terrestre (40% en DPM)	SIC, au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore »
FR 3100478	Falaises du Cran aux Œufs et du Cap Gris-Nez, Dunes du Chatelet, Marais de Tardinghen et Dunes de Wissant Site mixte majoritairement marin (75% en DPM)	SIC, au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore »
FR 3100479	Falaises et Dunes de Wimereux, Estuaire de la Slack, Garennes et Communaux d'Ambleteuse - Audresselles	SIC, au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore »
FR3110085	Cap Gris-Nez	ZPS au titre de la directive « Oiseaux »
FR3102003	Récifs Gris-Nez Blanc-Nez	pSIC au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore »

SIC : Site d'Importance Communautaire

ZPS : Zone de protection spéciale

Deux arrêtés préfectoraux de protection biotope (APPB) sont en vigueur depuis le 1^{er} trimestre 2021 sur la Pointe de la Crèche (en faveur du Fulmar Boréal) et sur le Cap Blanc Nez (en faveur du Fulmar Boréal, du Goéland argenté et de la mouette tridactyle).

Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection Biotope est également porté par les services de l'Etat sur la plaine de Sangatte pour la protection de l'Oedicmène criard.

De la même façon, une réflexion est en cours sur un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection Géologique en faveur des falaises de craie du Blanc-Nez.



Falcon crécerelle

Pour compléter ce volet, l'articulation avec les trois intercommunalités, dépositaires de la compétence « urbanisme et droit du sol », dont dépendent les dix-huit communes concernées par le projet d'extension du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps, permet d'aborder de façon collective et cohérente **les enjeux de maîtrise foncière et de consommation de l'espace**.

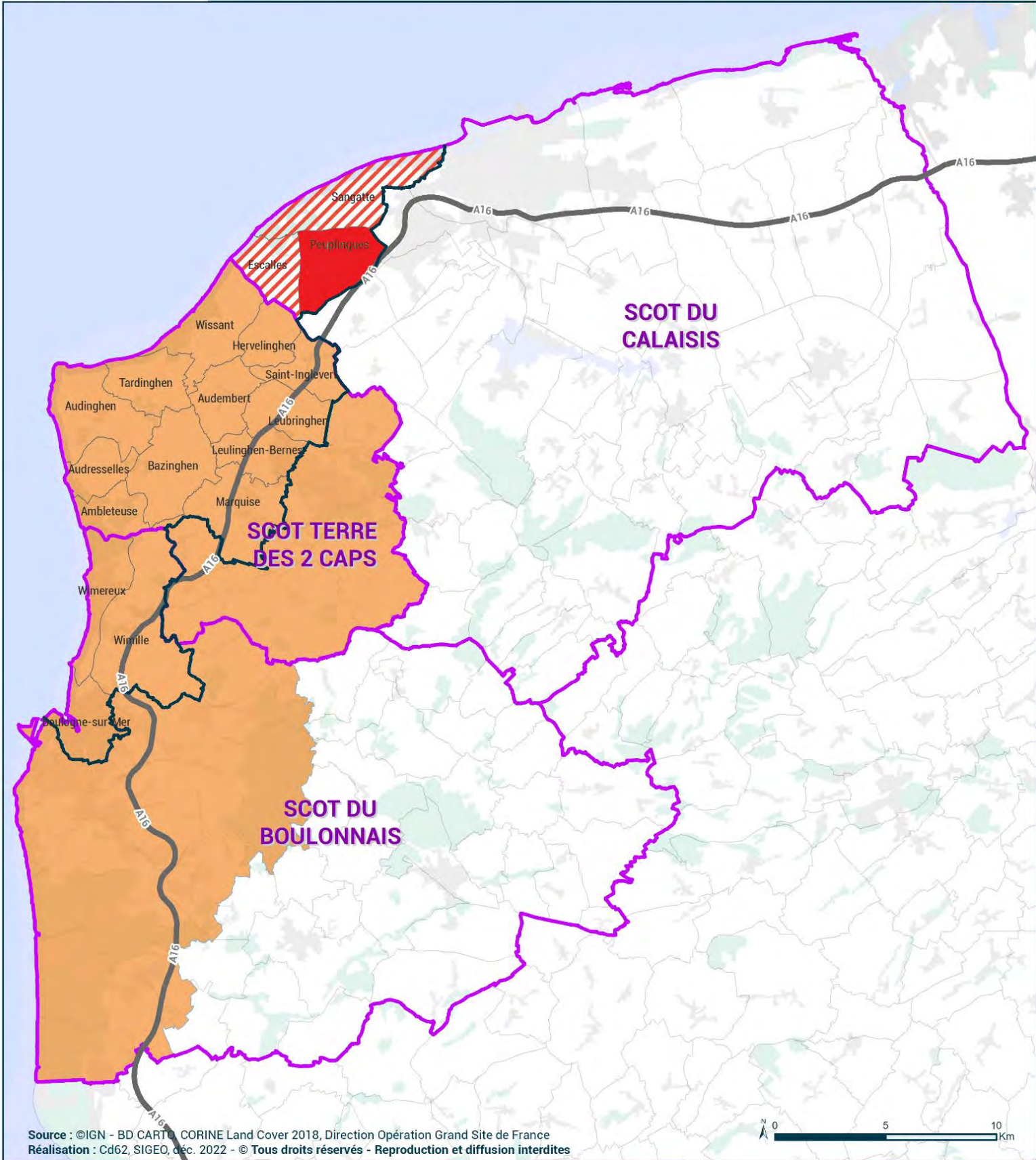
Soutenu par l'adhésion dans ce nouveau projet de l'agence Boulogne Développement Côte d'Opale, le territoire se structure et se dote des outils ad hoc (SCoT, PLUi, plan vélo, GEMAPI...) pour intégrer les évolutions législatives à l'image de la loi Climat et Résilience de 2021.

Parmi les mesures clés de cette loi, plusieurs concernent la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps :






- La possibilité pour le maire de réglementer les dispositifs publicitaires via le règlement local de publicité ;
- Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2032. Le « zéro artificialisation nette » devra être atteint d'ici 2050 ;
- Le soutien aux énergies renouvelables questionnera l'implantation de bornes de recharge électrique sur les aires d'accueil ;
- Une attention particulière sur les déplacements, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre, une veille constante sur la qualité des eaux et aux effets induits sur la santé humaine.

Le renforcement de la protection judiciaire de l'environnement complète ce nouveau dispositif législatif. Ce sujet a été soulevé à plusieurs reprises face aux constats des incivilités grandissantes (camping sauvage ciblant en particulier les camping-cars, dépôt de déchets, vidanges sauvages, activités de loisirs spontanées interdites et s'affranchissant de demandes d'autorisation...).

Ces évolutions législatives seront également à intégrer dans la programmation à venir des aménagements en s'appuyant avant tout sur **un « ménagement » du site** pour trouver un équilibre entre les usages multiples et un développement conciliant l'environnement, les usages et les enjeux agricoles, économiques et sociaux.



Légende

-  SCOT
-  PLUI (CC de la Terre des 2 Caps, CA du Boulonnais)
-  Référence et instruction selon le PLUI de la CC Pays d'Opale
-  PLU
-  Périmètre d'étude



Document d'urbanisme	Communes du GSF concernées	Délibération d'approbation/ révision	Durée de validité
SCoT du Pays du Calaisis	Escalles / Peuplingues / Sangatte Blériot- Plage	Approbation : 6 janvier 2014 Dernière modification : 28 avril 2017 Bilan intermédiaire : 18 décembre 2019	15 ans
SCoT de la Terre des 2 Caps	Audembert/ Audinghen / Ambleteuse/ Audresselles/ Bazinghen/ Hervelinghen/ Leubringhen / Leulinghen-Bernes / Marquise / Saint-Inglevert / Tardinghen / Wissant	Approbation : 25 juin 2010 Dernière modification : 2016	Obligation de gestion à N+6 ans maximum à compter de la délibération d'approbation (maintien ou révision)
SCoT du Boulonnais	Boulogne-sur-Mer / Wimereux / Wimille	Approbation : 2 septembre 2013 Dernière modification : 19 mai 2021	
PLUi de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers	Escalles / Peuplingues / Sangatte Blériot- Plage	Pas de PLUi (PLU communaux uniquement) Délibération pour la prescription d'élaboration du PLUi : 3 février 2022	
PLUi de la Terre des 2 Caps	Audembert/ Audinghen / Ambleteuse/ Audresselles/ Bazinghen/ Hervelinghen/ Leubringhen / Leulinghen-Bernes / Marquise / Saint-Inglevert / Tardinghen / Wissant	Approbation : 4 décembre 2019 Révision en cours	Analyse des résultats N+9 ans max à compter de la délibération d'approbation (N+6 si PLUiH)
PLUi de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais	Boulogne-sur-Mer / Wimereux / Wimille	Approbation : 6 avril 2017	
PLUi de la Communauté de Communes Pays d'Opale	Peuplingues	Approbation V1 : 4 avril 2015 Approbation V2: 26 septembre 2019 Modification en cours	

• S'engager dans une nouvelle ère des mobilités

Les nouvelles mobilités ont été un thème abordé de façon récurrente lors des travaux préparatoires au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Après une chute drastique de la mobilité durant la crise sanitaire de la Covid-19, des changements sociétaux se sont opérés. L'instauration de la distanciation sociale a favorisé le retour au transport individuel aux dépens des transports collectifs. Si cet enjeu se concentrait dans les espaces urbains, il devient aujourd'hui un élément central de la gestion de la fréquentation des sites, tel que celui du Grand Site de France Les Deux-Caps. Ce sujet concerne directement l'extension du périmètre du Grand Site de France dans un souci d'aborder les questions de stationnement, de rupture de charges et d'intermodalités, ou de mobilité plus responsable et parfois plus contrainte.

Si le vélo n'est pas une nouveauté, il est, comme ici dès 2014 en location à la Maison du Site des Deux-Caps, doté d'une assistance électrique.

Cette dimension de gestion des déplacements s'articule autour d'aménagements de qualité, tant dans l'approche routière, avec la RD 940 et le réseau de barreaux de routes départementales depuis l'A 16... dans celle des loisirs pédestres avec trois itinéraires de grande randonnée (GR 120, GR 128, GR 145, GRP du Boulonnais et du Calaisis) auxquels s'agrègent un réseau dense de boucles de randonnée et de découverte du Grand Site de France... que dans l'approche cyclable initiée dès la candidature au label de 2011 autour de l'EV4 devenue aujourd'hui la Vélomaritime.

La montée en puissance de l'utilisation de véhicules électriques avec le développement du réseau de bornes de recharge électrique, l'adaptation au stationnement des vélos, la gestion complexe de l'accueil nocturne des véhicules utilisés en lieu d'hébergement ou la gestion de plus en plus ardue d'une cohabitation d'usage et de moyens de déplacement, nécessiteront de raisonner l'aménagement du territoire en prenant en considération ces usages, tout en tenant compte de la **sécurité de chacun et de la contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.**

• Une dimension internationale

Cette troisième période de labellisation Grand Site de France Les Deux-Caps s'inscrit dans une volonté de **porter des projets à des échelles supranationales.**

C'est tout d'abord la poursuite des travaux initiés dès 2011, de la situation stratégique du détroit du Pas-de-Calais, carrefour d'un trafic maritime le plus dense au monde. Désormais recentrées autour du **Comité du Déroit** rassemblant les partenaires britanniques, belges et néerlandais, les questions de sécurité, d'économie décarbonée des flux maritimes ou de protection des milieux marins animent ce partenariat.

De son côté, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et son homologue anglais de l'Area of Outstanding Natural Beauty (AONB) des Kent Downs collaborent à la candidature **au label Geopark mondial UNESCO.**

Ce projet s'appuie sur la richesse géologique du territoire des Caps et Marais d'Opale, ses paysages, son architecture, sa biodiversité, ses traditions et son histoire.

2.2

UN SITE EMBLEMATIQUE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Entouré au sud par le Grand Site de France Baie de Somme, au nord par le site en devenir des Dunes de Flandre, le Grand Site de France Les Deux-Caps, Blanc-Nez, Gris-Nez est le **site emblématique** du Département du Pas-de-Calais au cœur de la région Hauts-de-France...

... celui devant lequel se succèdent en mer, la Manche et la Mer du Nord, celui dont l'histoire remonte au Jurassique avec la formation du Cap Gris-Nez, en passant par le Crétacé symbolisé par les falaises de craie du Cap Blanc-Nez et qui a vu se former, il y a un peu moins de 500 000 ans, l'ouverture du détroit du Pas-de-Calais.

• Présentation du Site des Deux-Caps

L'histoire de ce territoire est liée au **contexte militaire et commercial** de son littoral et du **détroit du Pas-de-Calais**, appelé chez nos voisins anglais, the Strait of Dover.

Si la géologie du site nous transporte dans le temps du Jurassique et du Crétacé il y a plus de 160 millions d'années, c'est ici que **Jules César** avec son Portus Itius va préparer ses expéditions en Britannia, en 55 et 54 avant Jésus Christ.

Du Moyen-Age jusqu'aux deux Guerres mondiales du XXème siècle, c'est ici que de nombreux projets militaires se déroulent avec pour enjeu la maîtrise du détroit. Ce territoire et ses paléo paysages récents sont l'héritage d'une géologie unique et d'une histoire humaine très prégnante, des sièges de Calais par Edouard III au XIVème siècle se terminant par l'épisode des **Bourgeois de Calais**, à celui de Boulogne-sur-Mer **par Henry VIII** au XVIème siècle, les fortifications et camps militaires initiés par Vauban sous Louis XIV au XVIIème siècle, du **Camp de Boulogne** de l'armée Napoléonienne, de ceux des troupes du Royaume-Uni et du Commonwealth ou du Portugal engagées dans la **Première Guerre mondiale**, en terminant par les stigmates toujours présents sur le site de la **Seconde Guerre mondiale**.

Le patrimoine géologique fait l'objet d'un projet de labellisation **Geopark Transmanche** porté par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et l'Area of Outstanding Natural Beauty (AONB) des Kent Downs pour obtenir le label « **Geopark mondial UNESCO** ».

Entre deux temps de guerre et de conflits, s'organise ici une dimension économique dynamique et tenace.

Devant les falaises du Gris-Nez et du Blanc-Nez sous l'œil attentif du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage du Gris-Nez, se déroule ici un ballet incessant de bateaux, estimé à 450 par jour, qui remontent et descendent dans leur rail respectif le **détroit du Pas-de-Calais**.

L'**agriculture** est une composante économique historique de ce territoire rural qui occupe plus de 60 % de la superficie du périmètre proposé au renouvellement de la labellisation Grand Site de France Les Deux-Caps.

Le **tourisme** est venu compléter cette palette économique au début du XXème siècle, laissant un **patrimoine balnéaire** important sur Wimereux, Ambleteuse ou Wissant, et se renouvelant au fil des dernières décennies sur une destination populaire de plages et de farniente, relevée désormais par une appétence **aux usages sportifs et de loisirs au naturel**, encouragée par des axes structurés de randonnée pédestre, comme le GR 120-E9, le GR 128 et le GR 145-Via Francigena reliant Canterbury à Rome.

De la même façon, la **Vélo maritime-EV4** reliant Kiev à Roscoff contribue à promouvoir une mobilité décarbonée réduisant l'utilisation de la voiture.

Enfin, depuis **Louis Blériot** en 1909 jusqu'à l'ouverture du **Tunnel sous la Manche** en 1994, la traversée du détroit stimule le génie humain et dessine, en particulier sur le Blanc-Nez, un paysage renouvelé aux portes de la plaine de Flandre. Le territoire est encore aujourd'hui un enjeu migratoire où des réseaux de passeurs continuent d'exploiter la misère humaine en proposant des traversées à hauts risques au départ des Dunes de la Slack, de la Pointe de la Crèche, de la Baie de Wissant ou des dunes du Fort Mahon.

Le nouveau périmètre proposé pour la période 2024/2032 épouse et assume cette histoire. Il propose désormais une nouvelle dimension à la démarche engagée autour du label Grand Site de France Les Deux-Caps.



Phare du Gris-Nez, détroit du Pas-de-Calais

• Les paysages du Site des Deux-Caps

De **Victor Hugo** en 1837 à l'étude du Plan de Cohérence Paysagère de 2016 restituée par l'agence Folléa-Gautier paysagistes & urbanistes, en passant par l'**Atlas des Paysages de la région Nord Pas-de-Calais** réalisé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en 2008, les **valeurs paysagères** du Grand Site de France Les Deux-Caps demeurent constantes.

« Le trajet de Calais à Boulogne est une ravissante promenade. La route court à travers les plus beaux paysages du monde. Les collines et vallées s'enflent et s'abaissent en ondulations magnifiques. Sur les hauteurs, on a des spectacles immenses. À perte de vue des étages de champs et des prés cousus les uns aux autres ; de grandes plaines rousses, de grandes plaines vertes, des clochers, des villages, des bois qui présentent de cent façons leurs grands trapèzes sombres, et toujours, tout au fond, à l'occident, un bel écartement de collines que la mer emplit comme un vase...

...On remonte, et l'on retrouve le ciel, la terre, la mer, l'infini. Vraiment, je suis ébloui, chaque jour ; de toutes les merveilles que Dieu fait avec du vert et du bleu. »

Victor Hugo, lettre à Adèle, 4 septembre 1837

Le périmètre proposé regroupe désormais deux grands types de paysages : les **paysages littoraux** aussi appelés « paysages des falaises d'Opale » dans l'Atlas des paysages du Nord Pas-de-Calais (DREAL – juin 2008), et les **paysages du Haut-Pays**, dénommés sous le nom de « Paysages du Boulonnais » dans ce même document de référence. Leur description témoigne de leur valeur à l'échelle de la Région Hauts-de-France.

A plusieurs titres, et il s'agit d'un phénomène dont les fondements sociaux seraient à creuser, les falaises d'Opale condensent une partie des aspirations paysagères de tout un chacun : contemplation depuis un point élevé, espaces naturels de toute beauté, expérience d'une forme d'absolu, lumières exquis, cheveux au vent, mais aussi recoins pittoresques, patrimoines historiques diversifiés, bateaux et envies de départ...

Le commun dénominateur des ambiances de ce Grand paysage régional est sans contexte l'adjectif « grandiose », renouant ainsi avec certaines aspirations des romantiques du siècle dernier.

**Extrait du Cahier de Grand Paysage Régional – Paysages des Falaises d'Opale
Atlas des Paysages de la Région Nord Pas-de-Calais**

Du point de vue de ses limites, le Grand paysage régional du Boulonnais peut s'enorgueillir d'une plus grande lisibilité à l'échelle de la région tout entière.

Une ligne de « monts » - il serait plus exact de parler de petites collines – implantées nord/sud, sépare en effet efficacement les paysages des Falaises d'Opale de ceux du Boulonnais. La limite n'est certes pas très nette ni constante, mais l'impact visuel est d'autant plus important que les monts ouvrent de larges fenêtres sur la mer et donnent à voir en surplomb la présence de la ville.

**Extrait du Cahier de Grand Paysage Régional – Paysages du Boulonnais
Atlas des Paysages de la Région Nord Pas-de-Calais**

S'appuyant sur sa géographie, son histoire et son occupation humaine, **dix grandes valeurs paysagères** sont ressorties du Plan de Cohérence Paysagère présenté en 2016, formant le caractère unique des paysages des Deux-Caps.

1) Des reliefs aux grands horizons et aux intimités subtiles

Si les sommets du territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps culminent tout juste à 180 m d'altitude, ils n'en constituent pas moins une rupture assez nette avec le Bas-Pays des Flandres situé au nord, dès la commune de Sangatte Blériot-Plage. Le Cap Blanc-Nez représente ici une « montagne » offrant fièrement sa silhouette à toute la plaine maritime de Calais. **Le Cap Blanc-Nez et le Cap Gris-Nez sont à ce titre les sites les plus emblématiques avec une vue unique panoramique sur la mer et les côtes anglaises.**

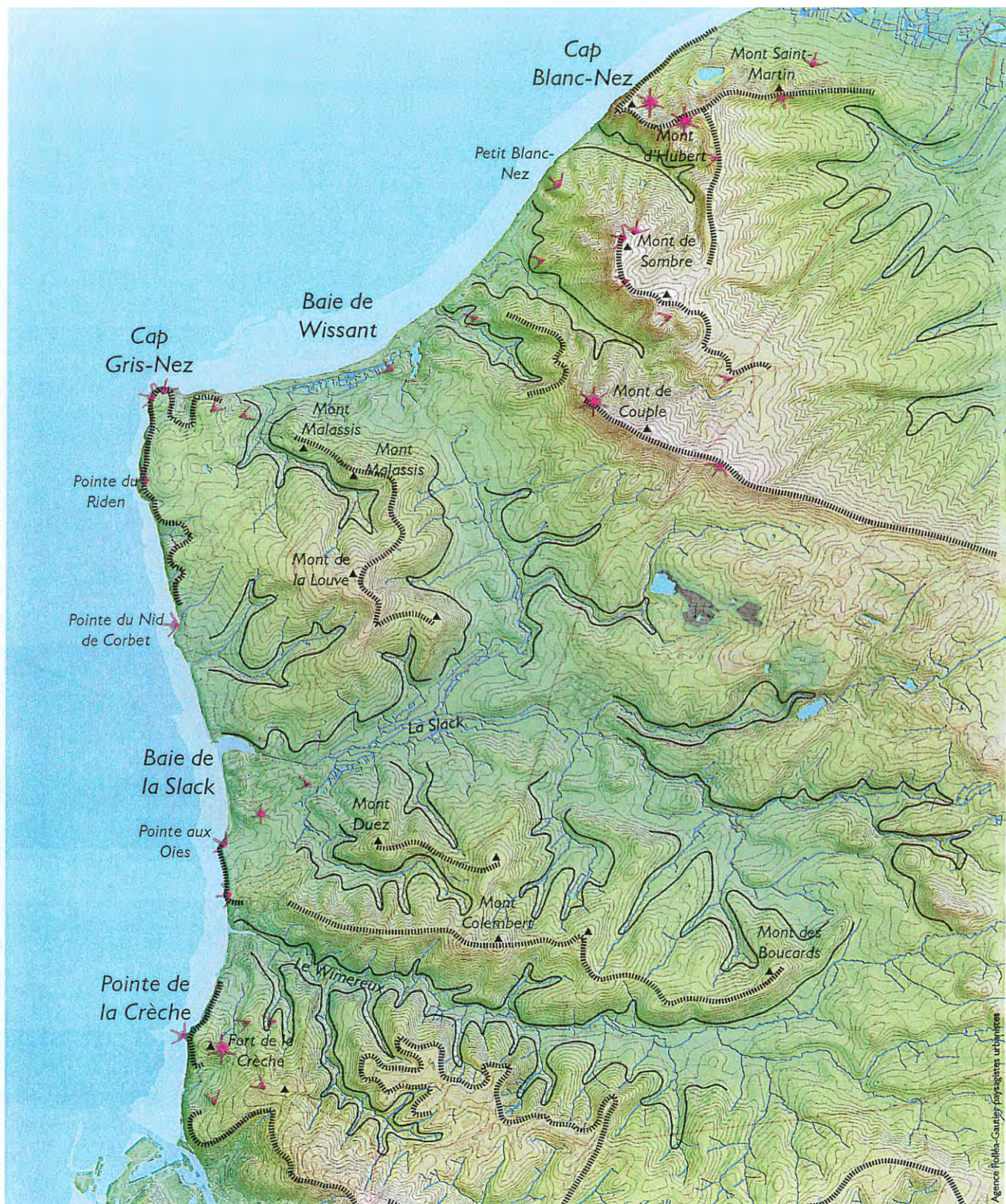
Mais les sommets ne se limitent pas à ces deux caps. A l'arrière-pays, une cuesta ponctuée de monts forme une couronne délimitant les paysages du Boulonnais. Depuis ces monts et ces lignes de crêtes, les vues sont tout aussi vastes, découvrant à la fois le paysage maritime et le paysage rural très soigné. **L'extension du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps vers le Mont de Couple en est l'illustration.**

C'est aussi grâce à ce dénivelé soudain entre le plateau crayeux et les sols argileux de la plaine érodée que surgissent les **effets de basculement dans la perspective des paysages** : d'un vaste plateau ouvert dévoué à l'agriculture, le paysage change brusquement pour un vallon humide occupé par un bocage en damier. Ces passages sans transition d'un paysage à l'autre sont une qualité de ces reliefs atypiques.

Au pied de ces monts, des vallons creusés par quelques petits fleuves côtiers composent des paysages plus intimistes, à l'abri des vents, où les villages se nichent, accompagnés de prairies bocagères.



De gauche à droite : Baie de Wissant, Baie et Dunes de la Slack, Blanc-Nez, Pointe de la Crèche et Gris-Nez



Carte des reliefs du site des Deux-Caps

Légende :

Lignes de crête	Vallons
▲ Sommets	Les points de vue
Cours d'eau	



Source : Plan de Cohérence Paysagère
2016 – Agence Folléa Gautier

2) Une lecture géologique à ciel ouvert

Le littoral est d'un intérêt géomorphologique, géologique et paléontologique exceptionnel. C'est une encyclopédie à ciel ouvert. A l'extrême ouest, la crête de l'Artois est brutalement interrompue à son point le plus haut par la cuvette du Boulonnais. Le bombement crayeux éventré ici par l'érosion (la « boutonnière ») laisse apparaître des **argiles et du sable du Jurassique** au sein d'un pays de craie.

Tranchée par l'ouverture du détroit du Pas-de-Calais à une période récente (Quaternaire), la « fosse du Boulonnais », ouverte sur la mer, projette fièrement les **blanches falaises du Blanc-Nez** taillées dans la ceinture crayeuse. Elles trouvent leur prolongement naturel dans la **fraternité paysagère** avec les **White Cliffs of Dover** et la région du Weald au sud-est de l'Angleterre.

3) Des paysages agricoles pittoresques

Les paysages agricoles possèdent une étonnante force de caractère. Les terres ondulées et cultivées, situées à l'arrière des falaises, n'ont rien à envier aux belvédères qui les devancent sur la mer. Au nord, les sols pâles où la craie affleure en cailloux déroulent leurs cultures jusqu'à l'à pic de la falaise blanche. Au sud, les herbages se multiplient, laissant aux champs les parties sommitales.

Plus au sud encore, au-delà de la Slack, les prairies et les cultures s'équilibrent. Cet équilibre global de prairies et de cultures va se prolonger au travers de l'extension du périmètre du Grand Site de France renforçant **l'image d'une campagne soignée et avenante**.

4) Des milieux naturels riches et des paysages diversifiés

Le Grand Site de France Les Deux-Caps présente des milieux naturels d'une grande originalité et d'une grande diversité au regard du petit territoire concerné. Falaises et coteaux calcaires côtoient falaises jurassiques, vallons humides, marais et estuaire alternent avec les massifs dunaires, pelouses aérohalines et prairies calcicoles jouxtent les bois et les bosquets.

Cette **grande diversité de milieux naturels** se traduit par une **variété remarquable sur le plan floristique et faunistique**. Au regard de la flore, de très nombreux taxons sont protégés ou inventoriés au titre de leur intérêt patrimonial ; au regard de l'avifaune, le territoire est un lieu d'accueil et un corridor migratoire pour de nombreuses espèces.

5) Des paysages de bords de mer variés

Le littoral concentre une palette de paysages emblématiques du Grand Site de France. Les variations successives de profil du trait de côte, alternant falaises verticales calcaires, plages sableuses, estrans rocheux et falaises jurassiques, composent des **paysages littoraux exceptionnels** au regard de leur diversité.

Néanmoins, **ce paysage évolue au gré de l'évolution du trait de côte**. Le changement climatique s'est déjà manifesté sur le littoral du Grand Site de France Les Deux-Caps. Le GR 120 – Sentier du Littoral a été l'objet de trois déviations en 2022 suite à l'éboulement de falaise ou de la rupture d'une dune. La Baie de Wissant fait l'objet d'une mobilisation forte des habitants et des élus locaux. L'estuaire de la Slack ou l'embouchure des ruisseaux de la Manchue à Audresselles ou celui du Watermel au Châtelet à Tardinghen appellent à un suivi et une attention particulière.

6) Le théâtre d'opérations militaires successives

Le Grand Site de France Les Deux-Caps a connu de nombreux événements liés à la proximité de l'Angleterre et à la présence de ports. L'époque romaine est symbolisée par le Portus Itus, point de départ pour les Romains de la conquête de l'Angleterre.

Au XVII^{ème} siècle, Louis XIV et son architecte en chef Vauban érigent quatre forts maritimes pour protéger les côtes : Audresselles, Ambleteuse, Croy (Wimereux) et Chatillon (Boulogne-sur-Mer). Seul subsiste le **Fort d'Ambleteuse à l'estuaire de la Slack**.

Au début du XIX^{ème} siècle, Napoléon entreprit la construction d'une ligne de défense et d'attaque vis-à-vis de l'Angleterre avec le Fort de la Crèche, le creusement du port de Wimereux et la restauration des forts existants.

La côte de Boulogne-sur-Mer à Calais fut aussi un territoire d'implantation britannique et portugaise pendant la 1^{ère} Guerre mondiale.

L'occupation allemande de la 2^{ème} Guerre mondiale laisse aussi des traces avec la construction du Mur de l'Atlantique dès 1942, qui voit s'ériger des **batteries, des blockhaus**, aujourd'hui en ruines tout au long de la côte.

7) Des sites bâtis qui tiennent compte de la topographie

Le périmètre, proposé pour la période 2024/2032, comptera dix-huit communes dont neuf dans leur superficie totale et neuf autres dans des échelles territoriales variables.

Dans ce périmètre élargi, les villages et les bourgs ont tous une implantation appropriée, soit à proximité de la mer développant une trame urbaine orientée vers le large (Sangatte Blériot-Plage, Wissant, Audresselles, Ambleteuse et Wimereux), soit à proximité d'un cours d'eau. Ils ont également su tirer profit du relief pour se protéger des vents forts de la côte, se nichant au creux d'un vallon (Escalles, Herveilinghen, Wimille) ou prenant appui au pied des monts arrière littoraux (Audembert, Leubringhen, Bazinghen, le hameau de Bernes, de Leulinghen-Bernes).

Certaines communes ont su profiter dès la fin du XIX^{ème} siècle et début du XX^{ème} siècle pour développer un modèle d'habitation de loisirs, souvent secondaire, témoin toujours vivant d'une architecture balnéaire à l'esthétisme soignée. **Chacun des villages et des bourgs a su limiter les extensions urbaines le long des routes**, notamment la RD 940, préservant l'environnement agricole immédiat autour des zones bâties (Audinghen, Tardinghen, Peuplingues, Marquise).

8) Des paysages vivants et très attractifs : balnéaires et sportifs

Depuis plusieurs décennies, le territoire attire les touristes extra-régionaux comme les régionaux. Les caps, les stations balnéaires, les vues panoramiques... captivent encore et toujours. Vertus curatives, hédonisme, beauté de paysages grandioses, tout justifie les centaines de milliers de visiteurs qui fréquentent chaque année la frange littorale des Deux-Caps.

Les usages y sont nombreux et les activités de loisirs s'y développent, profitant de ce cadre grandiose pour pratiquer des sports de pleine nature.

La période 2024/2032 devra être mise à profit pour apprécier l'impact de ces usages sur certains espaces naturels protégés. Néanmoins, **l'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps va permettre de se projeter sur une échelle spatiale plus importante** proposant des « bases arrière » éloignées des flux importants, et idéales pour une **découverte apaisée du territoire**.

9) La RD 940, une route de découverte des paysages de l'ensemble du Grand Site de France Les Deux-Caps

De Boulogne-sur-Mer à Calais, la **RD 940** traverse le **Grand Site de France Les Deux-Caps**, longeant la mer et desservant les villages et les bourgs des communes littorales. Ouvrant de larges vues sur la mer et sur l'arrière-pays et permettant la découverte des cœurs de villages, cette voie est un axe de découverte majeur des paysages.

Mais c'est également **un bel ouvrage qui sait, en général, se faire discret au profit des paysages traversés** : la chaussée suit parfaitement le terrain naturel (ne créant aucun déblai ou remblai), le mobilier routier est très discret (peu de barrières métalliques de sécurité, peu de panneaux), les bas-côtés de la route sont enherbés (pas de sur-largeur en bitume).

10) Une trame exceptionnelle de chemins et de petites routes

Entre l'A 16 et la RD 940, un réseau de routes départementales transversales et de voiries communales permet une irrigation est-ouest du territoire et une découverte approfondie des paysages.

Utilisés le plus souvent à des usages agricoles, les chemins peuvent potentiellement devenir des chemins de randonnée ou des voies accessibles aux vélos. Pour cela, chaque pratique devra respecter les autres afin d'éviter des conflits d'usage.

La réalisation de la **Vélo maritime** empruntant ces chemins et ces routes, incite à mettre en réseau toutes ces voies pour créer des itinéraires fléchés et des circuits en boucles, à l'image du travail accompli autour des itinéraires de grande randonnée (GR 120, 128 et 145), organisé pour **profiter d'une découverte sans voiture des paysages des Deux-Caps**.

Vélo maritime de Wimereux à Ambleteuse





Vue sur le Déroit depuis le Cap Gris-Nez



PARTIE 3

CAP BLANC-NEZ  CAP GRIS-NEZ

LE PROJET DE TERRITOIRE
DU GRAND SITE DE FRANCE
LES DEUX-CAPS :
ENJEUX & PLAN D'ACTION
POUR LA PERIODE 2024/2032

Le projet présenté pour cette nouvelle période de labellisation s'appuie tout d'abord sur l'expérience acquise depuis 2011. L'ossature de la déclinaison du programme d'actions bénéficie du savoir-faire en matière de gestion des espaces naturels d'Eden 62, du Conservatoire du Littoral, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ou du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

De la même façon la protection des paysages emblématiques du Grand Site de France Les Deux-Caps mobilise les trois intercommunalités du territoire dans l'approche de leur compétence « urbanisme et droit du sol ».

Il en est de même sur le volet aménagements & travaux où le Département du Pas-de-Calais et ses partenaires pourront s'appuyer sur un travail conséquent réalisé en 2022 sur la révision du schéma d'accueil stratégique menée à l'échelle de l'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Là encore, les trois intercommunalités qui regroupent les dix-huit communes, sollicitées par l'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps, seront des acteurs majeurs au titre de leurs compétences respectives, tourisme, transport et/ou mobilité, eau & assainissement, déchets ménagers...

Ce volet sera concrétisé par la réalisation d'une nouvelle étude de fréquentation permettant de travailler sur l'équation complexe de la gestion des flux touristiques supportables vis-à-vis de la fragilité des sites naturels protégés.

Cette période correspondra également à la mise en œuvre de la révision de la charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale à partir de 2029 qui intéresse l'ensemble des communes du futur périmètre du Grand Site de France Les Deux-. Projet de territoire en interconnexion avec celui du Grand Site de France les Deux-Caps, les démarches liées à l'obtention du label Grand Site de France bénéficient de la dynamique des compétences, missions et autres projets portés par les partenaires, à l'exemple de la charte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, de la réflexion sur le périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral ou des Plans ou Schémas cyclables portés par les intercommunalités. La Gouvernance mise en œuvre sur le Grand Site de France les Deux-Caps vise à coordonner ces actions pour en faire un atout pour le territoire et non une contrainte.

Enfin, pour cette troisième période de labellisation, l'accent sera également mis sur le partage d'expérience pour poursuivre le témoignage via les « guides de retour d'expérience Grand Site de France Les Deux-Caps ».



3.1

LES ENJEUX DU RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

A l'occasion de la révision du schéma d'accueil, de l'extension du périmètre du Grand Site de France et la définition du projet à partager pour le renouvellement du label, la mobilisation des différents acteurs, habitants, élus du territoire, a permis depuis mars 2022 d'identifier et de définir des enjeux avec un fil rouge axé sur le respect de l'esprit des lieux et les enjeux paysagers.

• Les enjeux paysagers et patrimoniaux

La prise en compte des paysages et des espaces naturels fait partie de l'ADN de la démarche d'obtention du label Grand Site de France Les Deux-Caps depuis 2011. Ils sont désormais un élément central pris en compte dans les usages de loisirs, les activités économiques du site, l'agriculture et le tourisme, et dans les modes d'occupation des sols, notamment dans les documents d'urbanisme.

Dans un contexte de dérèglement climatique, l'impact sur l'évolution des paysages, de la ressource en eau et de la biodiversité, va poser de multiples questions sur les conséquences directes sur le territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps. La question sera cruciale sur le littoral avec une évolution attendue du trait de côte.

L'extension du périmètre du Grand Site de France concrétise sur le Blanc-Nez, le Mont de Couple ou la Pointe de la Crèche, cette volonté de placer le paysage au cœur de la démarche.

• Les enjeux d'accueil et de mobilité

Mise en œuvre début 2023, la révision du schéma d'accueil stratégique décliné en cinq schémas d'accueil locaux (Blanc-Nez, Baie de Wissant et Mont de Couple, Gris-Nez, Dunes de la Slack et Pointe de la Crèche) à l'échelle de l'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps, place les enjeux d'accueil et de mobilité au centre du projet à mettre en œuvre à l'horizon 2032.

Cette thématique renvoie à des objectifs ciblant la maîtrise de la fréquentation, les aménagements facilitant une découverte réduisant la place de la voiture, la volonté de recentrer les lieux de rupture de charge dans les communes ou de développer les services ad hoc, toilettes publiques, bornes de recharge électrique, stationnement vélos...

Les conditions d'évolution vers des mobilités douces s'organiseront autour des réseaux de sentiers pédestres, de la présence d'itinéraires structurants comme le GR du Littoral (GR 120), la Via Francigena (GR 145) ou le GR 128.

Le réseau cyclable s'articule aujourd'hui autour de la Vélomaritime et d'un premier réseau de boucles au départ de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen. L'engagement volontaire et structuré des trois intercommunalités autour de l'adoption de plan vélo ou schéma cyclable, doit permettre de répondre rapidement à la demande émergente de cette mobilité domestique ou touristique, dopée par l'usage du vélo à assistance électrique.

Des pistes ont également été évoquées par les différents acteurs du territoire sur la mobilité équestre, la mobilité spécifique aux enjeux agricoles ou les connexions potentielles au réseau ferroviaire et aux gares de Calais-Fréthun, Calais-ville, Boulogne-ville ou Marquise-Rinxent.

De la même façon, la compétence « transport » des EPCI concrétisée par les agglomérations de Calais et Boulogne-sur-Mer, complètera la réflexion sur cet enjeu majeur de la prochaine période de labellisation.

• Les enjeux d'innovation et d'expérience à mener sur le Grand Site de France Les Deux-Caps

Ce choix d'innover et de mener des expériences adaptées aux enjeux du site, mobilise de nombreux partenaires « spécialistes » dans leur domaine comme la gestion écologique des espaces naturels, le tourisme, l'agriculture, la dimension littorale et maritime du site, le volet insertion de la démarche, les outils de suivi photographique, le partenariat intersite avec le Grand Site de France de la Baie de Somme, les démarches internationales à l'image du Comité du Détroit ou la candidature au label Geopark Unesco portée par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Festival de la Photographie 2023 (expositions et inauguration)



La nouvelle période de labellisation inclura le temps consacré à la **révision de la charte du Parc naturel régional** des Caps et Marais d'Opale pour la période 2029-2044, qui recouvre l'intégralité du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps. Il s'agira d'y reconduire la mesure figurant déjà dans la charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale intitulée « **faire vivre le label Grand Site de France Les Deux-Caps** ».

Ces enjeux trouveront pour cette troisième période de labellisation un écho particulier dans la candidature au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

3.2

LE PLAN D' ACTIONS 2024 / 2032 DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

Le plan d'actions 2024/2032 est la traduction du projet de territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps. Il intègre les dimensions de préservation des espaces naturels et s'inscrit dans une démarche transversale permettant de traiter les différents sujets de gestion, de mobilité, d'aménagement mais aussi d'agriculture, de tourisme, d'évolution du site... en mobilisant l'ensemble des acteurs et organismes locaux.

L'ossature du plan d'actions 2024/2032 se décline autour de trois axes opérationnels :

Axe 1 : Préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques des Deux-Caps

Axe 2 : Concrétiser la révision du Schéma d'Accueil Stratégique au sein du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps

Axe 3 : Un territoire d'innovation et d'expérimentation

Le plan d'actions est ensuite traduit par des fiches-opérations détaillant le contenu, le budget, le calendrier, les partenaires mobilisés et les critères d'évaluation retenus.

Mont de Couple



● Les principes de la mise en œuvre des projets

Village d'Escalles



Le **premier principe** de mise en œuvre des projets s'appuie sur **le respect de l'esprit des lieux**. Concrètement, ce respect de l'esprit des lieux nécessite de développer une démarche transversale intégrant l'ensemble des composantes du territoire et l'implication des différents partenaires. Il s'agit d'assurer la qualité paysagère des projets, la protection des milieux et des espèces, et des espaces naturels protégés, l'appropriation des enjeux de gestion par les habitants et les visiteurs, la qualité et l'accueil, le respect des usages et la prise en compte du cadre de vie des habitants du site.

Le **second principe** se concentre sur **la méthodologie commune pour chaque projet**. Il se concrétise via la révision du schéma d'accueil stratégique décliné en cinq schémas d'accueil locaux où est repris l'ensemble des perspectives d'évolution évoquées à l'horizon 2032. L'objectif croise ici la nécessité de « ménagement » du site pour gérer les flux de visiteurs mais aussi de restaurer, renaturer les lieux et espaces dégradés ou artificialisés.

Le **troisième et dernier principe** retenu abordera l'enjeu de **l'appropriation de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps par les habitants et acteurs locaux, notamment les élus communaux et intercommunaux**.

L'équilibre à trouver entre préservation des paysages et des espaces naturels et valorisation respectueuse du territoire, qu'elle soit économique, agricole, sociétale, sportive ou culturelle, est au cœur du projet partagé par l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps.

Cet équilibre repose avant tout sur l'implication et l'appropriation de cette ambition commune par les habitants et les élus locaux. Il suppose que chacun localement ait une prise de conscience du privilège de vivre au quotidien sur ce territoire d'exception et d'attendre des visiteurs, qui gravitent autour du projet, le respect et l'attention qu'il se doit ... une prise de conscience de soutenir les activités traditionnelles qui ont préservé et façonnent encore aujourd'hui les paysages du territoire, à l'image de l'activité agricole... une prise de conscience, enfin, que le changement climatique aura des répercussions dans les aménagements futurs, modifiant certaines habitudes et certaines certitudes.

Cette prise de conscience nécessite de toucher chacun des acteurs de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, les habitants mais aussi les visiteurs, car sur ce territoire fragile et convoité, tout n'est et ne sera pas possible. Ce postulat de « beauté » du site incite à la volonté de **mieux le comprendre, mieux le respecter et mieux le préserver** pour les générations futures.

Cette dimension « **comprendre, respecter et préserver** » va imprégner l'ensemble du plan d'actions pour les six années à venir pour que les habitants et les élus locaux en soient pleinement les acteurs principaux.

AXE 1

PRESERVER, GERER ET VALORISER LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES DES DEUX-CAPS

- **Préserver les paysages et gérer les espaces protégés**



Dunes du Fort Mahon, Sangatte

La mise en œuvre d'un plan de gestion multisite des espaces naturels protégés à l'échelle du Grand Site de France Les Deux-Caps sera l'action phare de cet axe 1 et rassemblera autour d'Eden 62, le Conservatoire du Littoral, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

D'un point de vue paysager, la préservation des sites classés et inscrits et de leurs abords sera poursuivie, en particulier sur les sites croisant une fréquentation et des activités potentiellement impactantes pour les éléments patrimoniaux porteurs de la qualité des paysages.

Le Plan de gestion multisite s'accompagnera des démarches constantes de confortement des liaisons et corridors écologiques, supports indispensables, mais aussi de développement de la biodiversité ordinaire en lien avec les activités humaines et les espaces urbanisés. A l'image de la mise en place d'outils d'amélioration des connaissances comme le projet d'Atlas des couloirs écologiques, maritimes et terrestres à l'échelle du Grand Site de France Les Deux-Caps proposé par le Conservatoire du Littoral, ou en guidant et renforçant la maîtrise foncière publique des zones naturelles à enjeux, ce nouveau projet confirme la volonté collective de préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques des Deux-Caps. Ces dispositions participent à l'adaptation face au changement climatique.

Bien entendu à l'image des opérations de restauration et de renaturation réalisées lors des deux précédentes périodes de labellisation (Cran d'Escalles, Dunes de la Slack et la suppression du parking des Allemands, Pointe aux Oies ...) sur des espaces dégradés et/ou artificialisés, l'ambition de désartificialisation et de désaménagement, et plus largement d'une restauration des qualités naturelles, écologiques et paysagères sera poursuivie à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Sur le volet biodiversité, le projet de plan de gestion multisite doit favoriser le maintien et la création de connexions écologiques entre les espaces naturels gérés par les différents partenaires, Eden 62, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, animateurs Natura 2000, Parc Naturel Marin. Cela confortera la connexion et circulation entre les cœurs de nature protégés, en intégrant également des terrains privés où le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale intervient (Golf de Wimereux, Dune d'Amont ...).

L'enjeu de la biodiversité ordinaire sera également pris en compte.

Enfin, la déclinaison de la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral définie sur la période 2015-2050 permettra d'affiner la politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

- 111 Concrétiser le projet de plan de gestion multisite des espaces naturels du Grand Site de France Les Deux-Caps et garantir les moyens nécessaires à sa mise en œuvre
- 112 Renforcer les corridors et liaisons écologiques, conforter et développer la biodiversité



Village de Bazinghen



PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DES DEUX-CAPS

PRÉSERVER LES PAYSAGES ET GÉRER LES ESPACES NATURELS

PROGRAMME D'OPERATION

CONCRÉTISER LE PROJET DE PLAN DE GESTION MULTISITE DES ESPACES NATURELS DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS ET GARANTIR LES MOYENS NÉCESSAIRES À SA MISE EN ŒUVRE

ANIMATION

Eden 62

PARTENAIRES

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le Conservatoire du Littoral, Parc Naturel Marin, Conservatoire des Espaces Naturels, réseau associatif naturaliste, Département du Pas-de-Calais, EPCI et communes concernées, services de l'Etat (DREAL, DDTM)

BUDGET

Actuellement basé les coûts de fonctionnement et d'investissement mobilisés depuis 2011.

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Cette opération s'appuie sur le travail initié en 2021 avec l'évaluation des différents plans de gestion mis en œuvre sur le territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Deux défis majeurs ont été identifiés pour les prochaines décennies.

Tout d'abord réussir à concilier préservation et fréquentation, puis intégrer le recul du trait de côte dans la gestion courante des espaces naturels sensibles.

Le futur Plan de Gestion Multisite du Grand Site de France Les Deux-Caps a vocation à rassembler les dix espaces naturels dont la gestion est confiée à Eden 62 entre les dunes du Fort Mahon aux portes de Calais et la Pointe de la Crèche, à l'entrée nord de Boulogne-sur-Mer ... Ainsi que des portions du Domaine Public Maritime gérées par le Parc Naturel Marin.

L'ensemble représente plus de 1400 hectares. Dans la phase de diagnostic du plan de gestion, les sites naturels publics et privés gérés par le Parc

naturel régional des Caps et Marais d'Opale (RNR du Mont de Couple, communaux d'Ambleteuse et Audresselles, Golf de Wimereux, Mine d'Or de Wissant) et le Conservatoire des Espaces Naturels (Ambleteuse) ont été pris en compte.

Le rôle d'animateur sur les sites Natura 2000 4, 5 et 6, du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale sera conforté dans sa dimension d'accompagnement des différents opérateurs.

La méthode de rédaction du Plan de gestion Multisite suit le cahier technique de référence n°88 développé par l'Office Français de la Biodiversité.

Eden 62 fait partie du collectif national des plans de gestion.

La première étape de cette action cible un état des lieux complets des sites.

La seconde se concentre sur l'évaluation de la valeur patrimoniale des sites et la définition des enjeux. Cette phase est essentielle pour le développement d'une stratégie cohérente d'actions à 10 ans.

Trois catégories d'enjeux ont été identifiées :

- Les enjeux écologiques (espèces, habitats, fonctions écologiques ...)
- Les enjeux socio-économiques et paysagers
- Les enjeux transversaux aussi définis sous l'appellation « facteurs clés de réussite ».

Une première version du document est attendue au premier semestre 2024.

Considérant les continuités écologiques et paysagères, le plan de gestion multisite d'Eden 62 a vocation à être pris en compte et adapté dans les différents plans de gestion des espaces naturels publics et privés présents sur le Grand Site de France Les Deux-Caps.

EVALUATION

L'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Gestion Multisite se conformera au cahier technique de référence N°88 développé par l'Office Français de la Biodiversité.



PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DES DEUX-CAPS

PRÉSERVER LES PAYSAGES ET GÉRER LES ESPACES NATURELS

PROGRAMME D'OPERATION

RENFORCER LES CORRIDORS ET LIAISONS ÉCOLOGIQUES, CONFORTER ET DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ

ANIMATION

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale se propose d'animer cette opération en y associant étroitement le Parc Naturel Marin, le Conservatoire du Littoral et Eden 62

PARTENAIRES

Département du Pas-de-Calais, les trois EPCI, Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, Conservatoire d'Espaces Naturels, CAUE62, Réseau associatifs (GON, CMNF ...) ainsi que les communes du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps concernées

BUDGET

A finaliser en fonction des propositions retenues

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

L'Etat écologique du site est le résultat d'une histoire ancienne où les interactions entre la nature et l'humain ont toujours été présentes. L'implication du Parc naturel régional dès sa création dans le Boulonnais en 1986, la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral par Eden 62, créé en 1994 et la création du Parc Naturel Marin en 2012, structure l'approche écologique du territoire, l'attention et le suivi de la biodiversité.

Aujourd'hui certaines activités humaines, le changement climatique, l'intrusion d'espèces invasives ... peuvent venir fragiliser cet état écologique.

Si le plan de gestion multisites développe une approche transversale de l'écologie en l'intégrant dans les différentes actions qu'il préconise, il convient cependant de les compléter par des projets dont l'objet principal est la protection des milieux et des espèces sur tout le territoire en accroissant la connaissance, faisant évoluer les pratiques quotidiennes et en réparant les atteintes au milieu.

Certaines trames écologiques du territoire pourront faire l'objet d'une attention particulière car elles sont essentielles pour assurer la fonctionnalité des sites naturels protégés.

Cette action doit s'inscrire dans une synergie avec les démarches et procédures existantes (ENS, Natura 2000, APPB, SCOT ...).

Un objectif d'identification, de recensement, de développement et de renforcement des mesures de protection foncière publique complétera cette approche.

Il s'agira de favoriser la réalisation de ces actions, soit directement, soit en accompagnement des différents porteurs de projet.

Des objectifs seront priorisés parmi une première liste partagée entre les différents co-animateurs :

- Accroître la connaissance sur les milieux, les espèces et la biodiversité du Grand Site de France Les Deux-Caps ;
- Améliorer l'état écologique du site ;
- Agir pour l'amélioration des trames écologiques ;
- Lutter contre les dépôts sauvages de déchets ;
- Développer la biodiversité ordinaire dans les communes et dans les aménagements d'adaptation au changement climatique.

Enfin, la présence à Wimereux au niveau de la Pointe aux Oies, sur les terrains du Conservatoire du Littoral, d'un site identifié dans l'appel à projet, suivi par le CEREMA, de suppression des décharges littorales est également identifié.

EVALUATION

- Nombre d'inventaires réalisés
- Nombre d'espèces connues sur le site
- Nombre d'opérations en faveur de la biodiversité réalisées et/ou soutenues
- Nombre de dépôts sauvages supprimés et nettoyés

• Développer le conseil, l'accompagnement des projets, la maîtrise de l'occupation et l'utilisation des sols

Ce volet s'articulera sur les actions déclinées en priorité par les intercommunalités autour de leur compétence « urbanisme et droit du sol ». Il sera épaulé par la mobilisation des partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, l'agence Boulogne Développement Côte d'Opale ou le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et sollicitera le conseil, l'expertise et la recherche de solution des services de l'État (DREAL, DDTM et UDAP) au sein du Pôle Aménagement de la gouvernance Grand Site de France Les Deux-Caps animé par la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer. L'homogénéisation des périmètres de protection (site classé et inscrit) voulue par la loi Biodiversité en sera un exemple.

De la même façon, la prise en compte des lois récentes comme celle du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ou la mise en application progressive des conséquences de la loi Climat et Résilience d'Août 2021 devra être un enjeu de vigilance.

Le soutien d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'aménagements paysagers sera également mobilisé au profit des différents acteurs de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps.



Place d'Escalles

L'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps permettra également de partager les enjeux spécifiques confortés depuis 2011 qui font la singularité du territoire et de l'attention portée aux paysages, cônes de vue, perspectives, basculements, à la veille sur la publicité, signalétique et signalisation ...

Cette attention partagée par l'ensemble des partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps permettra une mobilisation sur la dimension d'impact paysager des projets qui seraient soumis à l'œil attentif des services de l'Etat. Cela vaut par exemple sur les projets liés à la production d'énergies renouvelables.

- 121** Renforcer et préserver les enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme
- 122** Conforter et harmoniser la réglementation existante des périmètres de protection (site classé et inscrit)
- 123** Renforcer la maîtrise foncière et l'expertise de préservation du territoire
- 124** Mobiliser une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'aménagement paysager au bénéfice des acteurs de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps



PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DES DEUX-CAPS

DÉVELOPPER LE CONSEIL, L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS, LA MAÎTRISE DE L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DES SOLS

PROGRAMME D'OPERATION

RENFORCER ET PRÉSERVER LES ENJEUX PAYSAGERS DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

ANIMATION

Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais et Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers

PARTENAIRES

Département du Pas-de-Calais, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les communes du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps, Boulogne Développement Côte d'Opale, CAUE62, Services de l'Etat (DREAL, DDTM et UDAP)

BUDGET

Cette action s'appuie en priorité sur la mutualisation des ingénieries des différents partenaires, mais mobilisera si nécessaire un volet budgétaire spécifique

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Pour chacune des trois intercommunalités mobilisées dans la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, les documents d'urbanisme constituent des outils efficaces d'organisation de l'espace, de préservation des espaces agricoles et naturels et de maîtrise de l'urbanisation, en fixant des règles précises, contraignantes, opposables aux tiers sur l'occupation et l'usage des sols.

Ces documents doivent assurer une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles, la protection des sites, des paysages naturels.

Ils doivent aussi assurer la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes et la remise en bon état des continuités écologiques.

Ils doivent organiser l'équilibre entre les activités humaines et la préservation des milieux naturels en référence à l'article L 121-1 du Code de l'Urbanisme.

Les objectifs seront définis à l'échelle de chacun des EPCI en recherchant :

- La maîtrise de l'urbanisation et de l'étalement urbain,
 - La préservation du foncier agricole et des espaces naturels dans le cadre des documents d'urbanisme,
 - La prise en compte des enjeux de préservation des paysages dans les documents d'urbanisme et de planification.
 - Une réflexion à partager avec les différents acteurs, d'une stratégie foncière au service du paysage, en lien avec l'évolution du trait de côte
 - L'accompagnement des maitres d'ouvrage public ou privé en amont du projet pour tendre vers une intégration paysagère, en particulier sur les franges urbaines des communes
 - La veille sur les enjeux liés à la publicité sur le territoire du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps
-
- Evolution des superficies dédiées à l'urbanisation
 - Taux de couverture du périmètre élargi en document d'urbanisme et programme d'actualisation des documents
 - Suivi des règlements d'urbanisme sur le volet d'intégration paysagère, innovation en matière de préservation de la biodiversité.

EVALUATION



PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DES DEUX-CAPS

DÉVELOPPER LE CONSEIL,
L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS, LA MAÎTRISE DE L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DES SOLS

PROGRAMME D'OPERATION

CONFORTER ET HARMONISER LA RÉGLEMENTATION EXISTANTE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION (SITE CLASSÉ ET INSCRIT)

ANIMATION

Services de l'Etat (DREAL, UDAP, Sous-Préfectures de Calais et Boulogne-sur-Mer), attributaires du label Grand Site de France Les Deux-Caps, Département du Pas-de-Calais et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

PARTENAIRES

Les 3 EPCI et les 9 communes concernées, Eden 62, le Conservatoire du Littoral, le CAUE62

BUDGET

A déterminer

CALENDRIER

La révision issue de la loi BIODIVERSITÉ de 2016, fixe à 2026 le délai maximal de traitement

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

La loi BIODIVERSITÉ de 2016 introduit un dispositif (codifié à l'article L 341-1-2 du Code de l'Environnement) visant à effectuer avant 2026, un tri parmi les 4 800 sites inscrits existants, en les répartissant en trois groupes qui feront l'objet soit d'un maintien sur la liste des sites inscrits, soit d'une mesure de protection supérieure en site classé, ou enfin d'un décret mettant fin à leur inscription lorsque cette mesure est justifiée d'une part, par leur état de dégradation irréversible ou d'autre part parce qu'ils sont déjà couverts par une autre mesure de protection.

Les sites inscrits représentent sur le Grand Site de France Les Deux-Caps une superficie de 1 043 ha répartie sur neuf communes : Wimereux, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Escalles, Sangatte et Peuplingues :

Nom du site	Date de classement	Superficie	Communes concernées
Dunes de la Manchue	16 septembre 1970	3.86 ha	Ambleteuse Audresselles
Prairies de la Warenne	16 septembre 1970	73.77 ha	Wimereux
Cap Blanc-Nez et Cap Gris-Nez	16 septembre 1970	946.33 ha	Audinghen Audresselles Escalles Sangatte Peuplingues Tardinghen Wissant
Camp César de Wissant	1 ^{er} mars 1973	20.33 ha	Wissant

Sur Wissant, le zonage du site inscrit inclut le Typhonium dont les façades et les terrasses (cad A27,29) sont inscrites au titre des Monuments Historiques par arrêté du 29 novembre 1985.

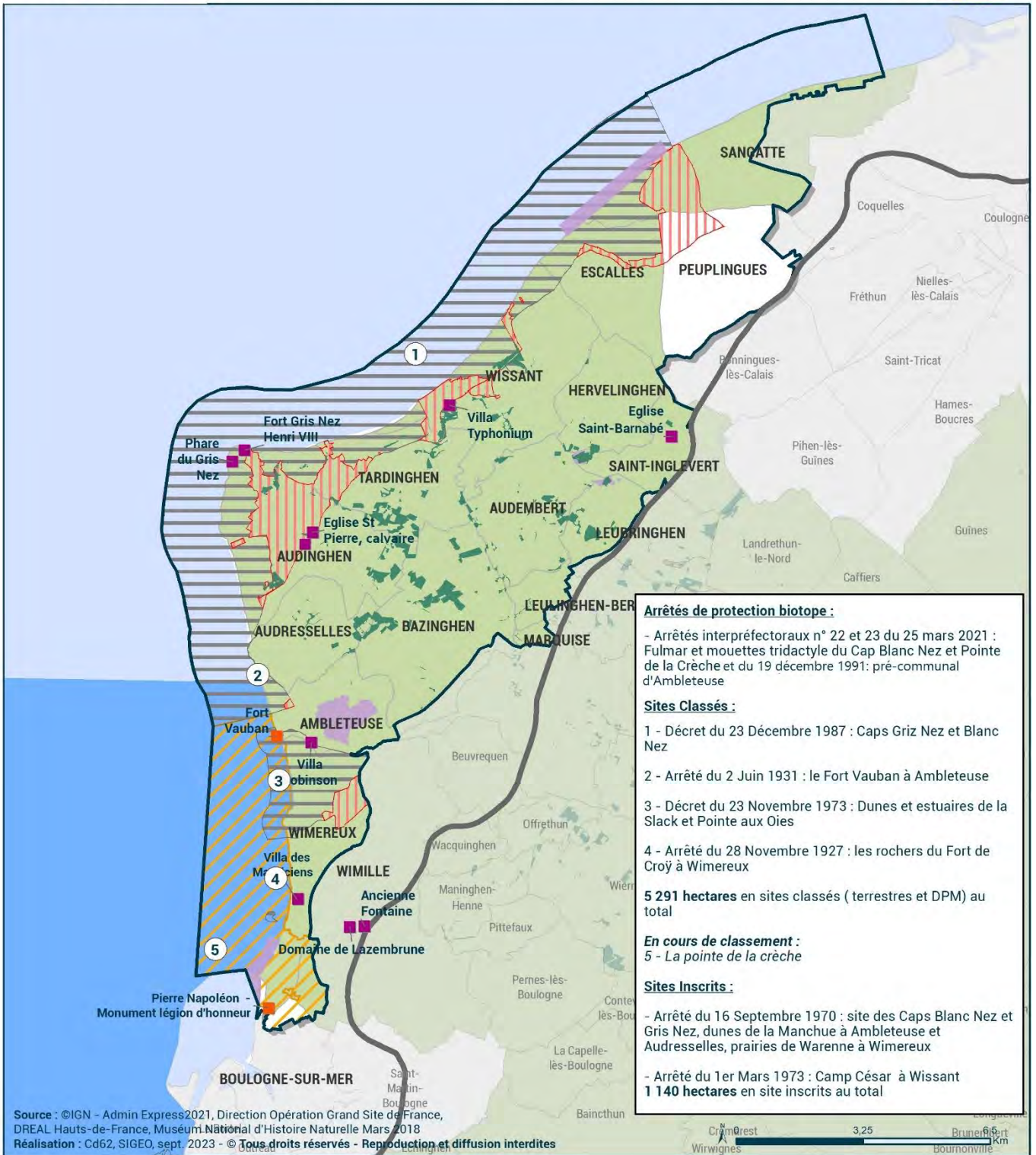
De la même façon, le site inscrit présent sur Audinghen inclut trois monuments historiques inscrits (Eglise St Pierre, Phare du Gris-Nez et Fort Henry VIII).

Chaque site inscrit nécessite une approche fine et individualisée permettant au cas par cas de mener une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux de chaque entité.

Compte tenu du délai fixé par la loi d'effectuer cette analyse avant 2026, ce projet figurera dans les priorités de la mise en œuvre du dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

EVALUATION

Evolution des superficies du territoire faisant mention de leur devenir. Cette évolution sera confortée par la mise à jour de la carte des mesures de protection présentée page 37



Légende

- Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits
- Arrêtés de protection de biotope
- Sites inscrits
- Sites classés
- Procédure de classement en cours
- Espaces boisés classés
- Périmètre du Parc naturel marin
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Périmètre Grand Site de France étendu





PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DES DEUX-CAPS

DÉVELOPPER LE CONSEIL, L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS, LA MAÎTRISE DE L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DES SOLS

PROGRAMME D'OPERATION

RENFORCER LA MAÎTRISE FONCIÈRE ET L'EXPERTISE DE PRÉSERVATION DU TERRITOIRE

ANIMATION

Les 3 EPCI, Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais et Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, Conservatoire du Littoral et Département du Pas-de-Calais

PARTENAIRES

Les communes du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps, Boulogne Développement Côte d'Opale, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Eden 62, CAUE62, Parc Naturel Marin, Services de l'Etat (DREAL, DDTM et UDAP)

BUDGET

En priorisant la mutualisation des moyens existants des différents partenaires

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

La structure foncière du territoire repose pour partie sur des acquisitions du Conservatoire du Littoral sur sa zone d'intervention de stratégie foncière et pour le reste sur le régime de la propriété privée.

Sur les secteurs à enjeux, pour faciliter la réalisation des projets de gestion des espaces naturels, mais aussi sur les projets d'aire d'accueil, de liaisons douces pédestres et cyclables, ainsi que pour la constitution de réserves foncières communales ou intercommunales, les EPCI, les communes du Grand Site de France Les Deux-Caps, le Département ou le Conservatoire du Littoral se portent acquéreurs de parcelles localisées sur des secteurs à enjeux.

Les objectifs sont multiples :

- Faciliter la gestion et la préservation des secteurs à enjeux ;
- Préserver le foncier agricole et naturel et les paysages ;
- Encourager une réflexion de réserves foncières publiques.

La mobilisation de l'EPF, la SAFER ou celle du droit de préemption à l'échelle communale, sont des leviers qui pourront contribuer à cette nécessité d'avoir une veille foncière. Celle-ci sera confortée par l'exercice du droit de préemption de la politique départementale en Espace Naturel Sensible.

C'est enfin la déclinaison opérationnelle de la Stratégie d'intervention 2015-2050 arrêtée par le Conservatoire du Littoral qui contribuera à se donner collectivement les moyens de réaliser cette ambition d'intervention pour préserver les espaces naturels de haute qualité environnementale et paysagère, ouverts à tous.

Cette connaissance des mouvements fonciers doit permettre aux acteurs publics de se porter acquéreurs sur des secteurs à forts enjeux qu'ils soient agricoles, immobiliers ou paysagers.

Evaluation des surfaces relevant de la maîtrise foncière publique en fonction des besoins identifiés qui relèvent de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps.

EVALUATION

Un tableau de suivi des résultats des différents acteurs ciblant les surfaces acquises sous maîtrise foncière publique permettra d'illustrer cette action.



PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DES DEUX-CAPS

DÉVELOPPER LE CONSEIL, L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS, LA MAÎTRISE DE L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DES SOLS

PROGRAMME D'OPERATION

MOBILISER UNE ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU BÉNÉFICE DES ACTEURS DE LA DÉMARCHÉ GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais via la Direction Opération Grand Site de France

PARTENAIRES

CAUE 62, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin, les 3 EPCI et les 18 communes du Grand Site de France, Boulogne Développement Côte d'Opale, Services de l'Etat

BUDGET

Sur une base de 50 000 €/an définie dans l'autorisation du marché à bons de commande initiée en 2019

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESRIPTIF DE L'ACTION

Cette opération concrétise la poursuite de la recommandation du Rapport de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages du 14 décembre 2017 établi par Monsieur Jean-Luc CABRIT, Chargé de mission d'Inspection générale :

« La mise en œuvre des projets liés aux Schémas d'Accueil Locaux doit se faire avec le recours systématique à un conseil ou à une maîtrise d'œuvre paysagère. »

De facto, depuis 2019, le Cabinet Elise et Martin HENNEBICQUE, basé dans la Somme, est titulaire d'un marché public à bons de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage paysagère. Les deux paysagistes concepteurs diplômés de l'Ecole de la Nature et du Paysage de Blois sont mobilisés par les différents porteurs de projets, Conservatoire du Littoral (Pointe de la Crèche), Commune d'Escalles ou Hervelinghen, Département du Pas-de-Calais ...

Cette assistance est également apportée en amont par le conseil du CAUE 62 (plus de 25 conseils apportés sur la période 2018/2024).

Il conviendra de définir sur la période 2024/2032 la poursuite de ces dispositifs pour accompagner les projets d'aménagement paysager retenus dans le cadre de la Révision du Schéma d'Accueil Stratégique du Grand Site de France Les Deux-Caps et de sa déclinaison en cinq Schémas d'Accueil Locaux auquel le cabinet Elise et Martin HENNEBIQUE a participé et contribué.

Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, dont la mission Paysage est posée par l'Etat et la Région Hauts-de-France, complètera ce volet de conseil et d'accompagnement auprès des communes et intercommunalités.

Cette thématique est également partagée avec le Conservatoire du Littoral qui dispose d'une expérience reconnue au travers des Schémas d'intentions paysagères réalisés en lien avec Alain Freydet, lauréat 2022 du Grand Prix National du Paysage. Ce dernier est également prestataire expert du Réseau des Grands Sites de France.

EVALUATION

- Nombre de dossiers et opérations suivis par l'AMO à compétence paysagère
- Nombre de conseils réalisés par les différents partenaires mobilisés (CAUE 62, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Conservatoire du Littoral, AMO Paysagère...)

AXE 2

CONCRETISER LA REVISION DU SCHEMA D'ACCUEIL STRATEGIQUE AU SEIN DU PERIMETRE ELARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

- **Intégrer les risques, adapter la démarche au changement climatique**



Aménagement de l'aire d'accueil du Bon Air à Wimereux en 2023

L'axe 2 est soutenu par le document cadre de révision du Schéma d'Accueil Stratégique du Grand Site de France les Deux-Caps (juillet 2023).

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre réglementaire et législatif renouvelé et ambitieux dans le souci de préserver et protéger les paysages et les espaces naturels protégés.

A ce titre, l'évaluation environnementale des projets visera à faciliter l'intégration des enjeux environnementaux et de la santé humaine. Elle constituera un point central du processus d'ide à la décision, en amont de la réalisation des différents projets.

Elle intègre aussi la nécessité de prendre en compte l'adaptation au changement climatique et les impacts à intégrer pour entrer dans une phase de « ménagement » du territoire.

La première fiche opération de l'Axe 2 concrétise la transition avec l'Axe 1 et s'appuie sur la thématique développée à l'occasion des 25^{ème} rencontres du Réseau des Grands Sites de France des 5 & 6 octobre 2023 intitulées « Quels leviers de résilience pour les paysages patrimoniaux face au changement climatique ? »

201

Mobiliser les acteurs de la démarche Grand Site de France les Deux-Caps face au changement climatique



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHÉMA D'ACCUEIL STRATÉGIQUE AU SEIN DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

INTÉGRER LES RISQUES, ADAPTER LA DÉMARCHE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PROGRAMME D'OPERATION

MOBILISER LES ACTEURS DE LA DÉMARCHE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ANIMATION

Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et le Département du Pas-de-Calais via la Direction Opération Grand Site de France les Deux-Caps

PARTENAIRES

L'ensemble des collectivités et organismes rassemblés par la candidature au renouvellement du label Grand Site de France les Deux-Caps

BUDGET

A identifier suivant les mesures et actions retenues

CALENDRIER

Sur la durée du renouvellement du label 2024 à 2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

La démarche Grand Site de France les Deux-Caps est porteuse de nombreuses initiatives et contributions dans l'adaptation au changement climatique : réduction de la place de la voiture, promotion des mobilités douces, résilience à l'évolution du trait de côte ...

Comme tous les territoires, le Grand Site de France les Deux-Caps se trouve déjà conforté à des événements météorologiques de plus en plus extrêmes et redondants : hausse des températures, épisode de sécheresse, de pluie et tempêtes intenses ...

Autant de phénomènes qui interrogent les pratiques agricoles et touristiques, la gestion des sites naturels ou l'évolution de la biodiversité.

Les bouleversements actuels et ceux à venir doivent nous questionner dans nos postures et dans nos pratiques. Ils nous renvoient au socle de la démarche Grand Site de France, celle des valeurs paysagères et patrimoniales. Ils nous renvoient à nos missions collectives qui participent au bien être des habitants et au services rendus par les espaces naturels aux êtres humains.

Cette fiche opération s'appuiera sur les expériences déjà initiées depuis la mise en place en 2011 du 1^{er} Plan National d'Adaptation au Changement Climatique.

Elle portera la volonté d'une démarche collective pour tenter d'apporter un éclairage et des réponses dans un contexte d'incertitudes, et de tension croissante, entre parties prenantes pour l'accès à la ressource, entre habitants et visiteurs.

Comment animer ce dialogue sur le territoire du Grand Site de France les Deux-Caps ? avec quels indicateurs ? Comment notre Grand Site de France, qui accueille plus d'un million de visiteurs, peut-il jouer un rôle dans la sensibilisation du public au changement climatique ?

Du Plan National de l'Adaptation au Changement Climatique, et des évaluations réalisées depuis 2011, plusieurs pistes de travail sont identifiées :

- Gouvernance et Pilotage
- Connaissance et information
- Prévention et résilience
- Adaptation et préservation des espaces naturels
- Vulnérabilité des filières économiques locales

EVALUATION

La fiche opération s'appuiera en priorité sur les indicateurs retenus dans le cadre du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique :

- Ressource en eau et évolution des précipitations
- Santé, canicule et évolution des températures
- Evènements climatiques, tempêtes, sécheresse et gonflement des argiles, évolution du trait de côte

• Partager l'enjeu d'un accueil de qualité en cohérence avec l'offre et la capacité du site

Les actions proposées pour ce volet traiteront de **l'organisation et de l'aménagement de la gestion de l'accueil des visiteurs à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps.**

L'articulation avec les trois intercommunalités et la déclinaison du schéma d'accueil en cinq schémas d'accueil locaux, Blanc-Nez, Baie de Wissant et du Mont de Couple, Gris-Nez, Dunes de la Slack, Pointe de la Crèche, doivent aboutir à la définition d'une stratégie partagée pour chacune des entités paysagères du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Les cinq fiches actions de mise en œuvre des **schémas d'accueil locaux** concrétisent cet objectif de partager l'enjeu d'un **accueil de qualité en cohérence avec l'offre et la capacité du site.**



Maison du site des Deux-Caps et vue sur les deux aires d'accueil d'Haringzelle, Audinghen

- 211** Mettre en œuvre les aménagements d'accueil, validés par le Schéma d'Accueil Stratégique du Grand Site de France Les Deux-Caps sur le secteur du Blanc-Nez en lien avec la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers
- 212** Développer les aménagements d'accueil, validés par le schéma d'accueil du secteur de la Baie de Wissant et du Mont de Couple en lien avec la Communauté de communes de La terre des 2 caps
- 213** Développer les aménagements d'accueil, validés par le schéma d'accueil du secteur du Cap Gris-Nez en lien avec la Communauté de communes de La terre des 2 caps
- 214** Mettre en œuvre les aménagements d'accueil, validés par le schéma d'accueil sur le secteur des Dunes de la Slack avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, la Communauté de communes de La terre des 2 caps et les communes concernées
- 215** Mettre en œuvre les aménagements d'accueil, validés par le schéma d'accueil du secteur de la Pointe de la Crèche avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et les communes concernées
- 216** Travailler la coordination et la structuration des portes d'entrée du territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps
- 217** Revisiter l'offre d'accueil des camping-cars
- 218** Evaluer la faisabilité de mise en œuvre de dispositifs de signalisation dynamique des aires d'accueil et de stationnement sur le Grand Site de France Les Deux-Caps



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHEMA D'ACCUEIL STRATEGIQUE AU SEIN DU PERIMETRE ELARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PARTAGER L'ENJEU D'UN ACCUEIL DE QUALITE EN COHERENCE AVEC L'OFFRE ET LA CAPACITE DU SITE

PROGRAMME D'OPERATION

METTRE EN ŒUVRE LES AMÉNAGEMENTS D'ACCUEIL VALIDÉS PAR LE SCHEMA D'ACCUEIL STRATEGIQUE DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS SUR LE SECTEUR DU BLANC-NEZ EN LIEN AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CALAIS TERRES & MERS

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais via la Direction Opération Grand Site de France et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers

PARTENAIRES

Communes d'Escalles, Sangatte Blériot-Plage, Peuplingues, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Conservatoire du Littoral, Eden 62, CAUE 62, services de l'Etat (DREAL, DDTM, UDAP), Services du Département du Pas-de-Calais, acteurs associatifs des sports de pleine nature, SITAC

BUDGET

A déterminer suivant la programmation des aménagements retenus

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

Le Schéma d'Accueil local du Blanc-Nez défini en janvier 2023 identifie 10 entités réparties dans les communes de Sangatte Blériot-Plage, Peuplingues et Escalles et zoome sur la partie sommitale du Blanc-Nez avec en point d'orgue le site du Mont d'Hubert.

Sur les enjeux d'accueil, cette partie sommitale reste l'enjeu majeur où, à ce jour, tout reste à faire :

- Réduction drastique actée en 2012 du parking de la Dover Patrol
- Gestion des stationnements parasites le long de la RD 940
- Report du stationnement et desserte en transport en commun
- « pacification » de la traversée piétonne de la RD 940
- Et bien sûr, quid du devenir du Mont d'Hubert des bâtiments du Thomé de Gamond ;

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Sur ce dernier point le Département du Pas-de-Calais et Grand Calais Terres & Mers s'accordent à considérer le Thomé de Gamond, et plus largement le Mont d'Hubert, comme le lieu d'accueil sur le site du Blanc-Nez dans une logique connectée au « slow tourism » (tourisme doux).

Ce projet implique :

- De réinterroger et travailler les problématiques d'accessibilité du site, la question des mobilités et de gestion des flux, dans une logique de maîtrise de ces derniers et de la promotion de la découverte du site sans voiture ;
- De (ré)aménager les itinéraires / cheminements doux autour du Mont d'Hubert et du Blanc-Nez, avec l'ancien bâtiment du Thomé de Gamond comme point de départ ou d'arrivée, proposant quelques services aux touristes et leur permettant de disposer d'un « point de chute » avant ou après leur découverte du site ;
- Le tout dans une logique de conciliation entre :
 - o Découverte du site,
 - o Développement des activités sportives et de loisirs (cyclotourisme / VTT, randonnées, promenades équestres notamment) et des liens avec l'agglomération nord,
 - o Développement des mobilités douces, voire de la multimodalité (si développement des transports en commun et de l'offre de véhicules en libre-service, notamment vélos, depuis et vers le site, stationnements relais, réaménagement aire de stationnement Blanc-Nez, etc.),
 - o Préservation des espaces naturels, faunes et paysages,
 - o Gestion raisonnée des flux, dans une optique d'optimisation des conditions d'accueil et de l'expérience touristique sur site, et de limitation, voire de réduction des risques liés à la surfréquentation.

La réflexion portera également sur la capacité à optimiser 5 à 10 % des flux sur une découverte apaisée du Blanc-Nez depuis sa périphérie, à Peuplingues, à Haute Escalles ou depuis le sud de Sangatte.

Les enjeux de qualité d'accueil, WC, bornes de recharge électrique, gestion du stationnement des camping-cars, recherche de zones extensives et temporaires de stationnement, gestion de l'information in situ et via les outils numériques, compléteront ce volet. Acteur foncier principal des espaces naturels protégés du Blanc-Nez, le Conservatoire du Littoral insiste sur la nécessité de reporter le stationnement en dehors des cœurs de nature et développer une desserte par des transports collectifs (bus, navette).

Les enjeux de mobilités :

- Finaliser le tracé de la vélomaritime entre Escalles et Sangatte et s'appuyer sur le Schéma Cyclable de Grand Calais Terres & Mers pour développer une offre cyclable sécurisée ;
- Pérenniser le GR 120-E9, le GR 145 via Francigena et l'offre de découverte de boucles pédestres sur cette partie du Grand Site de France ;
- Poursuivre la réflexion d'une continuité de mobilité douce depuis le Mont d'Hubert vers le Mont de Sombre puis le Mont de Couple ;
- Profiter de la présence d'un réseau d'acteurs de l'activité équestre pour interroger la présence d'une mobilité équestre sur la périphérie du site ;
- Connecter le Blanc-Nez au réseau ferroviaire et aux gares de Calais Fréthun et Calais Ville et conforter la desserte en transport collectif en prenant exemple sur le succès de la Div'in ;
- Utiliser le réseau secondaire routier au profit des préoccupations de la mobilité agricole.

Les enjeux liés à l'évolution du site :

- Renaturation à terme de la partie sommitale du Blanc-Nez après réduction ou suppression du parking de la Dover Patrol ;
- Maintien des paysages ouverts, fruits de 20 ans de travaux de restauration et de gestion par Eden 62 des terrains du Conservatoire du Littoral ;
- Utilisation des mobiliers présents sur le Blanc-Nez pour valoriser le Géosite du Blanc-Nez dans le cadre de la candidature portée par Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale au label GEOPARK-UNESCO ;
- Prendre en compte le risque d'érosion régressive du trait de côte sur ce secteur composé de falaises

Les expériences/ innovations à mener :

- La gestion de l'accueil à finaliser sur la partie sommitale du Blanc-Nez amène à s'interroger pour expérimenter un dispositif de gestion instantanée du stationnement sur l'ensemble du Blanc-Nez ;

EVALUATION

- Les actions de génie écologique et de lutte contre les plantes exotiques invasives trouveront un écho particulier pour engager des mesures expérimentales ;
 - En termes de communication et de contenus d'outils numériques, de tournage de film, téléfilm, série, publicité et d'une approche cohérente du volume d'accueil d'évènement et manifestation, le Blanc-Nez est un site parfait pour expérimenter une réduction drastique des contenus d'usage non souhaitable et non duplicable par les visiteurs.
-
- Niveau de réalisation des préconisations du Schéma d'Accueil Local du Blanc-Nez
 - Evolution du schéma directeur de l'accueil sur l'entité du Blanc-Nez
 - Points noirs de stationnement sauvage traités
 - Gestion des demandes de manifestations sportives sur les terrains du Conservatoire du Littoral dans un souci de préservation de l'espace naturel
 - Evolution de la fréquentation et des usages
 - Suivi des modes de déplacement retenus par les visiteurs vers, depuis et sur le site
 - Suivi écologique (taux de renaturation des espaces)



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHEMA D'ACCUEIL STRATEGIQUE AU SEIN DU PERIMETRE ELARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PARTAGER L'ENJEU D'UN ACCUEIL DE QUALITE EN COHERENCE AVEC L'OFFRE ET LA CAPACITE DU SITE

PROGRAMME D'OPERATION

DEVELOPPER LES AMENAGEMENTS D'ACCUEIL VALIDES PAR LE SCHEMA D'ACCUEIL DU SECTEUR DE LA BAIE DE WISSANT ET DU MONT DE COUPLE EN LIEN AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais via la Direction Opération Grand Site de France Les Deux-Caps et la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps

PARTENAIRES

Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, CAUE62, Boulogne Développement Côte d'Opale, Services de l'Etat, CCI Littoral Hauts-de-France, Chambre d'Agriculture, Région Hauts-de-France, Services du Département, acteurs associatifs du patrimoine et des sports et loisirs de pleine nature.

BUDGET

A déterminer suivant la programmation des aménagements retenus

CALENDRIER

Sur la période 2024/2032

DESRIPTIF DE L'ACTION

Le Schéma d'Accueil local défini sur l'entité paysagère de la Baie de Wissant et du Mont de Couple en janvier 2023 mobilise les communes littorales de Wissant et Tardinghen et celles ceinturant le Mont de Couple, Havelinghen, St Inglevert, Leubringhen, le hameau de Bernes (Leulinghen-Bernes) et Audembert. Toutes ces communes font partie de la Communauté de communes de La terre des 2 caps, compétente sur l'urbanisme, le tourisme et porteur d'un Schéma cyclable.

Cette action s'articule autour des différents enjeux identifiés dans le Schéma d'Accueil du Grand Site de France Les Deux-Caps :

- **Les enjeux liés à l'accueil :**
 - Refonte de l'accueil au sud de Wissant sur les parkings existants de la Carrière du Phare et de la Motte du Bourg
 - Refonte de l'accueil sur les terrains du Conservatoire du Littoral au sud de Wissant
 - Refonte de l'accueil à anticiper sur le Châtelet à Tardinghen
 - Développer et organiser l'accueil et l'accès du Mont de Couple depuis Havelinghen, Audembert, Leubringhen, St Inglevert et Leulinghen-Bernes
 - Réflexion de l'accueil au nord de Wissant sur Strouanne et de façon globale sur une gestion dynamique de stationnement extensif éphémère.

- **Les enjeux de mobilité :**
 - Assurer la continuité du sentier du littoral – GR 120-E9 au regard des problèmes d'érosion marine dans la baie de Wissant
 - Finaliser les tronçons d'accès de la Vélomaritime au nord et au sud de Wissant en tenant compte en particulier de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » pour les enjeux écologiques, d'une part, et des questions de sécurité routière, d'autre part, comme cela a été fait sur la section « Ambleteuse-Wimereux »
 - Mettre en œuvre le Schéma cyclable de la Communauté de communes de La terre des 2 caps sur l'entité paysagère de la Baie de Wissant et du Mont de Couple ainsi que la connexion vers la gare de Marquise
 - Travailler l'offre de mobilité douce autour du Mont de Couple et les connecter aux autres monts, Mont de Sombre et Mont d'Hubert
 - Adapter le réseau routier secondaire à la mobilité agricole en prenant en compte la présence à Sombre d'une entreprise agricole de prestation en matériel agricole

- **Les enjeux liés à l'évolution du site :**
 - Prendre en compte l'érosion du trait de côte et le risque de submersion marine notamment pour le repositionnement du sentier du littoral sur l'ancienne ligne de rivage (Motte du bourg et mont aux loups)
 - Requalification paysagère des abords de la digue nord de Wissant
 - Requalification paysagère de l'usine à chicorée en face de la Motte du Bourg

- **Les expériences / innovations à mener :**
 - Lutte contre les espèces invasives exotiques
 - Réflexion autour d'un dispositif d'informations en temps réel des disponibilités de stationnement à Wissant
 - Réflexion autour des outils de valorisation d'une découverte rétro littorale autour du Mont de Couple

- Niveau de réalisation des préconisations du Schéma d'Accueil Local de la Baie de Wissant et du Mont de Couple
- Evolution du nombre d'aire d'accueil et des places organisées, ainsi que leur répartition spatiale
- Points noirs de stationnement sauvage traités



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHEMA D'ACCUEIL STRATEGIQUE AU SEIN DU PERIMETRE ELARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PARTAGER L'ENJEU D'UN ACCUEIL DE QUALITE EN COHERENCE AVEC L'OFFRE ET LA CAPACITE DU SITE

PROGRAMME D'OPERATION

DEVELOPPER LES AMENAGEMENTS D'ACCUEIL VALIDES PAR LE SCHEMA D'ACCUEIL DU SECTEUR DU CAP GRIS NEZ EN LIEN AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais via la Direction Opération Grand Site de France Les Deux-Caps et la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps

PARTENAIRES

Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, CAUE62, Boulogne Développement Côte d'Opale, Services de l'Etat, CCI Littoral Hauts-de-France, Chambre d'Agriculture, Région Hauts-de-France, Services du Département, acteurs associatifs du patrimoine et des sports et loisirs de pleine nature.

BUDGET

A déterminer suivant la programmation des aménagements retenus

CALENDRIER

Sur la période 2024/2032

DESRIPTIF DE L'ACTION

Le Schéma d'Accueil local adopté en Janvier 2023 détaille les différentes entités identifiées sur le Cap Gris-Nez mais aussi autour des villages d'Audresselles, d'Audinghen où se situe la Maison du Site des Deux-Caps, de Bazinghen et depuis la sortie de l'A 16 au niveau du rond-point de Rouge Berne.

L'ensemble des communes fait ici partie de la Communauté de communes de La terre des 2 caps, acteur central des projets évoqués sur ce territoire autour des 4 thématiques retenues:

- **Les enjeux liés à l'accueil :**
 - Réflexion sur l'évolution de l'organisation de l'accueil à l'échelle de l'entité du Gris-Nez
 - Problématique du stationnement nocturne de véhicules utilisés en lien d'hébergement sur le site classé du Gris-Nez et soutien du projet communal d'Audinghen de création d'une aire de service destinée aux véhicules utilisés en lieu d'hébergement
 - Suppression du parking du Noirda à Audresselles et report en intra muros
 - Le Conservatoire du Littoral, propriétaire de l'aire d'accueil du Gris-Nez au niveau de l'accès au CROSS, souhaite engager une réflexion spécifique du stationnement sur la Pointe du Gris-nez

- **Les enjeux de mobilité :**
 - Pérenniser le tracé du sentier du littoral GR 120-E9 au nord et au sud du Gris-Nez au regard des problèmes d'érosion sur les falaises
 - Connecter la Vélomaritime vers la gare de Marquise-Rinxent
 - Développer et sécuriser le réseau cyclable initié au départ de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen
 - Utiliser le réseau secondaire routier au profit de la mobilité agricole
 - Mettre en œuvre le Schéma cyclable de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps

- **Les enjeux liés à l'évolution du site :**
 - Renaturation du parking au bois d'Haringzelle et revoir l'accueil du public sur le bois
 - Traitement et renaturation de la « Fosse Maroille »
 - Suppression et renaturation du parking du Noirda incluant un report sur l'entrée nord d'Audresselles
 - Utilisation du mobilier d'interprétation existant au Gris-Nez pour valoriser les géosites, retenus dans le cadre de la candidature portée par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale au GEOPARK-UNESCO
 - Adapter le tracé du sentier du littoral en haut de falaise à la dynamique érosive (dans un souci d'anticipation de son recul)

- **Les expériences / innovations à mener :**
 - Lutte contre les espèces invasives exotiques
 - Réflexion autour des services proposés sur les différentes aires d'accueil (WC, borne de recharge électrique ...)
 - Mener une vision prospective d'une gestion en temps réel de la disponibilité des places de stationnement sur les différentes aires d'accueil du Gris-Nez
 - Créer un évènement « Un gris-nez sans voiture »

- Niveau de réalisation des préconisations du Schéma d'Accueil Local du Cap Gris-Nez
- Evolution du nombre d'aire d'accueil et des places organisées, ainsi que leur répartition spatiale
- Points noirs de stationnement sauvage traités

EVALUATION



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHÉMA D'ACCUEIL STRATÉGIQUE AU SEIN DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PARTAGER L'ENJEU D'UN ACCUEIL DE QUALITÉ EN COHÉRENCE AVEC L'OFFRE ET LA CAPACITÉ DU SITE

PROGRAMME D'OPERATION

METTRE EN ŒUVRE LES AMÉNAGEMENTS D'ACCUEIL VALIDÉS PAR LE SCHÉMA D'ACCUEIL SUR LE SECTEUR DES DUNES DE LA SLACK EN LIEN AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS ET LES COMMUNES CONCERNÉES

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais via Direction Opération Grand Site de France Les Deux-Caps en lien avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps

PARTENAIRES

Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin, Boulogne Développement Côte d'Opale, CAUE 62, Chambre d'Agriculture, CCI Littoral, Région Hauts-de-France, Services de l'Etat, acteurs associatifs du Patrimoine et des sports de pleine nature et les communes concernées

BUDGET

A déterminer suivant la programmation des aménagements retenus

CALENDRIER

Sur la période 2024/2032

DESRIPTIF DE L'ACTION

Le Schéma d'Accueil local des dunes de la Slack adopté en janvier 2023 détaille les différentes entités d'accueil identifiées sur le massif dunaire et sa périphérie.

Ce schéma concerne les communes d'Ambleteuse, Audresselles et Bazinghen de la Communauté de communes de La terre des 2 caps, et de Wimereux, issue de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Suivant les quatre thématiques définies dans le Schéma d'Accueil, les projets se déclinent de la façon suivante :

- **Les enjeux liés à l'accueil :**
 - Un recentrage de l'accueil au cœur des différents villages, avec des projets d'aires d'accueil identifiées à Audresselles, Ambleteuse, un renforcement d'aménagements existants comme à Bazinghen ou une réflexion sur le devenir de parking existant comme celui de la Pointe aux Oies
 - Protection et mise en valeur des abords du Fort d'Ambleteuse et effacement des réseaux aériens
 - Questionnement sur les services connexes aux aires d'accueil (WC, bornes de recharge électrique ...)

- Réflexion sur l'accueil du public au niveau de l'estuaire de la Slack dans un souci de préservation des habitats naturels et des espaces animales et végétales patrimoniales
- **Les enjeux de mobilité :**
 - Continuité du GR du Littoral – GR 120-E9 entre le nord de Wimereux, Ambleteuse puis Audresselles et mise en sécurité du passage sous l'ouvrage de la RD 940 à l'entrée sud d'Ambleteuse
 - Développement de la mobilité douce depuis Bazinghen et le hameau de Raventhun (Ambleteuse)
 - Développement d'une offre cyclable adossée à la Vélomaritime
 - Organiser l'accueil du public sur l'estuaire de la Slack : mise en sécurité d'ouvrage spécifique, passerelle sur la Manchue, passage de l'écluse de la Slack
 - Travail autour des enjeux spécifiques de mobilité agricole
 - Mettre en œuvre le Schéma Cyclable de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps
- **Les enjeux liés à l'évolution du site :**
 - Mise en œuvre du projet « Cap sur l'Hôtellerie de Plein Air » et sa déclinaison d'intégration paysagère des équipements publics et privés
 - Gestion du dispositif animé par la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer sur la situation migratoire dans les Dunes de la Slack qui occasionne une dégradation notable du massif dunaire
 - Veille sur l'évolution du trait de côte de Wimereux Nord à Ambleteuse et du devenir de l'estuaire de la Slack (atterrissement et érosion du musoir côté Ambleteuse)
- **Les expériences / innovations à mener :**
 - Lutte contre les espèces invasives exotiques
 - Poursuite des opérations de génie écologique sur la fixation des dunes
 - Suivi de l'opérationnalité de l'aménagement de batrachoducs sur les populations et la reproduction des batraciens
- Niveau de réalisation des préconisations du Schéma d'Accueil Local des Dunes de la Slack
- Evolution du nombre d'aire d'accueil et des places organisées, ainsi que leur répartition spatiale
- Points noirs de stationnement sauvage traités

EVALUATION



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHEMA D'ACCUEIL STRATEGIQUE AU SEIN DU PERIMETRE ELARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PARTAGER L'ENJEU D'UN ACCUEIL DE QUALITE EN COHERENCE AVEC L'OFFRE ET LA CAPACITE DU SITE

PROGRAMME D'OPERATION

METTRE EN ŒUVRE LES AMÉNAGEMENTS D'ACCUEIL VALIDÉS PAR LE SCHEMA D'ACCUEIL DU SECTEUR DE LA POINTE DE LA CRÈCHE EN LIEN AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS ET LES COMMUNES CONCERNÉES

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais via Direction Opération Grand Site de France Les Deux-Caps et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

PARTENAIRES

Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin, Boulogne Développement Côte d'Opale, CAUE 62, Chambre d'Agriculture, CCI Littoral, Région Hauts-de-France, Services de l'Etat, acteurs associatifs du Patrimoine et des sports de pleine nature et les communes concernées

BUDGET

A déterminer suivant la programmation des aménagements retenus

CALENDRIER

Sur la période 2024/2032

Le Schéma d'Accueil local de la Pointe de la Crèche adopté en janvier 2023 détaille les différentes entités d'accueil identifiées sur cette zone sud du Grand Site de France Les Deux-Caps, qui mobilise les communes de Wimereux, Wimille et Boulogne-sur-Mer et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Cette dernière est au travers de ses compétences, l'adoption du Schéma cyclable et d'un schéma balnéaire, un partenaire essentiel de la mise en œuvre des recommandations réparties en 4 thématiques :

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- **Les enjeux liés à l'accueil :**
 - Projet d'aire d'accueil de l'entrée sud de Wimereux
 - Projet d'aire d'accueil du Moulin Wibert
- **Les enjeux de mobilité :**
 - Articulation de l'offre de mobilité douce entre les aires d'accueil de l'entrée sud de Wimereux, du Moulin Wibert et des aménagements cyclables de Wimille et la Pointe de la Crèche (RD 940 et RD 96)

EVALUATION

- Développement d'une intermodalité depuis le réseau ferroviaire et les gares de Wimille-Wimereux, Boulogne Ville, Boulogne Tintelleries, couplée à la délégation de compétence Transport de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais à la Compagnie des transports boulonnais
- Rénovation de la Vélomaritime entre le Moulin Wibert et l'entrée sud de Wimereux
- **Les enjeux liés à l'évolution du site :**
 - Mise en valeur du Fort de la Crèche, rénovation du patrimoine bâti et de ses abords, gestion par pâturage des lieux, création de belvédères et de panneaux d'accueil et d'information
 - Mise en valeur du patrimoine balnéaire de Wimereux
 - Maintien de la continuité du sentier du littoral en tenant compte du recul de la falaise par érosion régressive
- **Les expériences / innovations à mener :**
 - Lutte contre les espèces invasives exotiques
 - Réflexion autour de la mise en place d'un dispositif informant en temps réel de la disponibilité de place sur les différentes aires d'accueil
- Niveau de réalisation des préconisations du Schéma d'Accueil Local de la Pointe de la Crèche
- Evolution du nombre d'aire d'accueil et des places organisées, ainsi que leur répartition spatiale
- Points noirs de stationnement sauvage traités



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHÉMA D'ACCUEIL STRATÉGIQUE AU SEIN DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PARTAGER L'ENJEU D'UN ACCUEIL DE QUALITÉ EN COHÉRENCE AVEC L'OFFRE ET LA CAPACITÉ DU SITE

PROGRAMME D'OPERATION

TRAVAILLER LA COORDINATION ET LA STRUCTURATION DES PORTES D'ENTRÉE DU TERRITOIRE DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais via la Direction Opération Grand Site de France Les Deux-Caps

PARTENAIRES

Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & mers, Communes porte d'entrée du Grand Site de France Les Deux-Caps, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, CAUE 62

BUDGET

A déterminer

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

L'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps va permettre d'initier une réflexion renouvelée autour de la matérialisation des entrées sur le site.

Les constats faits depuis l'attribution du label Grand Site de France Les Deux-Caps par le Ministère de la Transition écologique au Département du Pas-de-Calais confirment la difficulté pour le visiteur d'identifier son entrée dans le Grand Site de France.

Elle s'ajoute à la problématique d'appartenance pour les habitants des différentes communes du Grand Site de France qui de leur côté revendiquent l'identification de leur territoire au sein du Grand Site de France Les Deux-Caps.

De leur côté, les trois intercommunalités mènent légitimement une réflexion sur la matérialisation des entrées de leur territoire.

Dernier constat pratique, l'A 16 et la RD 940 sont les voies d'accès vers le Grand Site de France Les Deux-Caps :

- Au nord et au sud pour la RD 940
- A l'est, suivant les sorties de l'A 16

Il conviendra d'organiser la diffusion de la fréquentation et d'identifier les « portes d'entrée » qui ont vocation à guider et structurer l'accueil du visiteur et lui faire prendre conscience qu'il entre dans un site protégé, fragile, sensible à la fréquentation.

EVALUATION

- Concrétisation du Schéma partagé des portes d'entrée du Grand Site de France Les Deux-Caps
- Nombre de portes d'entrée réalisées
- Evolution de la fréquentation des portes d'entrée



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHÉMA D'ACCUEIL STRATÉGIQUE AU SEIN DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PARTAGER L'ENJEU D'UN ACCUEIL DE QUALITÉ EN COHÉRENCE AVEC L'OFFRE ET LA CAPACITÉ DU SITE

PROGRAMME D'OPERATION

REVISITER L'OFFRE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais via la Direction Opération Grand Site de France Les Deux-Caps

PARTENAIRES

Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & mers, les Communes du Grand Site de France Les Deux-Caps, les Services de l'Etat, le Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, CAUE 62, l'Agence Pas-de-Calais Tourisme, Comité Régional du Tourisme Hauts-de-France et les communes concernées

BUDGET

A définir

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESRIPTIF DE L'ACTION

Le territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps est confronté à une fréquentation exponentielle depuis 2021 de véhicules utilisés en lieu d'hébergement, vans, camping-cars ...

Au-delà d'un accueil en journée, qui nécessitait parfois des aménagements spécifiques, le stationnement nocturne de ces véhicules a généré de nombreux conflits d'usage et d'incivilités (vidange sauvage de WC chimique, dépôt de poubelles, site sauvage de lieux d'aisance, stationnement sauvage en site classé ou inscrit, sur des espaces privés ...)

L'objectif de cette action cible dans un premier temps la nécessité de conforter l'état des lieux à l'échelle communale des conditions de stationnement en journée des camping-cars et autres véhicules utilisés en lieu d'hébergement.

Cet inventaire sera complété par l'offre d'accueil nocturne existante sur le territoire et les sites d'usage interdits de stationnement nocturne encore existants.

La qualification d'aire d'accueil nocturne de ces véhicules, sous le prisme des services à apporter et de l'intégration paysagère et environnementale, sera recherchée en privilégiant le fait de convertir des surfaces existantes au stationnement et en limitant l'artificialisation de nouvelles surfaces pour l'accueil des camping-cars.

L'information sur les règles élémentaires à respecter ainsi que l'interdiction du camping sauvage nocturne sur les sites classés ou les zones réglementées, la mise à jour régulière sur l'offre d'hébergement des vans et camping-cars, la mobilisation des offices de tourisme et les prescripteurs et opérateurs touristiques sur l'offre existante, la recherche de solutions numériques pour informer mais aussi corriger les mauvaises pratiques diffusées par certaines plateformes ou communautés d'utilisateurs... compléteront le volet didactique et pédagogique de cette action.

EVALUATION

- Evolution du nombre de places proposées sur le site en stationnement diurne et nocturne
- Evolution des dispositifs d'information pour diriger les véhicules utilisés en lien d'hébergement sur les espaces autorisés au stationnement nocturne



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHEMA D'ACCUEIL STRATEGIQUE AU SEIN DU PERIMETRE ELARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PARTAGER L'ENJEU D'UN ACCUEIL DE QUALITE EN COHERENCE AVEC L'OFFRE ET LA CAPACITE DU SITE

PROGRAMME D'OPERATION

EVALUER LA FAISABILITE DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION DYNAMIQUE DES AIRES D'ACCUEIL ET DE STATIONNEMENT SUR LE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais via la Direction Opération Grand Site de France Les Deux-Caps

PARTENAIRES

Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & mers, les communes concernées par la gestion de multi-aires d'accueil, le CAUE 62, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le Conservatoire du Littoral, Eden 62, les Services de l'Etat et les communes concernées

BUDGET

Dans un premier temps, sur un budget d'étude et dans un second temps sur une mise en œuvre opérationnelle

CALENDRIER

Dès 2024, sur la définition d'un cahier des charges préalable au lancement d'une étude de faisabilité

DESRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vient concrétiser la volonté de prévoir une évolution de la gestion du stationnement à 5 ou 10 ans pour favoriser un pilotage en temps réel de l'occupation des aires d'accueil desservant les sites les plus fréquentés, comme le Blanc-Nez, le Gris-Nez ou la Pointe aux Oies.

Au-delà d'une conduite in situ via un réseau de panneaux à message variable, cette approche nécessite d'inclure un volet numérique permettant aux habitants, aux visiteurs de connaître à distance le niveau de fréquentation avant de se rendre sur le site.

Dans un premier temps, l'état des lieux des aires d'accueil présentes sur le site servira de point de départ pour identifier le ou les sites de l'étude à réaliser. L'objectif affiché de définir dès juin 2024 et le renouvellement officiel du label, un cahier des charges partagé par les différents acteurs et communes concernées par le choix du ou des sites retenus qui permettra d'initier cette opération, pour étudier la faisabilité, de viser le coût de mise en œuvre et celui des modalités et du coût de son fonctionnement.

Selon le (les) choix retenu(s), la mise en œuvre pourrait être programmée à partir de 2026 en intégrant selon les sites et les aménagements, le volet d'instruction réglementaire adossé aux mesures de protections des sites retenus.

EVALUATION

- Définition du cadre d'intervention dans la mise en œuvre d'un dispositif de signalisation dynamique des aires d'accueil et de stationnement
- Niveau de réalisation du programme d'équipement qui sera arrêté

- **Suivre et maîtriser la fréquentation**



Là encore, le programme d'actions tendra à conforter et mutualiser dans un premier temps les dispositifs et les moyens de suivi de la fréquentation. L'objectif affiché de mettre à jour l'étude de fréquentation datant de 2015 apportera des données qualitatives.

Il s'agira de proposer aux communes concernées par le périmètre élargi de les accompagner dans un soutien et une démarche d'ingénierie des partenaires, mobilisés dans le projet de territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps (Département du Pas-de-Calais, Région Hauts-de-France, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, Boulogne Développement Côte d'Opale...) dans le cadre de schémas communaux globaux.

Enfin, les questions des usages de loisirs au naturel, de la sensibilisation du public et de la surveillance compléteront cet enjeu de maîtrise de la fréquentation.

- 221 Conforter, compléter et partager les dispositifs du suivi et d'observation de la fréquentation
- 222 Connaître les activités et les manifestations de loisirs au naturel et les maintenir dans des pratiques durables et adaptées aux sites
- 223 Coordonner et renforcer les opérations de sensibilisation du public et de surveillance des sites protégés
- 224 Accompagner les communes du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps dans leur développement



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHÉMA D'ACCUEIL STRATÉGIQUE AU SEIN DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

SUIVRE ET MAÎTRISER LA FRÉQUENTATION

PROGRAMME D'OPERATION

CONFORTER, COMPLÉTER ET PARTAGER LES DISPOSITIFS DU SUIVI ET D'OBSERVATION DE LA FRÉQUENTATION

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais

PARTENAIRES

Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin, Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & mers, les communes du Grand Site de France Les Deux-Caps, services de l'Etat, l'Agence Pas-de-Calais Tourisme, Comité Régional du Tourisme Hauts-de-France, services de l'Etat (DDTM et DREAL)

BUDGET

A définir autour des actions retenues

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action se décompose en deux objectifs.

Le premier vise à réaliser une étude de fréquentation à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps, à la fois dans une dimension quantitative mais également dans celle, qualitative permettant de mieux connaître les visiteurs du Grand Site de France Les Deux-Caps, les leviers et les motivations de leur venue, leur prise de conscience sur l'impact des usages et des pics de fréquentation où la qualité de la venue sur le Grand Site de France peut être remise en cause.

Cette étude de fréquentation s'inscrit dans celles réalisées en 2001 par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, puis en 2015 par le Département du Pas-de-Calais en lien avec un cofinancement de l'Etat via la DREAL. La réalisation de cette étude de fréquentation est envisagée en 2025/2026 avec au préalable la définition d'un cahier des charges partagé.

La mobilisation du Comité Régional du Tourisme via « Hauts-de-France Tourisme » permettra d'intégrer les éléments de suivi de la base de données régionale de la fréquentation touristique.

Le second objectif de cette action se concentre sur la mutualisation des outils d'observation de la fréquentation, sa structuration et son utilisation pour organiser l'observation de la fréquentation.

Plusieurs pistes de travail sont d'ores et déjà évoquées :

- La mise en place d'un maillage des outils de comptage des usages de découverte pédestre/cyclable. Ce travail pourra s'appuyer sur les éco-compteurs déjà présents au Blanc-Nez, Gris-Nez, Dunes de la Slack, digue sud de Wissant ou sur la Vélomaritime à Wimereux, Audresselles et Wissant.
L'objectif est d'assurer ce suivi pour chacun des cinq schémas d'accueil locaux.
- L'optimisation des outils dédiés aux usages de sports de pleine nature intégrant le suivi de la fréquentation (exemple : application OUTDOORVISION)
- Une structuration des moyens mobilisés pour le comptage des flux routiers sur la RD 940 et sur les barreaux d'accès à la RD 940 depuis les sorties de l'A 16.

Au-delà du simple comptage des visiteurs, cette action doit également permettre de nous aider à mieux gérer et préserver les sites naturels connexes aux aires d'accueil, mais aussi de développer l'analyse des données pour mesurer l'impact sur les sites et équilibrer la fréquentation touristique et les impératifs de préservation des sites.

Il est désormais possible grâce aux logiciels d'analyse ergonomique de partager les chiffres clés et les enjeux de l'observation de la fréquentation.

EVALUATION

- Réalisation de l'étude de fréquentation
- Mise en place d'un outil d'observation de la fréquentation partagé par les différents partenaires de la démarche Grand Site de France les Deux-Caps



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHÉMA D'ACCUEIL STRATÉGIQUE AU SEIN DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

SUIVRE ET MAÎTRISER LA FRÉQUENTATION

PROGRAMME D'OPERATION

CONNAÎTRE LES ACTIVITÉS ET LES MANIFESTATIONS DE LOISIRS AU NATUREL ET LES MAINTENIR DANS DES PRATIQUES DURABLES ET ADAPTÉES AUX SITES

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais sous couvert de sa compétence CDESI et PDESI et Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

PARTENAIRES

Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc Naturel Marin, Services de l'Etat (DDTM, SAML, Sous-Préfecture), Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & mers, les communes du Grand Site de France Les Deux-Caps, Comité départementaux des activités de loisirs au naturel, associations organisatrices et prestataires d'activités de sport de plein air

BUDGET

A déterminer suivant les actions retenues

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESRIPTIF DE L'ACTION

Le territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps concentre un large éventail de pratiques sportives et de loisirs de pleine nature. Elles sont pratiquées à titre individuel et collectif, dans un cadre associatif mais, de plus en plus, via des prestations commerciales privées.

Ces pratiques sont également le support d'un calendrier de manifestations et d'événementiels sportifs dense et concentré sur la saison de mai à septembre.

Via la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), les Comités Départementaux d'usagers, les organisateurs de manifestations, le Parc Naturel Marin, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale en lien avec la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer, le Conservatoire du Littoral, Eden 62 ... de nombreuses initiatives ont été menées pour

sensibiliser les organisateurs à la fragilité des sites, à la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable, de protection des milieux naturels, la gestion des transports et des déplacements et à la compatibilité d'activités de plein air par rapport aux périodes de reproduction, ainsi qu'au nombre de participants supportables vis-à-vis de la préservation des espaces naturels.

Les objectifs de cette opération ciblent :

- Le partage d'un volume de fréquentation lié aux sports et activités de plein air en adéquation avec la fragilité des lieux ;
- La coordination des initiatives dans le développement de projets de prestations d'activités et de sports de plein air ;
- La sensibilisation et l'information du cadre réglementaire et d'une pratique durable des manifestations et des activités de pleine nature.

L'opération pourra ainsi se décliner autour :

- De la poursuite et de l'extension de l'application du travail porté par la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, du Conservatoire du Littoral et d'Eden 62 sur l'identification de la capacité d'accueil des sites naturels, dans le cadre de manifestations de pratique d'activités et sports de pleine nature ;
- Des aménagements susceptibles de réduire les risques d'érosion du trait de côte et d'atteintes au milieu naturel ;
- De la formation et l'information auprès des prestataires, des comités départementaux et associations d'usagers des sports et activités de pleine nature, sur la nécessité de prendre en compte le volet réglementaire lié aux espaces naturels protégés ;
- D'une incitation aux prescripteurs et prestataires et organisateurs d'activités et sports de pleine nature à ne pas se focaliser sur les mêmes sites de découverte et à souligner l'intérêt et l'accessibilité des sites aménagés ;
- D'assurer un suivi et une veille des publications des plateformes, open-source et applications dédiées au partage d'itinéraires ;
- Veille à la cohérence de l'émergence de nouvelles offres de prestations d'activités e sports de pleine nature et à la compatibilité de la fragilité et des mesures de protection des espaces naturels.

Elle prendra en compte le projet de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps d'initier un point d'informations et de renseignements au tiers-lieu à Marquise, sur la randonnée et les sports de nature en partenariat avec les associations et professionnels du territoire (séminaires, formation, expositions).

La réflexion portera également sur la faisabilité de mettre en œuvre une charte de bonnes pratiques de manifestations sportives de pleine nature, à l'exemple des initiatives prises, comme pour le Trail Côte d'Opale.

EVALUATION

- Evolution du nombre de manifestations autorisées et de leur fréquentation
- Evolution de l'offre d'activités de pleine nature et répartition territoriale



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHÉMA D'ACCUEIL STRATÉGIQUE AU SEIN DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

SUIVRE ET MAÎTRISER LA FRÉQUENTATION

PROGRAMME D'OPERATION

COORDONNER ET RENFORCER LES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE SURVEILLANCE DES SITES PROTÉGÉS

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais, EPCI du territoire

PARTENAIRES

Communes du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps, Services de l'Etat (DDTM, Sous-Préfectures de Calais et Boulogne-sur-Mer), Gendarmerie et Police Nationale, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin et Office Français de la Biodiversité

BUDGET

A déterminer selon les actions retenues

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESRIPTIF DE L'ACTION

Les constats d'incivilités depuis la saison estivale 2021, post-covid, sont en augmentation constante même s'ils restent l'expression d'une minorité de visiteurs.

Une première catégorie a pour origine les conflits de territoire et relève de la gestion des circulations et des stationnements gênants (stationnement nocturne des camping-cars, stationnement sur site privé ou réservé PMR ou bus, circulation d'engins à moteur (quad, van, moto, camping-cars) sur des cheminements piétons ou cyclables ...).

La seconde catégorie rassemble les personnes rétives à l'adoption de règles restrictives : dépôt sauvage de déchets, jet de mégots, emballages, bouteilles, cannettes, vidange sauvage de camping-cars, animaux domestiques non tenus en laisse, non-respect des déviations routières, pédestres ou plus techniques comme le non-respect des règles d'urbanisme, déclaration d'activité d'hébergement, pose de dispositif de publicité

La dernière catégorie est comportementale, allant de l'intrusion d'éléments privés dans l'espace public jusqu'aux propos et comportement relevant de la discourtoisie, de l'impolitesse ou de l'insoumission, voire de la dégradation volontaire de l'espace public.

Le volume de fréquentation, une évolution sociétale de l'instantanée et de l'illusion que tout est possible génèrent pour les habitants des communes du Grand Site de France Les Deux-Caps une exaspération grandissante et un sentiment d'impunité à pouvoir dégrader l'espace, les paysages et la qualité de vie du site.

Cette opération s'appuiera sur les moyens et les expériences de médiation déjà mise en œuvre (opération faux PV pour le stationnement nocturne des véhicules utilisé en lieu d'hébergement en lien avec la gendarmerie de Marquise), actualisation et harmonisation des arrêtés municipaux qui régissent les usages sur les sites, panneautique et information ad hoc.

La rédaction par Eden 62 d'une politique pénale à l'échelle du Grand Site de France les Deux-Caps pour les sites du Conservatoire du Littoral visant la validation par le Procureur de la République complétera les objectifs visés par cette opération.

La réflexion portera également sur la mobilisation des différentes forces de police (municipale, nationale, Gendarmerie, OFB, garde assermenté ...) pour assurer un niveau de connaissance et d'information partagé. L'expérience de police rurale menée sur d'autres territoires sera aussi observée.

EVALUATION

- Evolution des réglementations contribuant à la préservation du territoire
- Evolution du nombre d'infractions constatées
- Moyens mis en œuvre pour la surveillance et l'application de la réglementation
- Observation des volumes de déchets ramassés et des dégradations observées



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHÉMA D'ACCUEIL STRATÉGIQUE AU SEIN DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

SUIVRE ET MAÎTRISER LA FRÉQUENTATION

PROGRAMME D'OPERATION

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS DANS LEUR DÉVELOPPEMENT

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais, CAUE62, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

PARTENAIRES

La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, la Communauté de communes de La terre des 2 caps, Région Hauts-de-France, Boulogne Développement Côte d'Opale, les communes du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps, CCI Littoral Hauts-de-France, Chambre d'Agriculture, Services de l'Etat (DDTM, UDAP, Sous-Préfectures de Calais et Boulogne-sur-Mer)

BUDGET

Ce budget croise les différents coûts des équipes d'ingénierie mobilisées sur cette opération. Un état récapitulatif budgétaire sera actualisé annuellement.

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

L'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps amène à réunir tout ou partie de dix-huit communes, réparties sur trois intercommunalités.

Dans ces communes, le centre-bourg correspond à la partie agglomérée, regroupant les services, commerces et fonctions d'intérêt général clés, prioritairement pour les habitants et également pour les visiteurs.

Il est aussi l'espace central qui peut accueillir un marché, des services publics principaux, mairie, école ... pour l'ensemble de la population de la commune et de ses hameaux.

Malgré leurs atouts, les communes rencontrent des difficultés à proposer une offre de logements à des habitants permanents, services et équipements favorisant l'amélioration du cadre de vie.

Pour aider et accompagner les communes du Grand Site de France Les Deux-Caps, face à ce défi, le Département du Pas-de-Calais, le CAUE62, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, en lien avec les intercommunalités respectives des communes se proposent d'établir un soutien en ingénierie, via un diagnostic qui identifiera les actions à conduire pour renforcer la qualité de vie du bourg et de l'espace public.

L'exemple de la commune d'Escalles fera référence avec une approche initiée par un conseil du CAUE62 sur le réaménagement de la place du village. Puis via un avant-projet développé par l'AMO à compétence paysagère du Cabinet Elise et Martin HENNEBICQUE soumis à l'examen du conseil municipal et mobilisant les différents partenaires (Grand Calais Terres & Mers, Syndicat intercommunal de la Région de Bonningues).

Les enjeux de « rupture de charge » dans les communes rétro- littorales feront l'objet d'une attention particulière.

De la même façon, la cohérence avec les Schémas directeurs et documents structurant à l'échelle régionale, départementale et intercommunale sera priorisée.

EVALUATION

- Nombre de dossiers d'accompagnement des communes du Grand Site de France Les Deux-Caps
- Typologie des accompagnements réalisés (réglementation, aménagements et ingénierie mobilisée)

- Favoriser l'expérience de découverte sans voiture



Vélomaritime

L'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps ouvre de nouvelles perspectives pour favoriser le développement des modes de circulation douce, réduisant l'usage de la voiture.

Les réseaux de circulation pédestre, cyclable ou de façon mineure équestre feront l'objet d'une attention particulière pour être renforcés et sécurisés. Les premières expériences d'intermodalité via le développement d'une offre de transport en commun mériteront d'être suivies, tout comme la prise en compte des gares ferroviaires de dessertes présentes en périphérie du Grand Site de France.

Enfin, l'interprétation développée sur le site devra conforter l'expérience de découverte.

- 231** Développer les réseaux de circulation douce, pédestre, cyclable (avec la réalisation des derniers tronçons de la Vélomaritime) et équestre
- 232** Améliorer les dessertes en transport en commun en lien avec les intercommunalités et les communes
- 233** Conforter l'interprétation du site et son offre de découvert



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHEMA D'ACCUEIL STRATEGIQUE AU SEIN DU PERIMETRE ELARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

FAVORISER L'EXPERIENCE DE DECOUVERTE SANS VOITURE

PROGRAMME D'OPERATION

DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE CIRCULATION DOUCE, PÉDESTRE, CYCLABLE (AVEC LA RÉALISATION DES DERNIERS TRONÇONS DE LA VÉLOMARITIME) ET ÉQUESTRE

ANIMATION

Coordination du Département du Pas-de-Calais via la Direction Opération Grand Site de France Les Deux-Caps

PARTENAIRES

Grand Calais Terres & Mers, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, et les 18 communes du Grand Site de France les Deux-Caps, les associations et comités départementaux d'usagers, l'Association Droit au Vélo, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin, Services de l'Etat (DREAL, DDTM, UDAP), CAUE 62, le Comité Régional du Tourisme et l'Agence Pas-de-Calais Tourisme, la profession agricole via la Chambre d'Agriculture et l'Association des Paysans du Site des Caps.

BUDGET

A préciser sous les deux aspects d'investissement et de fonctionnement

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESRIPTIF DE L'ACTION

La révision du Schéma d'Accueil Stratégique du Grand Site de France Les Deux-Caps adopté le 17 janvier 2023 confirme la nécessité de développer une offre de circulation et de déplacement doux sur le périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps.

L'objectif est commun à l'ensemble des usages de mobilité douce, qu'ils soient pédestres, cyclables ou équestre. Il vise à développer les lieux de rupture et de stationnement des véhicules à moteur et orienter la découverte mais aussi les déplacements du quotidien « sans voiture ».

En ce qui concerne le réseau d'infrastructure pédestre, de randonnée, de marche nordique ou de trail, il nécessite en premier lieu d'assurer la pérennité du sentier du littoral GR120-E9 véritable colonne vertébrale de l'offre de boucle de randonnée sur le littoral.

L'adaptation au changement climatique implique d'anticiper le recul du GR120 sur des secteurs soumis à l'érosion marine comme la Baie de Wissant ou à l'érosion continentale comme sur les falaises du Cap Gris-Nez et du Cap Blanc-Nez.

L'extension du périmètre doit également être un moteur et un catalyseur d'une offre structurée depuis les nouvelles communes du Grand Site de France. L'exemple des sentiers créés au départ de Peuplingues, d'Audembert ou Bazinghen, les potentiels sites de départ à St Inglevert, Leubringhen, Wimille, Leulinghen-Bernes ou Marquise doit permettre de structurer cette offre pédestre complémentaire.

De la même façon, l'offre cyclable, utilisée dans les déplacements du quotidien ou en loisirs va s'articuler pour partie sur le tracé de la Vélomaritime.

Les derniers tronçons, aux entrées sud et nord de Wissant et le passage du Blanc-Nez entre Escalles et Sangatte, seront à prioriser pour cette période de renouvellement du label.

L'adoption par les trois intercommunalités du Grand Site de France les Deux-Caps d'un plan ou schéma cyclable doit permettre de développer une offre de boucles et liaisons cyclables à l'exemple des 5 boucles proposées au départ de la Maison du Site à Audinghen. Depuis Marquise, plusieurs « barreaux » cyclables seront mis en place progressivement et permettront de rejoindre le littoral.

Enfin, concernant les déplacements équestres, la réflexion sera en priorité partagée avec les acteurs socioprofessionnels du territoire (centre équestre, guide accompagnateur de tourisme équestre ...) présents également sur les communes de l'extension du périmètre. La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps a engagé une politique d'amélioration des sentiers de découverte avec l'obtention du label FFRP + FFC et a sollicité l'intégration des sentiers « velo » au sein du PDIPR (en cours d'instruction). De plus, un rapprochement entre la Communauté de communes et le Comité Régional de Tourisme Equestre est en cours. Enfin, la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps travaille également sur l'aménagement de circuits de Trail permanents.

Une attention particulière sera apportée aux services annexes de ses pratiques de mobilité douce : aire d'accueil, panneau précis d'information des tracés, QR code de tracé à télécharger, stationnement vélos, location, veille de cohérence par rapport aux tracés proposés sur les différentes applications aujourd'hui disponibles ...

Les discussions et contributions entre les partenaires de la démarche Grand Site de France les Deux-Caps ont aussi évoqué la création d'un événementiel concrétisant la volonté de privilégier la découverte sans voiture via par exemple une journée Gris-Nez ou Blanc-Nez sans voiture.

EVALUATION

- Evolution de la fréquentation sur le GR120 et la Vélomaritime
- Evolution de l'offre d'équipements et de services de mobilité douce



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHEMA D'ACCUEIL STRATÉGIQUE AU SEIN DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

FAVORISER L'EXPÉRIENCE DE DÉCOUVERTE SANS VOITURE

PROGRAMME D'OPERATION

AMÉLIORER LES DESSERTES EN TRANSPORT EN COMMUN EN LIEN AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND CALAIS TERRES & MERS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS ET LES COMMUNES DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

ANIMATION

Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, Communautés de communes de la Terre des 2 Caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, les communes du Grand Site de France Les Deux-Caps, La Région Hauts-de-France au titre de leur compétence Transport partagé

PARTENAIRES

Le Département du Pas-de-Calais, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le Comité Régional du Tourisme et l'Agence Pas-de-Calais Tourisme, les services de l'Etat (DDTM, DREAL, UDAP), la CCI Littoral Hauts-de-France, le Conservatoire du Littoral, Eden 62

BUDGET

A déterminer en lien avec les différents opérateurs de l'offre de transport collectif et des aménageurs sur le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps

CALENDRIER

Dès 2024 sur la période de labellisation 2024/2032

DESRIPTIF DE L'ACTION

L'enquête de fréquentation réalisée en 2015 montre que les déplacements (du quotidien ou touristiques) s'effectuent à 96 % en voiture individuelle via les axes transversaux que sont la RD 940 et l'A 16 d'où les automobilistes se dirigent via les barreaux horizontaux du réseau départemental.

Depuis 2008, le SITAC, syndicat de transport collectif de l'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, a mis en place une ligne spécifique de desserte du Cap Blanc-Nez depuis le centre de Calais. **Gratuite depuis fin 2019**, cette ligne mobilise des bus de type « autocar impérial » à connotation touristique d'avril à octobre.

Plus récemment, en 2022, Wimereux a mis en place une navette **gratuite** de desserte (20 places) du nord (Pointe aux Oies) à l'entrée sud de la commune.

Ces deux exemples illustrent les objectifs de cette action pour :

- Réduire progressivement l'impact des déplacements routiers individuels tant pour préserver la tranquillité du site que le bien-être de la population
- Renforcer l'offre de transport en commun qui combine les besoins des populations résidentes, des populations de proximité et les attentes des visiteurs
- Privilégier une découverte du Grand Site de France Les Deux-Caps sans avoir recours au véhicule individuel.

Un groupe de travail « *déplacement, gestion des flux* » associant les opérateurs de transport (bus, train), les collectivités compétentes, sera une première piste de travail.

L'étude de fréquentation envisagée en 2025 abondera cette réflexion pour affiner le diagnostic et définir une stratégie des déplacements à privilégier sur le Grand Site de France Les Deux-Caps.

In fine, l'action vise à renforcer l'offre de transport en commun, les dessertes comme le cadencement des solutions à proposer aux populations locales comme aux visiteurs.

EVALUATION

- Evolution de la desserte de la fréquentation du Grand Site de France Les Deux-Caps en transport en commun
- Nombre de propositions de desserte en transport en commun et mobilités en libre-service



CONCRÉTISER LA RÉVISION DU SCHÉMA D'ACCUEIL STRATÉGIQUE AU SEIN DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

FAVORISER L'EXPÉRIENCE DE DÉCOUVERTE SANS VOITURE

PROGRAMME D'OPERATION

CONFORTER L'INTERPRÉTATION DU SITE ET SON OFFRE DE DÉCOUVERTE

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais via la Direction Opération Grand Site de France Les Deux-Caps

PARTENAIRES

Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin, Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & mers, Réseau Associatif Local et les communes concernées

BUDGET

A définir

CALENDRIER

Sur la période 2024/2032

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La révision du Schéma d'Accueil Stratégique du Grand Site de France Les Deux-Caps en janvier 2023 a confirmé la nécessité de conforter et structurer une offre d'interprétation et de compréhension de la découverte du territoire.

Le premier volet cible la poursuite de l'identification d'ouverture d'itinéraire de découverte. Après le Sentier des Peintres à Wissant (2018), en lien avec l'association Art & Histoire de Wissant, celui des Pêcheurs à Audresselles (2019), en lien avec l'association des Flobarts des 2 caps, un troisième itinéraire de découverte a été co-construit sur Ambleteuse avec l'Association des Amis du Fort d'Ambleteuse et de quelques habitants passionnés de l'histoire de leur commune (2023).

Le travail débutera par un diagnostic et une cartographie précisant les sujets traités et l'itinéraire de boucles de découverte, centrée sur un départ connecté aux aires d'accueil intramuros des communes du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Le second volet se concentrera sur le renouvellement des contenus des mobiliers d'interprétation réalisés sur les aménagements du Grand Site de France Les Deux-Caps, Blanc-Nez, Gris-Nez, Dunes de la Slack, bois d'Haringzelle, Mont de Couple...

Une attention particulière sera apportée à la valorisation du patrimoine géologique (GEOPARK) et aux outils numériques permettant une mise en réseaux de l'offre de découverte.

Le dernier point de cette action consistera à mettre à jour les panneaux d'accueil et d'information déjà implantés sur le Grand Site de France Les Deux-Caps sur l'extension du périmètre, ainsi que l'harmonisation des mobiliers présents ou à venir dans les nouvelles communes intégrant le Grand Site de France Les Deux-Caps. La pose de panneaux comme vecteur de communication doit être murement réfléchi pour éviter leur multiplication qui, au-delà d'un impact sur le paysage, finit par contrarier l'esprit des lieux et porte atteinte à la spontanéité qui fait que le visiteur profite d'une véritable expérience à vivre.

EVALUATION

- Nombre d'itinéraires d'interprétation réalisés
- Evolution de l'implantation des Panneaux d'Accueil et d'Informations
- Pour la mise en place d'outils numérique: nombre de visites (d'utilisateurs voire de téléchargements)

AXE 3

UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

Depuis 2011 et le premier dossier de candidature à l'obtention du label Grand Site de France les Deux-Caps, l'innovation et l'expérimentation ont animé la volonté des acteurs locaux à concrétiser les actions spécifiques qui font la singularité de cette démarche où les habitants sont au cœur du projet.

Pour ce troisième opus de renouvellement du label Grand Site de France les Deux-Caps, l'identité agricole du territoire, sa dimension maritime et littoral et l'inclusion sociale et solidaire seront de nouveau présentes.

Le travail autour de la maîtrise de la valeur touristique de la destination Grand Site de France les Deux-Caps, celui dédié à la pédagogie, la sensibilisation des habitants et des visiteurs, l'intégration des nouveaux usages digitaux et numériques et le développement de partenariat au sein du réseau et particulièrement auprès de l'autre Grand Site de France des Hauts-de-France, la Baie de Somme, l'échelle européenne du Comité du Détroit du Pas-de-Calais ... nourriront cet axe de travail.

• Valoriser et accompagner l'identité agricole spécifique du Grand Site de France Les Deux-Caps

L'animation de cette orientation revient naturellement à la Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais et l'association des paysans du Site des Caps regroupant les exploitants agricoles du territoire.

Les actions proposées seront soutenues par la participation active du Conservatoire du Littoral, Eden 62, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62 et du Département du Pas-de-Calais. Elles se déclinent en **trois fiches**.



311 Programme d'opérations collectives agricoles (OCA) en cohérence avec la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps

312 Valorisation paysagère des exploitations agricoles présentes sur le territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps – opération 2 Caps en Fermes

313 Evolution et innovation des pratiques agricoles



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

VALORISER ET ACCOMPAGNER L'IDENTITE AGRICOLE SPECIFIQUE DU GRAND
SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PROGRAMME D'OPERATION

PROGRAMME D'OPERATIONS COLLECTIVES AGRICOLES (OCA) EN
COHERENCE AVEC LA DEMARCHE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

ANIMATION

Association des paysans du Site des Caps et Chambre d'Agriculture

PARTENAIRES

Département du Pas-de-Calais, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, Conservatoire du Littoral, Syndicat Mixte pour le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB), Campagnes vivantes ...

BUDGET

Sur une base de 10 000 €/an

CALENDRIER

Dès 2024 jusqu'à 2032

DESRIPTIF DE L'ACTION

Cette action portée par l'association des paysans du Site des Caps perpétue l'élan local initié dès 2014 et la création de cette association regroupant les exploitants agricoles des huit communes littorales du périmètre initial du Grand Site de France Les Deux-Caps.

La première Opération Collective Agricole (OCA) sera d'élargir dès 2024 le périmètre de l'intervention de l'association pour le rendre cohérent avec celui de l'extension du Grand Site de France Les Deux-Caps.

L'objectif est d'entraîner dans la dynamique les exploitants dont le siège ou les terres exploitées se situent dans les nouvelles communes du Grand Site de France.

De 2024 à 2032, l'association et ses partenaires établiront un programme d'opérations collectives dont celles déjà identifiées ciblent :

- Opération « clôtures » se concrétisant par le partenariat exploitants-association des paysans du Site des Caps – Département du Pas-de-Calais sur la rénovation et la maintenance des clôtures limitrophes et connexes entre sentiers et itinéraires de découverte, et parcelles agricoles.
- Opération « semences mellifères » consistant pour l'association à soutenir la semence de bandes fleuries le long des chemins. Cette opération se réalise en partenariat avec l'association Campagnes vivantes.
- Travail en cours entre le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et l'Association des Paysans du Site des Caps sur la programmation de plantations ou celui de restauration des murets au titre de la reconquête du paysage.

- Le film documentaire « Paysans du ciel à la terre » de Philippe FRUTIER et Hervé PAYEN, sortie en salle en mars 2023 et tourné principalement sur la région Hauts-de-France sera le point de départ de la réflexion menée autour de l'érosion des sols et de la relation entre la profession agricole et le travail avec la vie du sol, afin de nourrir la terre autant qu'elle nourrit les hommes.
- Programmation d'actions de sensibilisation auprès du grand public sur le travail agricole et l'équilibre à trouver avec les visiteurs sur le respect des parcelles et des activités agricoles (affichage, QR Code, balade guidée et accueil à la ferme...).

EVALUATION

- Evolution du nombre d'exploitations agricoles présentes sur le site.
- Evolutions de la superficie des différentes activités agricoles
- Nombre d'opérations abouties parmi les opérations décrites dans le descriptif de cette action



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

VALORISER ET ACCOMPAGNER L'IDENTITE AGRICOLE SPECIFIQUE DU GRAND
SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PROGRAMME D'OPERATION

VALORISATION PAYSAGERE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PRESENTES
SUR LE TERRITOIRE DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS -
OPERATION 2 CAPS EN FERMES

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, Conservatoire du Littoral, Association des paysans du Site des Caps, Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers

BUDGET

Sur la base de l'instruction de dix dossiers par an et une dépense subventionnée à hauteur de 40 % plafonnée à 8 000 €, soit 32 000 € max/an

CALENDRIER

Objectif de proposer le dispositif 2 Caps en Fermes revisité à l'échelle du nouveau périmètre Grand Site de France dès 2024 pour une période de 8 ans

DESSCRIPTIF DE
L'ACTION

Mise en place en 2018 en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, la Chambre d'agriculture, l'association des paysans du Site des Caps, cette politique expérimentale initiée par le Département du Pas-de-Calais fera l'objet d'une réécriture de son cahier des charges pour l'imaginer dans un format opérationnel à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Le diagnostic réalisé en 2017 par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, déclinant les différences échelles depuis le siège d'exploitation, le paysage local de l'exploitation et ses abords, puis sa place dans le grand paysage nécessitera un inventaire mis à jour sur les communes rejoignant le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps.

De la même façon, les cinq fiches techniques détaillant les champs d'actions de la politique départementale baptisée « 2 Caps en Fermes » devront dès 2024 être validées :

Fiche 1 : les bâtiments agricoles d'après-guerre
Fiche 2 : l'entretien et la restauration du bâti
Fiche 3 : l'aménagement des abords et cours de ferme
Fiche 4 : une utilisation réfléchie du végétal
Fiche 5 : les acteurs et les outils

Le CAUE62 se propose d'accompagner les exploitations des communes du périmètre d'extension du Grand Site de France les Deux-Caps et de faire vivre le guide et les fiches réalisées précédemment permettant de sensibiliser les agriculteurs.

Cette démarche trouvera également un écho particulier avec la compétence intercommunale « collecte, de tri et de traitement » des déchets dans le volet de « nettoyage » et d'initiatives de la part du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et de la Chambre d'agriculture (guide Déchets des exploitations agricoles – Chambre d'agriculture Hauts-de-France – cofinancé par l'ADEME et la région Hauts-de-France – 2021).

EVALUATION

- Nombre de dossiers instruits dans le cadre de la politique départementale 2 Caps en Fermes
- Nombre d'opérations connexes mises en œuvre via le volet de traitement des déchets des exploitations agricoles
- Un suivi des travaux réalisés, de leur contribution à l'objectif d'intégration paysagère et de l'implantation du panneau ad hoc de l'opération « 2 Caps en fermes »



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

VALORISER ET ACCOMPAGNER L'IDENTITE AGRICOLE SPECIFIQUE DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PROGRAMME D'OPERATION

EVOLUTION ET INNOVATION DES PRATIQUES AGRICOLES

ANIMATION

Partagée en fonction des clés d'entrée de cette action : Chambre d'Agriculture, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Conservatoire du Littoral

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Département du Pas-de-Calais, Conservatoire du Littoral, Association des paysans du Site des Caps, Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers

BUDGET

A définir

CALENDRIER

L'année 2024 a vocation à préciser le format de cette action et de ses futures déclinaisons, ainsi que le budget correspondant aux actions retenues

DESRIPTIF DE L'ACTION

En 2022, la Chambre d'agriculture et l'association des paysans du Site des Caps initiait une démarche d'information sur la certification environnementale des exploitations agricoles du dispositif de Haute Valeur Environnementale (HVE). Toujours en 2022, la coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) du Gris-Nez investissait dans des outils de labours semi-direct, développant une nouvelle approche du travail du sol.

Cette action mobilise également le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale pour lequel l'agriculture occupe une place essentielle dans le développement durable et harmonieux du territoire et dans sa transition.

Enfin, le Conservatoire du Littoral est mobilisé sur un travail partagé avec la Chambre d'agriculture et les exploitants concernés bénéficiant d'une convention d'occupation de ses terrains.

La période de 2024 à 2032 a vocation à ouvrir le débat sur l'évolution et les innovations des pratiques agricoles sur une superficie concernant près de 60 % du nouveau périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps et contribuant à l'équilibre des paysages pour un camaïeu de couleurs produit de l'assolement du parcellaire agricole.

EVALUATION

- Nombre d'exploitations agricoles engagées dans les différentes certifications environnementales
- Evolution des surfaces et des modalités de convention d'occupation agricole des terrains du Conservatoire du Littoral

• Valoriser la dimension maritime et littorale du projet

Wissant



L'animation de cette orientation revient pour les deux premières fiches opérations au Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. Au-delà de son engagement sur l'axe 1 dédié à la préservation et la gestion des espaces naturels, le Parc naturel marin s'appuiera sur son programme d'actions établi sur les bases d'une nouvelle stratégie triennale (2024/2026) en ciblant plus particulièrement le volet de pédagogie et de sensibilisation des différents publics locaux : aire marine éducative, expositions itinérantes, journées d'animations thématiques, formation aux usages de pêche à pied, de sport nautique...



Cap Blanc-Nez vers Strouanne

Le projet d'observatoire photographique des paysages vus depuis la mer vers la terre complètera cette fiche d'acculturation à la dimension maritime et littorale où le Grand Site de France Les Deux-Caps et celui de la Baie de Somme sont partenaires.

La mobilisation des différents acteurs du territoire sur la question du changement climatique trouvera un écho particulier sur le Grand Site de France Les Deux-Caps avec la question de l'érosion du trait de côte et les risques de submersion marine où la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps a répondu à l'appel à partenaires du CEREMA et de l'Agence Nationale des Elus du Littoral concernant la situation de la Baie de Wissant.

- 321 Déclinaison du programme d'actions du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale pour « faire connaître, sensibiliser et mobiliser »
- 322 Animation de l'observatoire photographique des paysages vus de la mer vers la terre
- 323 Érosion et évolution du trait de côte



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

INTÉGRER LA DIMENSION MARITIME ET LITTORALE

PROGRAMME D'OPERATION

DÉCLINAISON DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE POUR « FAIRE CONNAÎTRE, SENSIBILISER ET MOBILISER »

ANIMATION

Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

PARTENAIRES

Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (à compléter si besoin)

BUDGET

200 000€/an à l'éducation et la mobilisation des différents publics et anime et finance avec ses partenaires référents techniques 7 Aires Marines Educatives.

CALENDRIER

La période 2024-2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Cette fiche action synthétise la déclinaison de la programmation annuelle du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale sur la sensibilisation et la mobilisation des différents publics.

Le volet « pédagogie et éducation » fera partie d'une fiche spécifique fédérant les initiatives des différents partenaires. La sensibilisation à la préservation du milieu marin s'intègre dans les objectifs de communication contribuant à l'ancrage territorial du parc et sa bonne notoriété.

Les pistes de travail évoquées s'appuient sur une programmation annuelle comprenant :

- Des expositions itinérantes de vulgarisation scientifique et de sensibilisation du patrimoine maritime
- Des appels à projets réguliers de sensibilisation, comme l'Appel à Projet de 2021 sur la sensibilisation à la collecte de déchets sur les plages
- Mise en place d'un réseau de collecteurs de mémoire
- Edition d'outils de sensibilisation au respect des règles pour la pratique de la pêche à pied de loisir (affichage et réglettes) ou la pêche embarquée ou au bord de mer (toises rappelant la réglementation)
- Travail de sensibilisation par la pose de panneaux et animation de stands au respect des zones de nidification des gravelots, au respect de la tranquillité des mammifères marins.

Le travail mené par le Parc Naturel Marin avec le cabinet d'études Biotope va permettre d'établir les bases pour la nouvelle stratégie d'action triennale (2024/2026).

EVALUATION

- A définir par le Parc Naturel Marin mais elle pourrait appuyer sur le nombre de projets mis en œuvre dans le cadre de la déclinaison du programme d'actions du Parc Naturel Marin sur le périmètre commun du Grand Site de France Les Deux-Caps



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

INTÉGRER LA DIMENSION MARITIME ET LITTORALE

PROGRAMME D'OPERATION

ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES VUS DE LA MER VERS LA TERRE

ANIMATION

Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

PARTENAIRES

Conservatoire du Littoral, Grand Site de France Baie de Somme, Grand Site de France Les Deux-Caps

BUDGET

78 000€ comprenant la réalisation de deux campagnes, des « portraits d'acteurs » et de la visionneuse en ligne

CALENDRIER

Dès 2024 sur la période de labellisation jusqu'en 2032

La réalisation de la première campagne photographique de cet observatoire innovant prenant l'option d'un regard des paysages depuis la mer vers la terre a été concrétisée fin 2021.

Cette opération mobilise le Conservatoire du Littoral et les deux Grands Sites de France de la Baie de Somme et des Deux-Caps et couvre l'ensemble du trait de côte littoral du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. Cette base de données mobilise aujourd'hui près de 400 photographies.

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Au-delà des campagnes photographiques annuelles alimentant l'observatoire, différentes pistes de réflexion portent sur le partage et la consultation de ces photographies au grand public. Une application WEB dédiée sur le site internet du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale a ainsi été développée fin 2022.

Les fonctionnalités de cet outil permettront au grand public de visualiser les photos de son choix et d'en comparer les évolutions (marée haute et basse, saison été/hiver, évolution dans le temps...)

De la même façon, les 14 portraits d'acteurs et d'habitants du littoral et de la mer, réalisés dans le cadre de cet observatoire photographique, seront à promouvoir et à développer.

Dès 2024, les campagnes photographiques marée haut et marée basse, printemps-été et automne-hiver seront reconduites pour les 60 points de vue. Il s'en suivra une analyse des évolutions observables sur ce premier intervalle de 4 ans. Cet observatoire photographique peut également participer aux réflexions autour des questions du trait de côte et son recul (lutte contre ce recul, urbanisme et aménagement, traitement des paysages et de leur préservation etc...) et potentiellement permettre une observation et évaluation à court, moyen et long terme des actions entreprises en la matière.

EVALUATION

- Nombre de campagne photographique de l'observatoire du territoire « de la mer vers la terre »
- Nombre d'actions complémentaires autour du partage et de la valorisation de l'observatoire photographique « de la Mer vers la terre »
- Nombre de consultations des pages du site web « l'OPP en ligne »



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

INTÉGRER LA DIMENSION MARITIME ET LITTORALE

PROGRAMME D'OPERATION

ÉROSION ET ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE

ANIMATION

EPCI et principalement la Communauté de communes de La terre des 2 caps et les services de l'Etat

PARTENAIRES

Département du Pas-de-Calais, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc Naturel Marin, PNR, communes littorales du Grand Site de France Les Deux-Caps, Chambre d'Agriculture, Association des paysans du Site des Caps, CAUE 62, Boulogne Développement Côte d'Opale, Réseaux d'Observation du Littoral, Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

BUDGET

A déterminer selon les opérations soutenues

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte adoptée par le Ministre en charge de l'Environnement en mars 2012 identifie sur le littoral du département du Pas-de-Calais, dix sites prioritaires. Quatre se situent sur le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps :

- **Secteur 2 : Calais Port - Sangatte**, depuis le démarrage du perré de Sangatte jusqu'à la limite du périmètre Grand Site de France incluant le massif dunaire du Fort Mahon, qui protège le polder de Sangatte de la submersion marine.
- **Secteur 3 : les falaises du Blanc-Nez**
Le bassin de risques des falaises calcaires du Blanc-Nez s'étend sur 6 km depuis l'extrémité Est des Dunes d'Amont et au niveau de Strouanne jusqu'à la Descenderie de Sangatte. Hormis la rampe d'accès au Cran d'Escalles, ce secteur n'est pas artificialisé.
- **Secteur 4 : Baie de Wissant.**
Ce bassin de risques s'étend sur 9 km depuis la transition entre la Pointe de la Courte Dune et le cordon dunaire de la Baraque à Fricot jusqu'à la transition des Dunes d'Amont au nord de Wissant.
Dans la Baie de Wissant, un simple cordon dunaire protège des terres situées en dessous du niveau des plus hautes mers.
- **Secteur 5 : Cap Gris-Nez Wimereux**
Ce bassin de risques est caractérisé par un linéaire de 15,5 km orienté légèrement SSE-NNO et inclut les communes de Wimereux, Ambleteuse, Audresselles et Audinghen.

Ce bassin est constitué de côtes à falaises entrecoupées par un estuaire et des petites baies où se sont formés des massifs dunaires.

La stratégie nationale fixe des principes communs et des recommandations stratégiques de gestion intégrée du trait de côte :

- Orienter l'action vers des études prospectives et de modalisation
- Passer à une phase d'anticipation des phénomènes érosifs pour enclencher les conditions d'élaboration d'une stratégie de recomposition spatiale

Depuis 2015, la stratégie constitue la feuille de route qui engage l'Etat et les collectivités dans une démarche de connaissances et de stratégies locales partagées afin de prendre en compte l'érosion côtière dans les politiques publiques.

Elle s'articule autour de 4 axes :

- Développer l'observation du trait de côte et identifier les territoires à risque d'érosion pour hiérarchiser l'action publique ;
- Elaborer des stratégies partagées entre les acteurs publics ;
- Evoluer vers une doctrine de recomposition spatiale du territoire là où la relocalisation des activités et des biens est inéluctable
- Préciser les modalités d'intervention financière.

Les initiatives se sont multipliées ces dernières années dans une connaissance des phénomènes en cours (observation) et susceptibles d'intervenir (prospective) pour bâtir cette vision, ainsi qu'une approche résiliente à l'évolution du trait de côte du littoral du Grand Site de France Les Deux-Caps :

- Etude stratégique de gestion durable des sites dunaires et d'identification des actions de la compétence « défense contre la mer » de la GEMAPI -2021, Pôle métropolitain de la Côte d'Opale ;
- Mobilisation du Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France, rassemblant les deux régions, l'Etat et le Conservatoire du Littoral ;
- Enfin, la Communauté de communes de La terre des 2 caps bénéficie de l'appel à partenaires du CEREMA dans l'élaboration d'un projet de territoire du site remarquable de la baie de Wissant face aux enjeux du changement climatique.

Le Parc Naturel Marin a édité un guide gestion des plages et des laves de mer à destination des collectivités locales. Ce guide émet des préconisations techniques sur, notamment, la préservation de la lisse de mer et les végétations pionnières des pieds de dunes qui sont essentielles pour le renouvellement des dunes embryonnaires qui concourent à l'augmentation du stock sédimentaire des plages.

Cette action s'articulera en priorité sur l'élaboration de ce projet mais intégrera également les enjeux de mutualisation des différents outils d'observation mis en œuvre sur le territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps, la veille concernant la pérennité du Sentier du Littoral GR 120-E9 et la mise en sécurité des tronçons et sites menacés par les effondrements de falaises et le recul du cordon dunaire.

Le recul du trait de côte sur le site des Caps est conséquent et doit aujourd'hui être anticipé par les acteurs publics dans tous les domaines de compétence.

EVALUATION

- Suivi photographique de l'érosion du trait de côte
- Nombre de consultations des pages de l'observatoire (<https://observatoire-photographique.lesdeuxcaps.fr/>)
- Mise en œuvre de programme d'intervention suite aux études en cours et niveau de réalisation

• Proposer une offre touristique équilibrée et cohérente

Avec l'agriculture, le tourisme est l'autre pilier de l'économie du territoire des Deux-Caps. Néanmoins, le modèle économique du tourisme ne peut se développer sans être en cohérence avec le cadre de vie des habitants et des valeurs défendues au travers de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps.

Les situations de pic de saturation de la fréquentation, constatées lors de week-ends de mai, ainsi qu'en juillet-août, doivent être sérieusement prises en compte par une mobilisation des différents acteurs institutionnels du tourisme.

Le tourisme s'est construit au fil des décennies sur le site des Deux-Caps sur un principe d'économie d'infrastructure favorisant une approche fonctionnelle de l'accès aux différents sites.

Une offre de service standardisée a été priorisée intégrant de façon récente et partielle une découverte sans voiture du Grand Site de France Les Deux-Caps. Les saisons « post-COVID » ont amplifié les pics de fréquentation, débutant lors des premiers week-ends ensoleillés du printemps et sur la période estivale de juillet-août.

Le programme d'actions proposé pour cette nouvelle période de labellisation Grand Site de France s'attachera à mener une réflexion sur la faisabilité de mise en œuvre d'une économie touristique recentrée sur la maîtrise de la valeur de la destination des Deux-Caps et la prise en compte de la diversité des besoins des segments de marchés privilégiés pour construire une offre de produits adaptés.

Les pistes communes et partagées avec le Grand Site de France de la Baie de Somme liées à une mobilité de découverte sans voiture (vélo, marche) et/ou en itinérance seront priorisées.

La décongestion et la régulation de la fréquentation seront recherchées pour bonifier l'expérience de visite de la destination.

La spécificité de la présence d'une offre d'hébergement d'Hôtellerie de Plein Air sera concrétisée par la poursuite d'une opération destinée aux établissements publics et privés.

De la même façon, le renforcement de l'offre culturelle et de loisirs au naturel respectueuse du site a été retenu, avec un projet spécifique de valorisation du patrimoine géologique illustré par la candidature portée par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et l'AONB des Kent Downs de Geopark mondial UNESCO. Ce projet porte la particularité unique à l'échelle littorale d'un Geopark transfrontalier incluant une aire marine.

331 Mobilisation des acteurs du tourisme sur le choix d'une offre responsable adaptée à la destination Grand Site de France Les Deux-Caps

332 Mettre à jour l'étude de fréquentation de 2015 à l'horizon 2030

333 Poursuivre l'action menée en faveur de l'hôtellerie de plein air sur une approche élargie du territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps

334 Valorisation du patrimoine géologique portée par la candidature du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale au label Geopark UNESCO

335 Valorisation des patrimoines culturels et historiques du Grand Site de France Les Deux-Caps



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

PROPOSER UNE OFFRE TOURISTIQUE ÉQUILBRÉE ET COHÉRENTE

PROGRAMME D'OPERATION

MOBILISATION DES ACTEURS DU TOURISME SUR LE CHOIX D'UNE OFFRE RESPONSABLE ADAPTÉE A LA DESTINATION GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

ANIMATION

Comité Régional du Tourisme Hauts-de-France, l'Agence Pas-de-Calais Tourisme

PARTENAIRES

Offices de tourisme des trois intercommunalités (Grand Calais Terres & Mers, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté de communes de La terre des 2 caps), les acteurs de l'économie touristique du site.

BUDGET

A définir

CALENDRIER

L'année 2024 a vocation à préciser le format des différentes pistes de travail évoquées ainsi que le budget ad hoc

DESRIPTIF DE L'ACTION

Cette action croise les propositions faites par le Comité Régional du Tourisme Hauts-de-France et par l'Agence Pas-de-Calais Tourisme d'accompagner la destination Grand Site de France Les Deux-Caps dans la construction d'une offre raisonnée, responsable et adaptée à la fragilité des espaces naturels et la volonté de maîtriser la fréquentation du site. L'objectif ciblera une volonté partagée d'évolution d'une économie fonctionnelle d'infrastructure et de services standardisés vers une maîtrise de la valeur fréquentation pour proposer une offre de produits touristiques dédiée à des clientèles issues d'une analyse partagée de la segmentation des marchés et besoins identifiés.

Le partage des résultats d'une étude récente sur les attendus des visiteurs en matière de qualité sociale et environnementale de l'offre touristique viendra conforter la fiche 322 de mise à jour de l'étude de fréquentation réalisée en 2015 sur l'approche quantitative et qualitative des attentes des visiteurs du Grand Site de France Les Deux-Caps.

De son côté, l'Agence Pas-de-Calais Tourisme complétera cette approche partagée sur la connaissance des attentes du voyageur responsable, les modes de communication adaptés à ces cibles de visiteurs ainsi que les transformations qui pourraient être concrétisées sur la chaîne de l'offre touristique.

La stratégie « section grandir ensemble » conduite par l'Agence Pas-de-Calais Tourisme pourra ainsi être mise en application sur le périmètre élargi du Grand Site de France les Deux-Caps.

L'objectif est double. Il tend à favoriser les initiatives d'une destination zéro carbone, ainsi qu'à sensibiliser les visiteurs à la dimension paysagère et naturelle de la préservation du site.

Plusieurs pistes sont également identifiées vis-à-vis des actions à mener en faveur d'un tourisme durable et acceptable pour le territoire :

- Le besoin d'un accompagnement du visiteur en amont de sa venue sur les précautions et la préparation d'un séjour respectueux du site
- La nécessité de structurer l'offre d'itinérance en mode doux (Vélomaritime, GR120, « Escapade sans voiture » ...)
- L'interrogation d'une mise en réseau concentrique des différents acteurs, socioprofessionnels de l'hébergement, de la restauration, et de services proposés sur le site.
- Le questionnement sur la tension immobilière et proportion élevée de logements affectés à l'habitation autres que ceux affectés à l'habitation principale par rapport au nombre total de logements.
Le décret du 25 août 2023 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants identifie 11 communes en « zone tendue » du périmètre élargi du Grand Site de France les Deux-Caps. Ces communes ont également la possibilité de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cette démarche s'inscrit également dans la veille collective d'une maîtrise de la fréquentation et du respect du cadre de vie des habitants du site.

EVALUATION

- Nombre d'acteurs touristiques engagés dans une économie de produits positionnés dans la promesse client Hauts-de-France
- Evolution du contenu des documents de valorisation de la destination Deux-Caps
- Nombre d'acteurs touristiques sensibilisé et accompagné à ses démarches par les partenaires



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

PROPOSER UNE OFFRE TOURISTIQUE ÉQUILBRÉE ET COHÉRENTE

PROGRAMME D'OPERATION

METTRE A JOUR L'ÉTUDE DE FRÉQUENTATION DE 2015 À L'HORIZON 2030

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais via la Direction Opération Grand Site de France Les Deux-Caps

PARTENAIRES

Comité Régional du Tourisme Hauts-de-France, l'Agence Pas-de-Calais Tourisme, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté de communes de La terre des 2 caps et leur Offices de tourisme respectifs, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc Naturel Marin, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

BUDGET

A déterminer

CALENDRIER

L'année 2024 sera ciblée pour définir le cahier des charges afin d'initier une consultation en 2025 ou 2026

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Des études de fréquentation du territoire correspondant au Grand Site de France Les Deux-Caps ont été réalisées en 2000/2001, par le Groupement d'Etude APT - JMJ Conseil pour le compte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, puis en 2015/2016 par la Société ALTIMAX pour le compte du Département du Pas-de-Calais. Cette dernière étude a bénéficié du financement de l'Etat (DREAL).

L'objectif affiché pour la nouvelle période de labellisation du Grand Site de France Les Deux-Caps à l'échelle du périmètre élargi vise :

- à déterminer l'évolution des fréquentations touristiques des sites emblématiques du Grand Site de France Les Deux-Caps à l'échelle des cinq Schémas d'Accueil Locaux du Blanc-Nez, de la Baie de Wissant et du Mont de Couple, du Gris-Nez, des Dunes de la Slack et de la Pointe de la Crèche
- à quantifier la fréquentation sur un ensemble de site des cinq schémas d'accueil et sur une année complète
- à connaître les profils et les comportements des visiteurs de ce territoire d'exception
- à comprendre les attentes des visiteurs et des prescripteurs de la destination Grand Site de France Les Deux-Caps
- à donner des indicateurs sur les usages et l'utilisation des outils numériques de déplacement et les dispositifs de maîtrise de la fréquentation par rapport à la fragilité des espaces naturels et l'offre disponible.

Cette étude de fréquentation viendra étoffer et qualifier les approches proposées dans la révision du Schéma d'Accueil Stratégique du Grand Site de France Les Deux-Caps en 2022, dans la gestion des flux de fréquentation et la mise en place d'une observation des fréquentations du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Il viendra également préciser les contours des différents projets d'aménagements repris dans la concrétisation de l'étude d'impact globale du site.

EVALUATION

Analyse quantitative et qualitative de l'étude de fréquentation, des évolutions par rapport à celle de 2015 et des perspectives à l'horizon 2032.



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

PROPOSER UNE OFFRE TOURISTIQUE ÉQUILBRÉE ET COHÉRENTE

PROGRAMME D'OPERATION

POUR SUIVRE L'ACTION MENÉE EN FAVEUR DE L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR SUR UNE APPROCHE ÉLARGIE DU TERRITOIRE DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

ANIMATION

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62 et l'Agence Pas-de-Calais Tourisme

PARTENAIRES

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Agence Pas de Calais Tourisme, Comité Régional du Tourisme Hauts-de-France, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & mers, Communauté de communes de La terre des 2 caps et leurs Office de Tourisme respectifs, CCI Côte d'Opale, Département du Pas-de-Calais, Région Hauts-de-France ainsi que les communes possédant des terrains de campings municipaux, la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air

BUDGET

A déterminer sur la base des politiques régionales et départementales existantes et/ou sur le budget de financement d'actions spécifiques

CALENDRIER

Sur la période 2024/2032

DESRIPTIF DE L'ACTION

Cette action croise l'édition 2021 du Guide méthodologique du Ministère de la Transition Ecologique sur l'insertion paysagère des campings existantes en site classé et celui produit la même année par les partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, CAUE 62, Agence Pas-de-Calais Tourisme, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et le Département du Pas-de-Calais, sur l'Hôtellerie de Plein Air durable et de qualité.

Ce guide est complété de cinq fiches pratiques :

- La valorisation de l'entrée de camping
- Du mobilier de qualité
- Des revêtements de sol adaptés
- La mise en valeur par les plantations
- La gestion différenciée

Initié dans le cadre de la gestion spécifique des équipements communaux présents sur sept des huit communes littorales du Grand Site de France Les Deux-Caps, cette action a vocation à mobiliser les acteurs publics et privés du périmètre élargi du Grand Site de France sur la prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux de l'Hôtellerie de plein air, composante quantitativement la plus importante de l'offre d'hébergement du territoire des Deux-Caps et de sa périphérie.

Les enjeux initiaux pourront être complétés par celui de la mobilité sans voiture à partir de ces établissements et bénéficieront d'une phase opérationnelle accrue sur la période 2024/2032.

La recherche de financement pouvant encourager la transition de l'offre d'hôtellerie de plein air du territoire complétera cette action.

Plusieurs pistes opérationnelles sont évoquées :

- Rencontre avec les élus chargés des campings publics et la gestion dans chaque commune/présentation des outils et des leviers financiers aux 8 communes et extension
 - Rencontre des propriétaires de campings privés, présentation des outils et des leviers financiers, identification des campings « à la ferme » (réflexion sur l'accompagnement/légitimité), visite de site avec les communes, gestionnaires et propriétaires intéressés.
-
- Nombre d'établissements publics et privés engagés dans la démarche Hôtellerie de Plein Air du Grand Site de France Les Deux-Caps
 - Nombre de projets engagés et accompagnés suivant les cinq clés d'entrée du guide HPA

EVALUATION



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

PROPOSER UNE OFFRE TOURISTIQUE ÉQUILBRÉE ET COHÉRENTE

PROGRAMME D'OPERATION

VALORISATION DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE PORTÉE PAR LA CANDIDATURE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE AU LABEL GEOPARK UNESCO

ANIMATION

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

PARTENAIRES

Conservatoire des Espaces Naturels, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc Naturel Marin, Département du Pas-de-Calais, Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, Université de Lille, Kent Downs AONB et les communes concernées

BUDGET

A compléter par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

CALENDRIER

A compléter par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

DESRIPTIF DE L'ACTION

Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale porte avec l'AONB des Kent Dows une candidature au label « Geopark mondial UNESCO ». Il s'agit d'un label UNESCO qui reconnaît au niveau international le patrimoine géologique d'un territoire. Le projet s'articule autour de 4 axes stratégiques : la valorisation et la préservation du patrimoine géologique par le biais d'un tourisme durable, la sensibilisation et la formation, l'implication des acteurs locaux et des habitants et l'amélioration de la connaissance scientifique sur les patrimoines géologiques. Le projet franco-anglais est porté en partenariat étroit avec le CEN Hauts-de-France et le Parc Naturel Marin.

La démarche fédère autour du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les Kent Downs Area of Outstanding Natural Beauty (AONB) et le Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France.

Sur un total de trente géosites identifiés à l'échelle du périmètre du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, sept sont situés sur le périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps :

- Formation jurassique des falaises du Cap Gris-Nez
- Dunes et estuaires de la Slack et Fort d'Ambleteuse
- Marais de Wissant et de Tardinghen
- Coteau Calcaire du Mont de Couple
- Formations crayeuses du Cap Blanc-Nez et alentours
- Falaise fossile de Sangatte
- Tunnel sous la Manche de part et d'autre du détroit;

La Maison du Site des Deux-Caps accueille depuis avril 2023 la première exposition GEOPARK.

Le travail portera sur la valorisation des géosites en mutualisant les mobiliers d'interprétation déjà présents sur le Gris-Nez, le Blanc-Nez, les dunes de la Slack ou la Pointe de la Crèche.

Il trouvera également écho sur les enjeux arrêtés par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :

- Développer des activités et produits géotouristiques (tourisme durable avec comme clé d'entrée la géologie) : circuits de découverte, expositions, panneaux d'interprétation ...
- Développer des activités éducatives pour tous les âges afin de mieux faire connaître le patrimoine géologique et sensibiliser sur ses fragilités
- Travailler avec des scientifiques, géologues et institutions universitaires pour stimuler la création de recherches scientifiques actives dans le domaine des sciences de la Terre et dans d'autres disciplines afin de faire progresser nos connaissances sur la terre et ses processus

Au regard des menaces qui pèsent sur la conservation du patrimoine géologique du site du Blanc-Nez, la réflexion sur le statut de protection sur le Cap, via un arrêté de préfectoral de protection de géotope ,(APPG) sera proposé aux services de l'Etat (DREAL).

Le projet de labellisation Géopark Transmanche s'inscrit également dans la dynamique d'actions du Comité du Déroit.

EVALUATION

- En priorité sur la concrétisation de la démarche d'obtention du label GEOPARK
- Nombre de projets déclinant l'offre d'activités et de produits géotouristiques



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

PROPOSER UNE OFFRE TOURISTIQUE ÉQUILBRÉE ET COHÉRENTE

PROGRAMME D'OPERATION

VALORISATION DES PATRIMOINES CULTURELS ET HISTORIQUES
DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais via la Direction Opération Grand Site de France

PARTENAIRES

Associations locales (Amis du Fort de la Crèche, du Fort d'Ambleteuse, le Charme de Wimereux, Valorisons Wimereux, Arts et Histoire de Wissant, Tourne Moulin à Peuplingues ...), Services de l'Etat, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, CAUE 62 ainsi que les communes concernées

BUDGET

A déterminer selon les projets retenus

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE
L'ACTION

Cette action croise les enjeux liés à la présence d'un patrimoine historique important et celle d'un tissu associatif dense et mobilisé dans la valorisation, l'entretien et l'accueil du public.

Initié en 2017 avec la création de l'itinéraire de découverte et d'interprétation du Sentier de l'Ecole des Peintres de Wissant, puis en 2019 sur Audresselles avec le Sentier des Pêcheurs, c'est à Ambleteuse qu'un troisième itinéraire est ouvert en 2023 : « Ambleteuse, Cité Historique ».

Pour chacun des itinéraires, les associations locales ont été partenaires des projets.

La période 2024/2032 sera mise à profit pour élargir la réflexion d'itinéraires complémentaires de mise en valeur et d'interprétation (patrimoine balnéaire à partir de l'initiative de l'Association Valorisons Wimereux, patrimoine militaire, projets de tunnel sous la Manche ...) en particulier par rapport à l'extension du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps.

Cette action trouvera également un écho vis-à-vis des sites patrimoniaux ouverts au public et dans le soutien et la valorisation des travaux de recherches, éditions, conférences, menés par les associations du territoire.

EVALUATION

Nombre de projets soutenus dans la valorisation du patrimoine bâti, culturel et historique du Grand Site de France Les Deux-Caps

● Partager les savoirs et animer le territoire avec et pour les habitants du Grand Site de France Les Deux-Caps



Longe-côte

L'animation de cette orientation s'appuiera sur une appropriation des habitants de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps, tant vis-à-vis de la connaissance des différentes facettes de la démarche que dans les projets partagés et participatifs.

Les orientations de ce volet se concentrent sur trois thématiques :

► [Promouvoir des projets solidaires et écoresponsables sur le territoire](#)

Le volet insertion qu'il soit direct avec une démarche spécifique dédiée à l'insertion sociale et professionnelle ou indirecte avec la clause d'insertion dans les marchés publics, le soutien aux projets de l'économie sociale et solidaire (ESS) et le relais d'initiatives favorisant la transition écologique (comme l'opération d'Eden 62 « 2 m pour la biodiversité »), la connaissance et le partage sur la biodiversité, l'éducation à l'environnement, nourriront ce premier point.

► [Créer des synergies autour du label Grand Site de France Les Deux-Caps avec les associations locales, l'animation du territoire ou la mise en œuvre de nouveaux partenariats](#)

Cette orientation bénéficie d'expériences significatives menées sur le site, comme le "Deux-Caps Photos Festival" lancé en 2021 ou le soutien aux associations locales, acteurs de l'offre culturelle et sportive. Elle fera également écho aux partenariats à développer à l'échelle nationale du Réseau des Grands Sites de France, en particulier avec le Grand Site de France de la Baie de Somme, internationale avec la démarche entreprise autour du Comité du Détroit du Pas-de-Calais, rassemblant les acteurs et à l'échelle britannique, belge et néerlandais.

► [Intégrer les points de vigilance relatifs au respect des usages](#)

Cette thématique nécessite de travailler autour du caractère accru et opérationnel du cadre réglementaire des usages (camping sauvage, respect des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) et d'un futur arrêté de protection du géotope (APPG) au Blanc-Nez, pouvoir de Police...) mais aussi sur une veille des outils des réseaux sociaux dans les usages de loisirs de pleine nature, de mobilité routière, de stationnement illicite...

La situation migratoire concentrée aujourd'hui sur le choix de réseau de passeurs à organiser des traversées vers l'Angleterre à partir des Dunes de la Slack, de la Pointe de la Crèche, de la Baie de Wissant ou des Dunes du Fort Mahon, sera également prise en compte.

- 341 Déclinaison du projet par l'insertion sociale et la solidarité
- 342 Fédérer les initiatives de pédagogie et de sensibilisation auprès des habitants et visiteurs du Grand Site de France Les Deux-Caps
- 343 Créer une synergie des valeurs paysagères du label Grand Site de France au travers du "Deux-Caps Photos Festival"
- 344 Développer les partenariats avec le Réseau des Grands Sites de France et plus particulièrement avec l'autre Grand Site de France de la région Hauts-de-France
- 345 Poursuivre le partenariat international autour du Comité du Détroit du Pas-de-Calais
- 346 Intégrer les évolutions numériques et sociétales dans une vigilance active au respect des usages



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

PARTAGER LES SAVOIRS ET ANIMER LE TERRITOIRE AVEC ET POUR LES HABITANTS DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PROGRAMME D'OPERATION

DÉCLINAISON DU PROJET PAR L'INSERTION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais

PARTENAIRES

Eden 62, Conservatoire du Littoral, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin, Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & mers et les communes du Grand Site de France Les Deux-Caps

BUDGET

Sur une base de 350 000 €/an.

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Depuis 2011 et l'obtention du label Grand Site de France Les Deux-Caps, le dossier de candidature soutenu par les acteurs de la Gouvernance Grand Site de France Les Deux-Caps a souhaité apporter un engagement volontariste sur la mobilisation des dispositifs d'insertion sociale.

L'action s'articule autour de trois volets :

- L'application de la clause d'insertion sociale pour l'attribution et l'exécution des marchés publics (art. L2112-2 et 2152-7 du code de la commande publique). Cette mesure vise à favoriser la mise en œuvre d'une commande publique socialement responsable et permettre le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles ;
- La mise en œuvre d'un marché d'Insertion Sociale et Professionnelle dès 2019, renouvelé en 2022 au profit des trois associations d'insertion, Rivages Propres, l'Association pour l'Amélioration de l'Environnement dans le Pays de Marquise et l'Association Environnement et Solidarité du Calais sur les travaux d'entretien dans les espaces naturels (sous l'encadrement d'Eden 62), sur les aires d'accueil, sentier de découvertes ... ainsi que pour la maintenance de la flotte de vélos classiques et à assistance électrique de la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen.
- La déclinaison locale de la politique départementale en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire sera également déclinée sur le territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Enfin cette volonté inclusive d'une dimension sociale et solidaire trouvera un écho amplifié auprès des différents partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps via l'implication des EPCI, des communes, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, du Parc Naturel Marin ...à faire appel aux associations d'insertion dans divers travaux d'entretien (sentier, travaux de génie écologique ...)

EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires des dispositifs d'insertion (clause d'insertion sociale et marché d'insertion sociale et professionnelle)
- Recensement des différentes actions menées par les partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps mobilisant les associations d'insertion locales



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

PARTAGER LES SAVOIRS ET ANIMER LE TERRITOIRE AVEC ET POUR LES HABITANTS DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PROGRAMME D'OPERATION

FÉDÉRER LES INITIATIVES DE PÉDAGOGIE ET DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES HABITANTS ET VISITEURS DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

ANIMATION

Eden 62, Parc Naturel Marin, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et Département du Pas-de-Calais

PARTENAIRES

Conservatoire du Littoral, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Grand Calais Terres et Mers, Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps et les dix-huit communes du Grand Site de France Les Deux-Caps, Services de l'Etat, Chambre d'Agriculture et Association des paysans du Site des Caps, collèges Louis Blériot à Sangatte, Jean Rostand à Marquise et Pilatre de Rozier à Wimille. Et autres établissements scolaires souhaitant intégrer la démarche en cours de période de label

BUDGET

A déterminer à partir des actions mises en œuvre par les différents partenaires et animateurs

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à fédérer les initiatives multiples de pédagogie auprès des publics scolaires (Aire Marine Educative, Aire terrestre Educative, Projet scolaire primaire ...) mais aussi auprès des habitants et des visiteurs du Grand Site de France au regard du succès des différents programmes d'animations proposés par Eden 62, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les intercommunalités et le réseau associatif et/ou de guide nature.

Ce programme s'appuie également sur les différentes journées thématiques organisées tout au long de l'année (fête de la nature, Mai à vélos, World Clean Up Day, journée européenne du patrimoine ...).

Cette action cible à la fois la nécessité d'un respect du site et de ses composantes, la prévention des conflits d'usage, le partage accru de la connaissance des attributs paysagers, environnementaux, humains ou historiques.

Elle visera également à mettre en évidence le respect vis-à-vis des contributions des acteurs économique locaux, dans la gestion du territoire à l'exemple de la profession agricole et valorisera les savoir-faire locaux.

Elle se traduira par une coordination des différents acteurs déjà présents sur le territoire pour favoriser une offre adaptée aux différents publics :

- Une offre dédiée aux scolaires, établissements scolaires fréquentés par les jeunes des dix-huit communes du territoire, du primaire au collège ;
- Une offre dédiée aux habitants des communes du Grand Site de France Les Deux-Caps ;
- Une offre pour les personnes en situation de handicap ;
- Une offre destinée au grand public pendant les périodes de forte fréquentation.

EVALUATION

- Reprise de l'inventaire des différentes actions et opérations mises en œuvre sur la période 2024/2032 de pédagogie et de sensibilisation



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

PARTAGER LES SAVOIRS ET ANIMER LE TERRITOIRE AVEC ET POUR LES HABITANTS DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PROGRAMME D'OPERATION

CRÉER UNE SYNERGIE DES VALEURS PAYSAGÈRES DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE AU TRAVERS DU « DEUX-CAPS PHOTOS FESTIVAL »

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais

PARTENAIRES

Eden 62, les communes du Grand Site de France Les Deux-Caps, Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, Conservatoire du Littoral, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin ainsi que le développement d'une action de mécénat qui a rassemblé quatre entreprises au cours des deux premières éditions : Groupe ARTES, Carrières du Boulonnais, Eurotunnel et les Eaux de St Amand.

BUDGET

Sur la base de 180 000 €/édition

CALENDRIER

Le « Deux-Caps Photos Festival » a lieu tous les deux ans

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Lancé en 2021, le « Deux-Caps Photos Festival » concrétise l'engagement de proposer un temps d'échanges avec les habitants et les visiteurs du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Les objectifs affichés de cet événement renouvelé en 2023 ciblent :

- La défense des valeurs de développement durable et la pédagogie aux comportements respectueux des sites naturels
- Le partage de moments d'émotion et de temps de ressourcement et de respiration au cœur des paysages du Grand Site de France Les Deux-Caps
- La consolidation de l'ancrage territorial de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps et l'implication des habitants du territoire

Le « Deux-Caps Photos Festival » propose vingt-et-une expositions photographiques in situ, avec un choix d'implantation cohérent avec le Schéma d'Accueil du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Il se compose de temps d'animation, de rencontre, de découverte en famille de la pratique photographique.

Il est par vocation participatif, au travers de la constitution du jury composé entre autres d'habitants du site, d'une sensibilisation des trois collèges publics où sont scolarisés les jeunes habitants des communes du Grand Site de France Les Deux-Caps et d'un Prix du Public ouvert au vote des habitants et visiteurs.

La 3^{ème} édition programmée en 2025 sera l'occasion de renforcer cette dimension didactique de sensibilisation aux enjeux paysagers de la démarche Grand Site de France, dans un périmètre élargi.

Cette action est également reliée aux différents outils photographiques mis en place par les différents acteurs de la gouvernance du Pas-de-Calais, le Parc Naturel Marin et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (observatoire photographique, photospot ...).

EVALUATION

- Contenu des éditions 2025, 2027, 2029 et 2031 qui auront lieu sur la période du renouvellement du label
- Fréquentation des expositions (via celles situées dans le réseau des éco-compteurs), des animations et des temps participatifs du Festival
- L'évaluation ciblera également l'analyse quantitative et qualitative des différents outils mis en place permettant de qualifier la fréquentation du festival, l'intérêt, les motivations et le rayonnement de l'évènement bisannuel



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

PARTAGER LES SAVOIRS ET ANIMER LE TERRITOIRE AVEC ET POUR LES HABITANTS DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PROGRAMME D'OPERATION

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LE RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE ET PLUS PARTICULIÈREMENT AVEC L'AUTRE GRAND SITE DE FRANCE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

ANIMATION

Grands Sites de France Baie de Somme et Les Deux-Caps

PARTENAIRES

Réseau des Grands Sites de France et adhérents du Réseau des Grands Sites de France

BUDGET

A définir suivant les actions mises en œuvre

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Lieu vivant d'échanges, le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) est l'association nationale reconnue d'intérêt général créée en l'an 2000 qui fédère les collectivités gestionnaires de Grands Sites de France.

C'est le lieu privilégié d'échanges entre les membres qui partagent depuis plus de 20 ans l'expérience de la gestion durable des sites patrimoniaux, de la préservation de l'esprit des lieux, de la réhabilitation de sites dégradés, de la gestion de la fréquentation ou du développement économique et social durable.

Déjà mobilisé depuis 2011 par le Réseau des Grands Sites de France, le Grand Site de France Les Deux-Caps a accueilli des délégations venant questionner, s'interroger sur des situations souvent complexes ... le Grand Site des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre, Grand Site de la Hague ou des Dunes de Flandre.

Respectivement 9^{ème} et 10^{ème} Grands Sites de France labellisés, Les Deux-Caps et la Baie de Somme entretiennent un lien récurrent dans ce réseau d'excellence.

Les partenariats et enjeux communs sont nombreux :

- Le Conservatoire du Littoral, pour qui les deux Grands Sites de France sont des partenaires privilégiés au sein du Conseil de Rivages Manche Mer du Nord, ou le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, fédérateur d'actions partagées comme l'observatoire photographique depuis la mer vers la terre,
- L'enjeu partagé d'une gestion et la mutualisation du suivi, et d'une observation de la biodiversité commune aux territoires littoraux,
- L'enjeu d'une maîtrise de la fréquentation avec un cœur de visiteurs commun de l'Eurorégion,
- L'enjeu commun, enfin, de proposer une offre de découverte sans voiture, privilégiant la mobilité douce. Sur ce point, les deux Grands Sites de France partagent des infrastructures communes reliant les deux destinations : le GR 120-E9 aussi appelé Sentier du Littoral et la Vélomaritime EV4.

La période de labellisation à venir de 2024/2032 sera l'occasion de concrétiser et de structurer ce partenariat aux couleurs de la Région Hauts-de-France avec des pistes de travail déjà identifiées :

- Développer la continuité des mobilités douces (GR120 E9 et Vélomaritime), la signalétique et la communication partagée,
- Construire une « Escapade sans Voiture » de la Baie de Somme aux Deux-Caps, d'après le concept créé par le Réseau des Grands Sites de France,
- Travailler la cohérence de destination ensemble avec le Comité Régional du Tourisme Hauts-de-France.
- Poursuivre le partenariat via le Conservatoire du Littoral et les différents gestionnaires des sites protégés sur le suivi et la connaissance de la biodiversité
- Développer l'usage d'outils numériques communes pour favoriser une répartition des flux
- Travailler la communication digitale amont et celle sur l'axe A16 pour reporter la fréquentation d'un site à l'autre lors des pics de fréquentation

EVALUATION

- Nombre d'opérations communes Baie de Somme et Deux-Caps menées sur la période 2024/2032
- Bilan des échanges et contributions partagés au sein du réseau des Grands Sites de France



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

PARTAGER LES SAVOIRS ET ANIMER LE TERRITOIRE AVEC ET POUR LES HABITANTS DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PROGRAMME D'OPERATION

POUR SUIVRE LE PARTENARIAT INTERNATIONAL AUTOUR DU COMITÉ DU DÉTROIT DU PAS-DE-CALAIS

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais

PARTENAIRES

Comité du Kent (Royaume-Uni), Département du Nord, Province de Flandre Occidentale (Belgique), Province de Zélande (Pays-Bas)

BUDGET

A compléter

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Le Comité du Détroit a vu le jour le 5 février 2020 à l'initiative du Département du Pas-de-Calais et du Comité du Kent (Royaume-Uni). Il rassemble le Département du Nord (France) et les provinces de Flandre occidentale (Belgique) et de Zélande (Pays-Bas).

Ce comité se positionne comme un nouvel espace de dialogue et de travail commun visant à répondre à plusieurs enjeux dont celui de favoriser le développement d'un nouveau mode de coopération multilatéral qui permettra de mutualiser les apports précédemment acquis, de les approfondir et les étendre à de nouveaux acteurs.

Le Comité du Détroit est le fruit d'un long travail issu du retour d'expériences acquises au sein de l'Initiative des détroits d'Europe, dont les deux axes principaux de coopération ciblent :

- La reconnaissance des spécificités des détroits européens dans les politiques européennes,
- L'émergence de projets de coopérations européens.

Les thématiques abordées s'articulent autour du développement économique, la protection des espaces littoraux, les transports et la logistique, les échanges culturels, le tourisme ou le développement sobre en carbone visant la transition vers des énergies renouvelables à l'image du projet PASSAGE.

Lancé en mai 2023, le projet « Bridging the North Sea » de recherche archéologique traitant du bassin de la Mer du Nord de l'époque romaine à nos jours rassemble scientifiques, universitaires, collectivités territoriales des 4 pays, France, Belgique, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Le détroit du Pas-de-Calais est une composante majeure des paysages du Grand Site de France Les Deux-Caps.

La période de labellisation à venir sera l'occasion de valoriser l'importance de ce patrimoine maritime commun et d'apporter des réponses concrètes aux défis futurs, à la fois migratoire, environnementale ou économique.

Cette collaboration européenne sera aussi un moyen important de conserver des liens forts avec les Comtés du Kent et de l'Essex, que le Brexit aurait pu fragiliser.

EVALUATION

- Nombre de projets portés par la dynamique des partenaires européens du Comité du Déroit



UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

PARTAGER LES SAVOIRS ET ANIMER LE TERRITOIRE AVEC ET POUR LES HABITANTS DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

PROGRAMME D'OPERATION

INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS NUMÉRIQUES ET SOCIÉTALES DANS UNE VIGILANCE ACTIVE DU RESPECT DES USAGES

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais

PARTENAIRES

Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Grand Calais Terres & Mers et Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps et les dix-huit communes du Grand Site de France Les Deux-Caps, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin, Agence Pas-de-Calais Tourisme, Comité Régional du Tourisme Hauts-de-France, prestataires touristiques, Chambre d'Agriculture et Association des paysans du Site des Caps

BUDGET

À déterminer

CALENDRIER

Sur la période de labellisation 2024/2032

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Au-delà d'une volonté de sobriété en termes de communication pour être cohérent avec la volonté d'optimiser la maîtrise de la fréquentation, cette opération ciblera le volet des outils numériques, réseaux sociaux, plateforme, applications dédiées ...

L'exemple d'Instagram, seconde application la plus téléchargée, avec 82 % des structures institutionnelles du tourisme possédant un compte en France (2017) illustre cette difficulté à concilier certains usages non désirés, voire illicites sur des espaces naturels sensibles et protégés.

L'Hashtag officiel *#grandsitedefrancelesdeuxcaps* compte 119 publications, alors que ceux *#lesdeuxcaps*, *#deuxcaps* ou *#2caps* en comptabilisent plus de 1 000 chacun (relevés au 14 avril 2023) assurant une visibilité peu maîtrisable du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Même constat sur l'activité économique des blogs d'« influenceurs touristiques » qui génèrent pour partie des situations complexes : mise en valeur de site ou usages inadaptés, non-respect du balisage, valorisation de sites ou cheminements privés sans l'accord de leur propriétaire ...

La réflexion portera également sur le référencement participatif, le plus souvent non contrôlé par les plateformes, d'itinéraires routiers non adaptés (WAZE), de sites de stationnement nocturne non autorisés (PARK4NIGHT) ou de pratique de sports et loisirs de pleine nature (Strava, OpenRunner, Trail Connect, Komoot ...).

Un groupe de travail dédié sera mis en place au 1^e semestre 2024 pour partager, coordonner et arrêter un plan d'actions incluant une volonté d'agir sur les sites et plateformes, ainsi qu'auprès des sociétés commercialisant les applications, plutôt que de subir des situations de plus en plus conflictuelles et de moins en moins respectueuses des habitants et des sites emblématiques des Deux-Caps.

EVALUATION

- Evolution des contenus des différentes plateformes et applications ciblées
- Nombre de contacts et de négociations menées avec les plateformes et gestionnaires d'application
- L'objectif au terme de la prochaine période de labellisation ciblera l'analyse des impacts potentiels sur la fréquentation et l'évolution des usages et des comportements des visiteurs (conflits d'usage, stationnements illicites, respect des itinéraires ...)



Cap Gris-Nez



PARTIE 4

CAP BLANC-NEZ  CAP GRIS-NEZ

GOUVERNANCE
DU PROJET &
MOYENS PARTAGÉS



Séquence Paysagère à la Pointe de la Crèche du 11 octobre 2022

Depuis 2011, la gouvernance de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps s'appuie sur le Département du Pas-de-Calais qui assure le rôle de chef de file de la gestion du projet.

Durant la période de renouvellement de labellisation Grand Site de France de 2018 à 2023, la volonté d'associer largement les différentes collectivités concernées et les acteurs du territoire, y compris les habitants, a été concrétisée.

De son côté, l'État et ses différents services constituent le garant de la réalisation de la démarche, en particulier sur le volet réglementaire, et celle des sites classés. S'agissant de mettre en œuvre une politique de l'État et du ministère de la Transition écologique, il est à souhaiter que les services de l'État accompagnent positivement, conseillent, recherchent des solutions adaptées et cofinancent également les efforts significatifs en termes de moyens humains et budgétaires que le Département du Pas-de-Calais et ses partenaires mobilisent depuis 2011.

Le mode de gouvernance, reconduit pour cette nouvelle période de labellisation 2024/2032, va permettre de répondre aux **nouveaux enjeux du périmètre élargi et des objectifs de protection, de valorisation et de maîtrise des fréquentations et des usages**, partagés par les trente-deux partenaires volontaires à participer à cette nouvelle étape de la vie du Grand Site de France Les Deux-Caps :

- ✓ **Définir ensemble les enjeux prioritaires pour le site dans le cadre de l'extension du périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps ;**
- ✓ **S'appuyer sur les compétences des intercommunalités ;**
- ✓ **Rechercher l'excellence et l'exemplarité dans la mise en œuvre du plan de gestion multisite des espaces naturels protégés ;**
- ✓ **Garantir la programmation, le financement et l'évaluation des actions proposées pour la période 2024/2032 ;**
- ✓ **Compléter ce programme en tenant compte des recommandations des instances nationales qui pilotent la politique des Grands Sites de France.**

4.1

LES INSTANCES DE LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais sera à nouveau, pour cette troisième période de labellisation, le garant et l'animateur d'une gouvernance partenariale qui a permis, depuis 2011, de créer les conditions d'une gestion collective et partagée du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Il n'est pas question ici de se substituer aux acteurs locaux, dotés de compétences renforcées par la loi NOTRe ou exerçant une mission déléguée par les collectivités publiques.

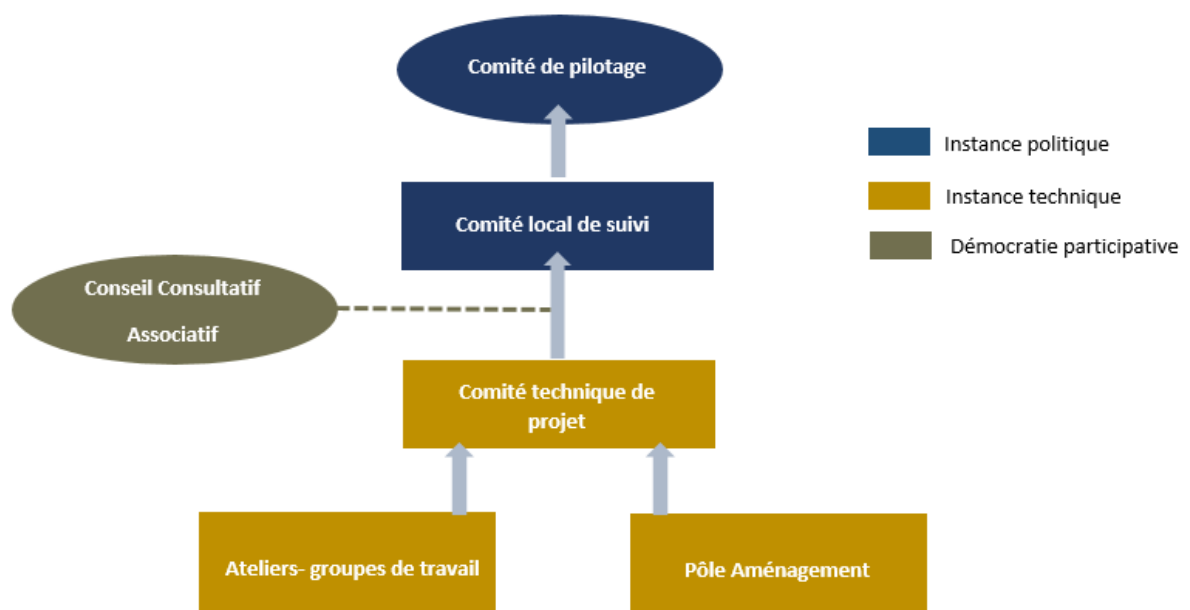
L'objectif de cette gouvernance est d'être le catalyseur, le facilitateur et le coordinateur de l'action publique sur le Site des Deux-Caps.

La gouvernance, si elle est bien faite, doit permettre de décupler la force que représente l'ingénierie globale mise à disposition par les différents partenaires. **Les outils de cette gouvernance s'appuieront sur le comité de pilotage et le comité local de suivi.** Ce dernier lieu d'échange permettra de réunir les élus locaux et intercommunaux. Il sera particulièrement adapté au contexte d'extension du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps.

La création **du nouveau comité technique de projet** viendra consolider la gouvernance dans un format rassemblant, trimestriellement, les techniciens des différentes collectivités et organismes mobilisés dans le cadre du projet de territoire Grand Site de France Les Deux-Caps.

Enfin, le **conseil consultatif associatif et les ateliers-groupes de travail** rythmeront une fois par an un temps d'évaluation sur le travail accompli et alerteront si nécessaire sur les retards ou les situations évolutives de certaines actions.

Le **pôle aménagement** restera un outil de dialogue constructif entre les services de l'État et les différents porteurs de projets d'aménagements afin d'assurer une gestion anticipée et optimisée du cadre d'instruction réglementaire.



Le comité de pilotage

Il est présidé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais ou leur représentant. Il rassemble les élus des collectivités et organismes partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps. Les conseillers départementaux des cantons concernés par le périmètre Grand Site de France les Deux-Caps, Boulogne 1, Desvres et Calais 1, ainsi que le ou la Présidente de la 5^{ème} Commission où sont examinés les projets et les opérations reprises dans le dossier de candidature, participent au Comité de Pilotage

Cette instance fixe et décide des orientations stratégiques, et prend les décisions vis-à-vis des opérations et actions à entreprendre ainsi que des moyens humains et financiers à solliciter et mobiliser. Il se réunit une fois par an ou plus si nécessaire.

Le comité local de suivi

Il est présidé par le ou la Vice-président(e) du Conseil départemental du Pas-de-Calais ayant délégation sur les enjeux maritimes et métropolitains du Littoral. Il rassemble les maires des dix-huit communes et des trois intercommunalités concernées par le nouveau périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps. Les conseillers départementaux des cantons concernés par le périmètre Grand Site de France les Deux-Caps, Boulogne 1, Desvres et Calais 1, ainsi que le ou la Présidente de la 5^{ème} Commission où sont examinés les projets et les opérations reprises dans le dossier de candidature représentent le Département du Pas-de-Calais.

Il est le lieu privilégié de débat et de concertation sur la mise en œuvre des engagements du dossier de candidature à l'échelle locale. Ce sont également des moments d'échanges informatifs et prospectifs, nécessaires à la dynamique de gouvernance avec les élus locaux du Site des Deux-Caps. Il pourra si nécessaire s'adapter à des formats correspondant aux échelles des cinq schémas d'accueil locaux constituant le Schéma d'Accueil Stratégique du Grand Site de France Les Deux-Caps. Il se réunit autant que nécessaire.

Le comité consultatif associatif

Installé dès 2018, ce conseil consultatif associatif a vocation à pérenniser un lieu participatif d'expression sur l'avancement du projet et le ressenti des habitants sur les évolutions sociétales ramenées dans le contexte du projet de territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps. Il est rythmé d'un temps annuel en présentiel et d'une consultation régulière sur l'évaluation du programme d'actions et sur des sujets thématiques ponctuels.

Le comité technique de projet

Ce nouveau lieu de la gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps rassemble les anciens temps du comité technique et de l'équipe-projet. Ce nouveau comité technique de projet sera animé par la direction Opération Grand Site de France du Département du Pas-de-Calais. Il a vocation à réunir l'ensemble des techniciens des différents partenaires, collectivités et organismes mobilisés dans la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps au travers de leurs compétences et missions respectives.

Les ateliers-groupes de travail

Constitués dès juin 2015, les trois ateliers-groupes de travail proposés pour la période 2024/2032 s'articuleront sur un rendez-vous annuel rassemblant les représentants élus et techniques des trente-deux partenaires identifiés dans la dynamique de ce dossier de candidature.

Il sera le lieu privilégié pour initier une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme d'actions proposé pour le renouvellement du label Grand Site de France les Deux-Caps.

Au-delà d'un temps d'évaluation de l'avancement du programme d'actions, ces ateliers-groupes de travail abordent les thématiques prégnantes du territoire dans un souci de réflexion transversale :

thèmes des ateliers-groupes de travail	animateurs
<p>Préserver, gérer et valoriser les paysages des Deux-Caps</p>	<p><u>Animateur principal</u> : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et Eden 62</p> <p><u>Animateur en fonction des thématiques abordées</u> : Conservatoire du Littoral, EPCI, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale...</p>
<p>Déclinaison opérationnelle du schéma d'accueil stratégique au sein du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps</p>	<p><u>Animateur principal</u> : Département du Pas-de-Calais</p> <p><u>Animateur en fonction des thématiques abordées</u> : EPCI</p>
<p>Mise en œuvre d'une volonté de faire du Grand Site de France Les Deux-Caps un territoire d'innovation et d'expérimentation</p>	<p><u>Animateur principal</u> : Département du Pas-de-Calais</p> <p><u>Animateur en fonction des thématiques abordées</u> : Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Chambre d'agriculture, Agence Pas-de-Calais Tourisme, CAUE 62...</p>

Le pôle aménagement

Initié par les services de la Sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer en 2018, le pôle aménagement rassemble sur un ordre du jour prédéfini les différents élus et techniciens mobilisés dans le volet d'instruction réglementaire des projets. Il s'appuie sur le tableau de bord du suivi des aménagements et travaux du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Il cible prioritairement les aménagements et travaux situés en site classé et permet d'anticiper les différents temps de procédure en bénéficiant des préconisations des différents services de l'État (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) – direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) – unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)).

4.2

LES MOYENS PARTAGES PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES MOBILISES AUTOUR DE LA DYNAMIQUE DU GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

Dépositaire du dossier de candidature à cette nouvelle période de renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps, le **Département du Pas-de-Calais** est le **chef de file et le garant du respect des engagements pris à l'horizon 2032**.

Des moyens humains et financiers conséquents

Le Département du Pas-de-Calais s'appuiera sur une direction dédiée à la mise en œuvre et l'animation du programme d'actions retenu pour la période 2024/2032.

Basée à Audinghen, au cœur du Grand Site de France Les Deux-Caps, la maison départementale du Site des Deux-Caps sera le lieu privilégié de cette gestion décentralisée du projet de territoire. Le fonctionnement de cette direction dédiée, rassemblant 13,5 ETP/an, sera pris en charge par le Département du Pas-de-Calais et identifié dans son budget annuel. Le montant moyen annuel pour la période 2018/2023 est de l'ordre de 780 000 euros en fonctionnement.

De la même façon, l'estimatif de la mobilisation des personnels des différents partenaires de la démarche Grand Site de France sera consolidé annuellement au travers des votes des budgets primitifs et supplémentaires au niveau de l'implication évaluée pour la période 2018/2023, sur un total de 43.4 ETP/an.

Les maîtrises d'ouvrages des différents projets mobiliseront, comme pour la période 2018/2023, les différents partenaires publics de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps.

La programmation des aménagements et travaux pilotée par le Département du Pas-de-Calais s'appuie sur un plan pluriannuel d'investissement établi sur cinq ans de façon glissante au fil du temps.

Elle s'articule autour des cofinancements mobilisés au titre du FEDER et des opportunités identifiées, Plan de relance, Fonds vert... Il en est de même pour les différentes collectivités et organismes partenaires de la démarche au titre de leur compétence et mission respective.

De plus en plus d'aménagements croisent les compétences communales, intercommunales garantissant une agilité partagée de gestion budgétaire.



Phare du Gris Nez

Des outils d'évaluation opérationnels

Pour cette nouvelle période de labellisation, des outils de gestion et d'observation sont mis en place.

Concernant l'axe 1 du dossier de candidature, la mise en œuvre du Plan de gestion multisite inclut différents indicateurs de biodiversité et une évaluation des actions.

Concernant l'axe 2, différents outils sont intégrés dès la conception des aménagements (éco-compteurs, plan de comptage routier, mesure des surfaces renaturées ...) avec un état zéro initial et un suivi photographique initié dès 2020 de dix-sept points d'observation déclinés par une moyenne de dix à quinze prises de vues aériennes en drone. Ce suivi vaut pour l'évolution du trait de côte et celui des paysages du périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Concernant l'axe 3, le suivi de la fréquentation occupera une place privilégiée avec l'actualisation de l'étude de fréquentation datant de 2015 sur les usages et le volet qualitatif des attentes des visiteurs.

L'observation de la fréquentation alimentera celui relatif à l'évolution des impacts socio-économiques, avec une volonté de recouper les données relatives à l'économie agricole, celle connexe aux enjeux immobiliers et l'émergence d'une consommation d'activités utilisant les espaces protégés et menaçant parfois l'intégrité des paysages des Deux-Caps.

Enfin, des critères d'évaluation ont été définis pour chacun des fiche-opérations du programme d'actions 2024/2032.

- 411 Maintenir un suivi et une évaluation du travail accompli et des moyens mobilisés au regard des engagements du plan d'actions 2024/2032 partagé par les différents acteurs de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps
- 421 Poursuivre l'initiative initiée en 2022 de témoignage des retours d'expériences mises en œuvre sur le Grand Site de France Les Deux-Caps

Séquences Paysagères



Le Crèche,
10/10/2022



Le Blanc-Nez,
08/11/2022



Baie de Wissant et
Mont de Couple,
10/11/2022



Baie et Dunes de la
Slack
15/11/2022



GOVERNANCE DU PROJET ET MOYENS PARTAGÉS DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS CONSÉQUENTS

PROGRAMME D'OPERATION

MAINTENIR UN SUIVI ET UNE ÉVALUATION DU TRAVAIL ACCOMPLI ET DES MOYENS MOBILISÉS AU REGARD DES ENGAGEMENTS DU PLAN D' ACTIONS 2024/2032 PARTAGÉ PAR LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA DÉMARCHE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais, Direction Opération Grand Site de France

PARTENAIRES

Région Hauts-de-France, Services de l'Etat, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Chambre d'Agriculture, CCI Littoral Hauts-de-France, Boulogne Développement Côte d'Opale, Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, CAUE62, Agence Pas-de-Calais Tourisme, ainsi que les dix-huit communes du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps et le tissu associatif local

BUDGET

Mobilisation des moyens humains, d'ingénierie du Département du Pas-de-Calais fédérant ceux des différents partenaires

CALENDRIER

Dès 2024 et sur la période du renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps 2024/2032

Les chiffres clés présentés dans le bilan de la période 2018/2024 confirment la volonté partagée d'établir un tableau de bord collaboratif reprenant la nécessité d'avoir une évaluation et un suivi sur l'avancement du projet et de ses engagements, mais aussi de consolider la connaissance des moyens humains et financiers mobilisés par chacun des acteurs engagés dans la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps.

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action s'appuiera principalement sur les instances de la Gouvernance, en particulier via la tenue annuelle des ateliers-groupes de travail et la validation et les questionnements évolutifs du Comité de Pilotage et du Comité Local de Suivi.

Pour chaque fiche opération du programme d'actions soutenant le dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps, un volet évaluation précise le ou les points de traduction factuelle du suivi du projet

- Nombre des différents temps de gouvernance retenus pour la période 2024/2032 :
 - Comité de Pilotage
 - Comité Local de Suivi
 - Conseil Consultatif Associatif
 - Comité Technique de Projet, Pôle Aménagement et Ateliers Groupe de Travail
- Suivi de l'évaluation des fiches opération
- Suivi des moyens humains et financiers mobilisés par les partenaires de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps



GOVERNANCE DU PROJET ET MOYENS PARTAGÉS

DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS CONSEQUENTS

PROGRAMME D'OPERATION

POURSUIVRE L'INITIATIVE INITIÉE EN 2022 DE TÉMOIGNAGES DES RETOURS D'EXPÉRIENCE MISE EN ŒUVRE SUR LE GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS

ANIMATION

Département du Pas-de-Calais, Direction Opération Grand Site de France

PARTENAIRES

Région Hauts-de-France, Services de l'Etat, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc Naturel Marin, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Chambre d'Agriculture, CCI, Boulogne Développement Côte d'Opale, Communauté de communes de La terre des 2 caps, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, CAUE62, Agence Pas-de-Calais Tourisme, ainsi que les dix-huit communes du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps et le tissu associatif local

BUDGET

Sur une base de 5000 €/an

CALENDRIER

Dès 2024 sur la période de renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Initié en 2021 à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'obtention du label Grand Site de France Les Deux-Caps, ce projet s'est concrétisé en 2022 par l'édition du premier guide de retour d'expérience fédérant les différents acteurs de la thématique « Publicité, signalétique, signalisation ».

En 2023, le second guide de retour d'expérience cible « l'utilisation des outils photographiques dans la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps ». Il s'agit désormais de poursuivre ce travail qui génère un temps de pause, de questionnement, d'évaluation et de suivi des réalisations et des projets mis en œuvre sur le Grand Site de France Les Deux-Caps.

Plusieurs thématiques sont identifiées pour poursuivre le témoignage du travail accompli :

- La dimension agricole du Grand Site de France Les Deux-Caps
- Le retour d'expérience des travaux et aménagements de génie écologique
- La lutte contre les espèces invasives exotiques
- La mutualisation des moyens de suivi et d'observation de la biodiversité sur le Grand Site de France Les Deux-Caps

- Le récit de la construction et l'organisation de l'offre de découverte cyclable du Grand Site de France Les Deux-Caps
- Palette végétale et catalogue des matériaux utilisés dans les aménagements d'accueil du Grand Site de France Les Deux-Caps
- Traduction de l'action paysagère au sein du Grand Site de France Les Deux-Caps

Cette action s'accompagne d'un travail collaboratif associant les élus, les organismes partenaires et les habitants, en amont de la diffusion du guide... et en aval en menant des actions de sensibilisation des habitants et des personnes directement concernées.

Un temps de restitution et de partage conclura annuellement cette démarche qui sera partagée avec le Réseau des Grands Sites de France.

EVALUATION

- Nombre de Guide de Retour d'expérience de la collection Grand Site de France Les Deux-Caps

BIBLIOGRAPHIE

- **Atlas des paysages de la région Nord Pas-de-Calais**
Direction régionale de l'Environnement (janvier 2008)
- **Atlas cartographique du Pas-de-Calais**
Direction départementale des Territoires et de la Mer (septembre 2017)
- **La politique des Grands Sites de France**
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (avril 2013)
- **Les Grands Sites de France, la force fédératrice du paysage au cœur de l'action des territoires**
Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (octobre 2022)
- **Stratégie nationale pour les aires protégées 2030**
Ministère de la Transition écologique (janvier 2021)
- **Grand Site de France des Deux-Caps – Plan de cohérence paysagère**
Agence Folléa-Gautier (octobre 2016)
- **Guide technique – Etude de la fonctionnalité de la Trame verte et Bleue du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale** (mars 2019)
- **Guide méthodologique – l'insertion paysagère des campings existants en site classé** – Ministère de la Transition écologique (2021)
- **Guide Cap sur l'hôtellerie de plein air**
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62, Pas-de-Calais Tourisme, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (2021)
- **Evaluation des plans de gestion 2010-2020 des Espaces naturels sensibles sur le site des Deux-Caps**
Eden 62 (2021)
- **Des roches aux paysages dans le Nord Pas-de-Calais**
Sous la coordination scientifique de Francis ROBASZYNSKI et Gaëlle GUYETANT (avril 2009)
- **Couleurs paysages – Grand Site National des Deux-Caps**
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (janvier 2002)
- **Le Charme de Wimereux – tomes 1 et 2**
Association éponyme (2014 et 2021)
- **Les Départements face au défi littoral – Agir, animer, accompagner**
Assemblée des Départements de France (juin 2014)
- **Petit traité des Grands Sites – Réfléchir et agir sur les hauts lieux de notre patrimoine**
Coordination de Jean-Pierre THIBAUT – actes sud/ICOMOS France (mars 2009)
- **Les loisirs pédestres sur les territoires littoraux : enjeux sociaux, politiques et socio-économiques**
Editions et presses universitaires de Reims (2022)
- **Paysages et biodiversité, les Grands Sites de France s'engagent**
Réseau des Grands Sites de France (2020)
- **Le paysage au cœur de la démarche des Grands Sites de France**
Réseau des Grands Sites de France (octobre 2019)
- **Valeurs communes des Grands Sites de France**
Réseau des Grands Sites de France (octobre 2014)

- **Grands Sites de France et tourisme**
Réseau des Grands Sites de France (février 2014)
- **Paysages en mouvement**
Comment accompagner les dynamiques, anticiper le changement climatique ?
Les cahiers du Réseau des Grands Sites de France (2020)
- **Fréquentation touristique et vie locale dans les paysages d'exception : quel équilibre ?**
Les cahiers du Réseau des Grands Sites de France (2019)
- **Valeurs & dynamiques paysagères des Grands Sites de France**
Les cahiers du Réseau des Grands Sites de France (2015)
- **Comment favoriser un développement des territoires en harmonie avec la nature et les paysages ?**
Les cahiers du Réseau des Grands Sites de France (2021)
- **Charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale**
(Mars 2013)
- **DOL – Document d'orientation du littoral à l'échelle du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale – Les cahiers du littoral n°1**
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (décembre 2016)
- **Stratégie d'intervention 2015-2050 - Rivages Nord Pas-de-Calais Picardie**
Conservatoire du Littoral
- **État initial de l'environnement**
Pays Boulonnais (avril 2019)
- **Plan Vélo & Marche 2023-2027**
Ministère de la Transition écologique (mai 2023)
- **Evaluer la capacité d'accueil et de développement des territoires littoraux**
DREAL Pays de Loire (2009)
- **Le Schéma d'intentions paysagères**
Conservatoire du Littoral (2022)
- **Guide méthodologique – les paysages du Conservatoire du Littoral**
Conservatoire du Littoral (septembre 2013)
- **Tour d'horizon Climat Energie en Hauts-de-France**
Observatoire Climat Hauts-de-France (mars 2022)
- **Enquête sur le tourisme de masse : l'écologie face au territoire**
Florence Deprest – Revue Géographique Alpine (1997)
- **L'idiote du voyage**
Jean-Didier URBAIN (2022)
- **Que serait le tourisme sans pétrole ?**
Isabelle Babou et Philippe Callot (2013)
- **L'aménagement touristique et ses nouveaux enjeux**
Catherine Sicart (2017)
- **Aménager les territoires du Bien être**
Jean-Pierre Thibault, Editions le Moniteur (2002)

Les Deux-Caps

CAP BLANC-NEZ / CAP GRIS-NEZ
GRAND SITE DE FRANCE

Les Partenaires de la démarche Grand Site de France les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez



et les dix-huit communes du Grand Site de France les Deux-Caps Blanc Nez, Gris Nez

BOULOGNE-SUR-MER – WIMEREUX – WIMILLE – AMBLETEUSE – BAZINGHEN – AUDRESSELLES –
AMBLETEUSE – AUDINGHEN – TARDINGHEN – AUDEMBERT – LEULINGHEN- BERNES – MARQUISE -
LEUBRINGHEN – ST INGLEVERT – HERVELINGHEN – WISSANT – ESCALLES – SANGATTE BLERIOD-PLAGE